CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« L'AGRICULTURE FACE AUX ENJEUX ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX LES PISTES D'ADAPTATION EN BOURGOGNE »

RAPPORT

présenté par

Noël GILIBERT et Jean-Bernard BOURDOT

COMMISSION N° 1

Aménagement des territoires et agriculture

SEANCE PLENIERE DU 21 JANVIER 2011

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille – BP 23502 – 21035 Dijon cedex – Tél. 03 80 44 34 32 – Fax 03 80 44 33 09
E-mail : ceser@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES **4**

COMMISSION N° 1 ..... **6**

LISTE DES ABREVIATIONS **7**

INTRODUCTION **9**

1. LE CONTEXTE MONDIAL, EUROPEEN ET NATIONAL : UNE NOUVELLE DONNE POUR L'AGRICULTURE **11**

1.1. AU NIVEAU MONDIAL 11
1.1.1. La crise alimentaire - défi n° 1 : l'agriculture doit nourrir l'ensemble de la planète et assurer l'accès des plus pauvres à la nourriture *11*
1.1.2. La crise écologique et énergétique - défi n° 2 : prévenir le changement climatique, s'adapter à ses effets et protéger les ressources naturelles *12*
1.1.3. La crise de l'agriculture, mondialisation et banalisation - défi n° 3 : limiter la volatilité des cours, prévenir les impacts négatifs et faire face aux situations de crise *13*
1.2. AU NIVEAU EUROPEEN : LA REMISE EN CAUSE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) 16
1.2.1. Le 1er pilier : instruments de marché et soutiens directs *16*
1.2.2. Le 2nd pilier : le développement rural *17*
1.2.3. Une PAC de plus en plus verte *18*
1.2.4. Le Bilan de santé de la PAC *20*
1.2.5. En route pour « l'après 2013 » : réaffirmation ou démantèlement de la PAC ? *21*
1.3. AU NIVEAU NATIONAL : UNE MARCHE VERS UN NOUVEAU MODELE AGRICOLE FRANÇAIS 22
1.3.1. Application du Bilan de santé de la PAC : les choix français et l'impact sur l'agriculture bourguignonne *22*
1.3.2. Le Grenelle de l'environnement *25*
1.3.3. Un plan d'urgence et une loi de modernisation pour le monde agricole *27*

2. LE SECTEUR « BOVINS ALLAITANTS » **30**

2.1. UNE FRAGILISATION GENERALE DE LA FILIERE EN BOURGOGNE 30
2.1.1. Une baisse structurelle de la consommation de viande bovine en France *30*
2.1.2. Les causes conjoncturelles de la baisse de consommation de viande bovine *32*
2.1.3. Un marché perturbé et dépendant *35*
2.1.4. Charges et prix : les clés de voûte de la filière *37*
2.1.5. Des modalités réglementaires et administratives amplifiées *39*
2.1.6. Les difficultés d'installation *39*
2.1.7. Un recul de la production à tous les niveaux *40*
2.2. LES FORCES : IDENTITE ET QUALITE 41
2.2.1. Une forte production pour la Bourgogne et un atout : la charolaise *41*
2.2.2. Un produit « noble et de qualité » *41*
2.2.3. Un territoire à fort potentiel et une position géographique favorable *43*
2.2.4. Un « vrai partenariat » avec l'Italie *43*
2.2.5. Des acteurs présents sur le territoire *44*
2.2.6. Un Pôle d'excellence rurale (PER) *44*

3. LE SECTEUR « GRANDES CULTURES » **45**

3.1. DES FAIBLESSES ET DES MENACES QUI POURRAIENT PESER LOURDEMENT 45
3.1.1. Les fluctuations des marchés mondiaux *45*
3.1.2. La question des rendements *46*
3.1.3. Des charges lourdes *47*
3.1.4. Une dépendance forte vis-à-vis de la PAC *47*
3.1.5. Un enjeu fort : la réduction des engrais et produits phytosanitaires *48*
3.1.6. La question essentielle de la dégradation des sols *49*
3.1.7. Les menaces liées au changement climatique *50*
3.1.8. Une production inexistante de protéagineux *50*
3.1.9. Des Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) peu développés *51*

3.2. LES FORCES : STRUCTURATION, QUALITE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION 53
3.2.1. Une filière structurée et de nombreux débouchés exploitables 53
3.2.2. Une belle qualité protéique des blés bourguignons 54
3.2.3. La Bourgogne est une région bien dotée en outils de transformation céréalière 55
3.2.4. Une filière bourguignonne qui « joue » l'international 56
3.2.5. Un positionnement et des infrastructures : l'avenir du fluvial 56
3.2.6. Des pôles de recherche, de compétences et de R&D 59
3.2.7. Les productions non alimentaires 61
CONCLUSION 64
BIBLIOGRAPHIE 65
DEFINITIONS 69
TABLE DES ILLUSTRATIONS 77

REMERCIEMENTS
AUX PERSONNES AUDITIONNEES

Jacques AGABRIEL, Centre INRA de Clermont-Ferrand-Theix, Unité de recherches sur les herbivores,
Francis AUBERT, directeur, Centre d'économie et sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER),
Michel AZIERE, chargé de mission Bioénergies et agriculture à l'ADEME
Monique BERNARD, élue en charge de la formation, de l'installation et de l'emploi, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne,
Nathalie BIGONNEAU, chef de région Centre-Est, ARVALIS - Institut du végétal,
Robert BILBOT, directeur général, Cérévia Union coopératives agricoles,
Jean BOISSIERE, directeur général, Mutualité sociale agricole (MSA) de Bourgogne et de Saône-et-Loire,
Hervé BONNAVAUD, secrétaire, ALTERRE Bourgogne,
Jacky BUISSON, directeur, marché au cadran de Saint-Christophe-en-Brionnais,
Hubert BURTIN, président, Comité régional Interbev Bourgogne (Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes),
François CHAINTRON, directeur, Charolais Horizon,
Dominique CHAMBRETTE, président, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne,
Jean-Pierre CHAREYRON, administrateur, Société DUC,
Didier CHATEAU, délégué régional, Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Bourgogne,
Pierre CINIER, directeur de la communication, Groupe coopératif Dijon Céréales,
Patricia CLEMENT, chargée de relation, MSA 71,
Bruno COGOURDANT, adjoint au chef de service, Service régional formation développement (SRFD), DRAAF Bourgogne,
Gérard DELAGNEAU, président, Société coopérative agricole 110 Bourgogne,
Vincent DELATTE, 1er vice-président, Crédit agricole de Champagne-Bourgogne,
Jean-Luc DESBROSSES, président, SAFER Bourgogne,
Bernard DESJOBERT, président, Coopérative « Les éleveurs Bio de Bourgogne »,
Régis DICK, directeur, ALTERRE Bourgogne,
Hugues DOLLAT, directeur, Direction régionale de l'environnement de Bourgogne (DIREN),
Gérard DUC, directeur adjoint, Unité mixte de recherches en génétique et écophysiologie des légumineuses à graines, Centre INRA de Dijon,
Benoît DUFRAIGNE, responsable productions avicole et cunicole, Soréal,
Jean-Pierre FLEURY, président, Fédération régionale bovine bourguignonne,
Jean-Roch GAILLET, directeur, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF),
Jean-François GAITEY, représentant de l'Association pour la promotion et la valorisation des activités du bois (APROVALBOIS), du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et de l'Union syndicale régionale des organismes de la forêt privée en Bourgogne (USROFPB) au CESR Bourgogne,
Dominique GELOT, responsable nutrition animale, Dijon Céréales,
Thierry GROSJEAN, président, CAPEN 71,
Hubert HEBINGER, responsable de la zone Nord et Est, CETIOM,
Agnès KLOPFER-MADINIER, responsable du Conseil économique, Centre d'économie rurale (CER) France Côte-d'Or,
Jean-Christophe KROLL, président, département d'Economie et sociologie d'AgroSup Dijon - UMR 1041 du Centre d'économie et sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER),
Yves LARGY, président, Groupement des éleveurs Charolais de Saône-et-Loire (GECSEL),
Benoît LAVIER, agriculteur en semis direct sous couvert en Côte-d'Or et membre fondateur de l'Institut de l'agriculture durable (IAD),
Vincent LAVIER, CER France Côte-d'Or,

Gilles LEMAIRE, ancien directeur de recherche Unité d'écophysiologie des plantes fourragères, INRA Lusignan et président du Conseil scientifique du Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement (FARRE),
André LESEIGNEUR, ingénieur à l'ENESAD et membre de l'UMR CESAER,
Raoul de MAGNITOT, président, Syndicat départemental de la propriété privée rurale (SDPPR) de Côte-d'Or,
André MAMESSIER, conseiller général du canton de Semur-en-Brionnais, maire de Saint-Didier-en-Brionnais et président de la Communauté de Communes du canton de Semur-en-Brionnais,
Guy MARTIN, président, Coop'évolia,
Jean-Marie PAUTARD, président, Société coopérative agricole de céréales bio Bourgogne (COCEBI),
Jean-François PEGUET, maire de Saint-Christophe-en-Brionnais et président du marché au cadran de Saint-Christophe-en-Brionnais,
Marie-Sophie PETIT, responsable du secteur « grandes cultures » à la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et de l'Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne (OPAB),
Marie-Claire QUIERS, directrice, Direction des mutations économiques et du développement des compétences, Conseil régional de Bourgogne,
Jean-François RAVAULT, président, Syndicat de défense et de promotion du bœuf de Charolles,
François ROZE, en charge de l'économie, Chambre départementale d'agriculture de la Nièvre,
Jérôme SAGNE, directeur, Herd Book Charolais,
Jacques SIRET, vice-président, Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux (FOP) et président de l'Organisation nationale interprofessionnelle des oléagineux (ONIDOL),
Gérard SPERANZA, directeur général adjoint, Pôle développement, Conseil régional de Bourgogne,
Eric TAUFFLIEB, représentant des associations de consommateurs membres du Centre technique régional de la consommation (CTRC),
Emmanuel THIERY, Coopérative agricole porcine de Bourgogne,
Frédéric THOMAS, agriculteur et rédacteur en chef de la revue TCS,
Pascal VUILLEMIN, CER France Côte-d'Or,
Isabelle YVERNEAU, directrice, Direction de l'agriculture et du développement rural, Conseil régional de Bourgogne.

COMMISSION N° 1

« Aménagement des territoires et agriculture »

Président : Christophe MONOT, représentant des Jeunes agriculteurs de Bourgogne

Vice-président : Gérard MOTTET, représentant des Organismes culturels (patrimoine)

Secrétaire : Claire MOUSSET-DECLAS, représentante de la Confédération générale du travail (CGT)

Membres

Gilles ABRY, représentant de la Chambre régionale d'agriculture (CRA)

Jean-Bernard BOURDOT, représentant de la Coordination rurale

Jean-Michel BROCHERIEUX, représentant de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL) secteur juridique

Dominique CHAMBRETTE, représentant de la Chambre régionale d'agriculture (CRA)

Noël GILIBERT, représentant de l'Union régionale des associations familiales (URAF)

Christine JORIS, représentante de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)

Philippe KOENIG, représentant de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Pierre GUEZ, représentant du Pôle de compétitivité VITAGORA et de la Fédération régionale des coopératives agricoles (FRCA)

Louis NUGUE, représentant des organisations syndicales d'artisans au sein de l'Union professionnelle artisanale (UPA)

Cabinet

Nicolas HUGUET, chargé d'études
Brigitte DUCHANOY, assistante

LISTE DES ABREVIATIONS

AB	Agriculture biologique
AET	Apport énergétique total
APB	Avant-projet de budget
BCAE	Bonnes conditions agro-environnementales
BDMA	Bien dans mon assiette
BTB	Bœuf de tradition bouchère
CCP	Certification de conformité produit
CESE	Conseil économique et social environnemental
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CESR	Conseil économique et social régional
CGDD	Commissariat général au développement durable
CIV	Centre d'information des viandes
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COP	Céréales et oléo-protéagineux
COPA-COGECA	Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne - Confédération générale des Coopératives agricoles de l'Union européenne
CPER	Contrat de projet Etat-Région
CRB	Conseil régional de Bourgogne
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologies
CSGA	Centre des sciences du goût et de l'alimentation
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DJA	Dotation aux jeunes agriculteurs
DPA	Dotation pour aléas
DRAAF	Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
DRDR	Document régional de développement rural
EPLEFPA	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FCO	Fièvre catarrhale ovine
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen de garantie agricole
GATT	General agreement on tariffs and trade
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIS AGRALE	Groupement d'intérêt scientifique agriculture, alimentation et environnement
GMS	Grandes et moyennes surfaces

GPMM	Grand port maritime de Marseille
IAA	Industrie agroalimentaire
ICHN	Indemnité compensatoire de handicap naturel
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
INRA	Institut national de la recherche agronomique
LMAP	Loi de modernisation agricole et de la pêche
LME	Loi de modernisation économique
MRP	Matières riches en protéines
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIV	Office international de la viande
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPAB	Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne
PAC	Politique agricole commune
PDRH	Programme de développement rural hexagonal
PER	Pôle d'excellence rurale
PME	Petite et moyenne entreprise
PNNS	Programme national nutrition Santé
PPE	Plan de performance énergétique
PRN	Programme de restructuration national
RCAI	Résultat courant avant impôt
RECP	Réseaux d'élevage pour le conseil et la prospective
RICA	Réseau d'informations comptables agricoles
RSA	Revenu de solidarité active
SAU	Surface agricole utile
SDSC	Semi-direct sous couvert
SET	Surface en équivalence topographique
SIQO	Signes d'identification de la qualité et de l'origine
STG	Spécialité traditionnelle garantie
TEC	Tonnes équivalent carcasse
UE	Union européenne
UMR	Unité mixte de recherche
UNIP	Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines
UTAF	Unité de travail annuel familial
VNF	Voies navigables de France

INTRODUCTION

L'agriculture est une activité permanente des sociétés humaines qui n'a cessé d'évoluer autant par obligation que par nécessité.

Depuis peu, « l'agriculture a retrouvé son sens le plus profond vis-à-vis du plus grand nombre parce que la question de l'alimentation se retrouve posée là où on la croyait définitivement résolue »[1]. Les « *émeutes de la faim* » de 2007 et 2008, « *première crise alimentaire d'échelle mondiale* »[2], furent un véritable révélateur de ce nouveau contexte[3]. Les vertus de l'autonomie alimentaire se sont rappelées au bon souvenir des gouvernements de la planète ainsi qu'une réalité un peu vite oubliée : la demande alimentaire n'est pas reportable et le manque de nourriture conduit vite à des famines et à des troubles sociaux graves. A la peur des surproductions, s'est substituée la peur de la pénurie sur un marché totalement mondialisé. L'agriculture est ainsi redevenue un outil stratégique à l'échelle planétaire.

Cette nouvelle prise de conscience s'est aussi insérée dans un contexte où l'agriculture n'est pas toujours maîtresse de son destin. Concernant la France, elle est en effet « coincée » entre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Politique agricole commune (PAC).

Enfin, l'agriculture est impactée par des évolutions qui se sont nettement et récemment accélérées[4].

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne a souhaité mener une réflexion sur cette agriculture au centre des préoccupations. En effet, l'agriculture et l'agro-alimentaire sont des activités incontournables de l'économie régionale par leurs contributions à l'emploi et à l'aménagement du territoire bourguignon. Ainsi, avec 34 000 actifs agricoles (dont 13 500 salariés dans les exploitations professionnelles agricoles) et 10 000 salariés dans les industries agro-alimentaires, ces activités représentent près de 7 % de l'emploi total régional[5].

Pour cela, il s'est appuyé sur des échanges avec divers acteurs du monde agricole régional. Ne pouvant néanmoins embrasser l'ensemble de l'agriculture bourguignonne, ce travail s'est concentré sur deux secteurs : les productions de viandes bovines et de céréales et oléo-protéagineux (COP) particulièrement présentes sur les plans économiques[6], sociaux et territoriaux[7] et sur lesquelles les évolutions de la PAC ont des impacts forts. C'est la raison pour laquelle ne sont pas traités notamment dans l'avis la viticulture, la filière forêt-bois et l'agro-alimentaire.

Devant le caractère vital de l'agriculture, « *elle est propice aux confrontations idéologiques, philosophiques, économiques, sociales et politiques de toute nature et de tous degrés de virulence* »[8]. Et justement, l'un des objectifs du travail mené était de sortir de ces éléments de contexte sur lesquels l'agriculteur n'a que peu ou pas de prise et de ces confrontations qui n'envisagent l'agriculture que comme une somme de problèmes.

---

[1] LES ENTRETIENS - « Grandes cultures - société » - 9 experts réfléchissent à des solutions durables - 2008.

[2] LES ENTRETIENS - « Grandes cultures - société » - 9 experts réfléchissent à des solutions durables - 2008 - Michel GRIFFON, agronome et économiste.

[3] L'emballement mi 2010 des prix du blé sur les marchés financiers mondiaux, dû à la sécheresse qui dévaste les récoltes de l'ex-URSS, réveille d'ailleurs ce souvenir de la crise alimentaire des années 2007-08, même si les risques de pénurie ont été écartés du fait de stocks abondants.

[4] Changement climatique drastique et prise de conscience mondiale des problématiques environnementales, démantèlement des outils de régulation des marchés au niveau européen, forte concurrence mondiale des produits agricoles et volatilité des cours, évolution chaotique du revenu agricole, multiplication des risques de crise alimentaire, sanitaire et énergétique…

[5] Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne (OPAB) - Résultats 2008 - mai 2009.

[6] La production agricole bourguignonne totale (au prix du marché) est de 3 408 100 000 € dont : 2 311 050 000 € pour les productions végétales (dont 36 % représentés par les céréales et oléo-protéagineux) et 829 470 000 € pour les productions animales (dont 60 % représentés par l'élevage bovin) - Agreste Bourgogne - Mémento de la statistique agricole - septembre 2009.

[7] La Surface agricole utile en Bourgogne est de 1 858 434 ha en 2008 soit près de 60 % du territoire régional dont 1 009 982 ha de terres arables et 800 200 ha de Surfaces toujours en herbe (STH) - Source : idem 6.

[8] LES ENTRETIENS - « Grandes cultures - société » - 9 experts réfléchissent à des solutions durables - 2008.

Dans la continuité du travail sur l'agriculture durable[9] qui avait posé les enjeux en matière environnementale, l'étude menée aujourd'hui doit permettre de savoir quelles sont, en Bourgogne, les pistes d'adaptation possibles qui permettraient à l'agriculture bourguignonne de maintenir (voire de développer) son potentiel de production afin de dégager de la valeur ajoutée pour assurer les emplois dans ce secteur tout en prenant en compte l'affirmation des enjeux environnementaux.

[9] CESR de Bourgogne - Quelle agriculture durable pour la Bourgogne ? - 17 octobre 2007.

1. LE CONTEXTE MONDIAL, EUROPEEN ET NATIONAL : UNE NOUVELLE DONNE POUR L'AGRICULTURE

1.1. AU NIVEAU MONDIAL

1.1.1. La crise alimentaire - défi n° 1 : l'agriculture doit nourrir l'ensemble de la planète et assurer l'accès des plus pauvres à la nourriture

1.1.1.1. Croissance des populations sous-alimentées

La planète compte actuellement plus de 6 milliards d'habitants. On dénombre plus d'un milliard de personnes sous-alimentées[10]. Rentrer plus avant dans la « violence des chiffres »[11] serait inutile[12]. Précisons juste que jamais, jusqu'alors, la production agricole et alimentaire n'a permis de répondre aux besoins des populations. Et si la question de l'accès à la nourriture est essentielle, il n'en reste pas moins que celle de la quantité de nourriture produite à l'échelle planétaire est aussi cruciale. Et la situation risque d'empirer. En effet, la perspective de croissance de la population mondiale d'ici 2050 est de 9 milliards d'habitants, soit 75 millions de bouches supplémentaires à nourrir chaque année. Il s'agit d'une lourde responsabilité pour les pouvoirs publics au niveau mondial visant à mettre fin à ce « *crime contre l'humanité infiniment répété* »[13] qu'est la faim dans le monde. La conséquence directe est une demande alimentaire croissante qui va plus que doubler. Un certain consensus se fait jour pour considérer qu'il sera alors nécessaire de multiplier par deux la production agricole d'ici 2050 sur la planète. Dans le même temps, la surface disponible ne cesse de diminuer[14].

De plus, et sans même attendre 2050, la crise alimentaire de 2007 et 2008[15] a explosé aux yeux du monde. Les risques d'évolution durable du prix des matières premières à la hausse sont réels[16] sur les deux prochaines décennies, entraînant ainsi un risque fort de répétition de ces évènements et une rupture forte avec la période post 1945 de forte baisse des prix. Sur aucun de ces points, le sommet mondial de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la sécurité alimentaire, organisé à Rome en novembre 2009, n'a pu apporter de réponse.

1.1.1.2. Une transition nutritionnelle totalement déséquilibrée

Il est nécessaire de croiser, avec le changement démographique mondial, un autre élément central : la ration calorique à travers le monde. Chaque fois que l'urbanisation s'est accélérée[17] et que le pouvoir d'achat a augmenté, l'homme a cherché à diversifier son alimentation et à avoir accès à plus de produits d'origine animale et donc de viande[18].

---

[10] La FAO estime que, entre 2003-2005 et 2007, les prix élevés des aliments ont contribué à accroître de 75 millions le nombre de ces personnes - in L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2008 - Prix élevés des denrées alimentaires et sécurité alimentaire - menaces et perspectives - FAO.

[11] Conseil économique et social - Faim dans le monde et politiques agricoles et alimentaires - 12 février 2008.

[12] Précisons juste que 80 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Europe et que 16 millions usent des associations caritatives alimentaires. La question de l'alimentation est aussi un problème dans les pays riches.

[13] L'empire de la honte - Jean ZIEGLER - 2005.

[14] En 1900, chaque être humain disposait théoriquement de 7,91 hectares. En 2030, ce ne sera plus que 1,69 hectare.

[15] Caractérisée par ce que l'on a appelé les « émeutes de la faim ».

[16] Source : OCDE/FAO, Banque mondiale, FAPRI, USDA, Commission européenne.

[17] D'ici 30 ans, 2/3 de la population sera urbaine, étant précisé qu'en 2008, pour la première fois dans l'histoire, la part de la population vivant en zones urbaines a atteint 50 %.

[18] A titre d'exemple, la consommation mondiale d'aliments issus de l'élevage (viande, œufs, produits laitiers) progresse à une vitesse vertigineuse. Aujourd'hui, par exemple, un Chinois mange en moyenne 59,5 kg de viande par an, contre 13,7 kg en 1980. Il a aussi multiplié sa consommation de produits laitiers par dix sur la même période.

Cette transition nutritionnelle a donc une énorme influence sur l'appel à la production agricole puisqu'en moyenne, pour produire une calorie animale, il faut 4 à 11 calories végétales.

Or, nous sommes confrontés à une répartition calorifique totalement non homogène et totalement excessive pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) - en moyenne 3 952 kcal/pers/j[19] - et, bien sûr, insuffisante dans les pays de l'Afrique subsaharienne - 2 436 kcal/pers/j[20].

Mais c'est aussi la question de la qualité nutritionnelle qui se pose. « *Dans deux générations, il sera tout autant nécessaire de s'alimenter. Nous devons apprendre à économiser, à modifier nos habitudes de consommation car, s'il existe une marge de manœuvre, si le monde est capable de nourrir 9 milliards d'humains, le monde ne sera pas capable de subvenir aux besoins de 9 milliards d'Américains* »[21].

Le monde est donc composé, d'un côté, de presque 1 milliard de personnes sous-alimentées et de l'autre, de plus de 1,5 milliard d'adultes en surpoids et 400 millions touchés par l'obésité[22].

Le défi de la consommation alimentaire se pose donc dans des termes différents entre les pays du Nord et ceux du Sud. Si vaincre la faim reste toujours l'enjeu au Sud, le Nord se retrouve devant l'impérieuse nécessité de corriger les excès et les déséquilibres de son alimentation.

1.1.2. La crise écologique et énergétique - défi n° 2 : prévenir le changement climatique, s'adapter à ses effets et protéger les ressources naturelles

1.1.2.1. Le changement climatique en action

L'agriculture se confronte comme toute la planète aux effets du changement climatique, conséquence directe de toutes les activités humaines. Il constitue un élément fort et perturbateur dans les analyses même s'il est clair que ce changement climatique impose dès maintenant des adaptations. Il apparaîtrait pourtant que les efforts fournis au niveau international permettraient, au mieux, de freiner l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre (GES) montrant ainsi l'étendue du chemin qu'il reste à parcourir.

Et l'agriculture fait partie des secteurs les plus concernés par ces phénomènes :

- d'une part comme « cause », l'agriculture mondiale prenant une place non négligeable dans les origines du changement climatique (émission de protoxyde d'azote - N2O et de méthane[23] - CH4),
- et, d'autre part, comme « victime » avec les dangers que représentent notamment les phénomènes de perturbations climatiques comme les canicules, sécheresses ou tempêtes[24].

1.1.2.2. Des ressources naturelles en danger

L'utilisation abusive de produits de synthèse, la spécialisation à outrance de certaines régions et la déforestation entraînent une baisse de fertilité des sols[25] et portent atteinte à la biodiversité dans son

[19] Pour une ration équilibrée de 3 000 kilocalories par jour convenant parfaitement à chaque individu.
[20] Agriculture et alimentation : les enjeux prospectifs et les défis pour la recherche - 4 novembre 2008 - Exposé de Marion GUILLOU, présidente de l'INRA.
[21] Philippe CHALMIN, professeur à Paris-Dauphine, directeur du CyclOpe - 9 avril 2009.
[22] Source OMS avec des prévisions de 700 millions d'obèses en 2015 et de 1 milliard en 2025.
[23] Selon un rapport de la FAO, les activités d'élevage contribueraient actuellement, directement ou indirectement, à 18 % des émissions mondiales de GES - in Livestock Long Shadows, FAO, 2006.
[24] Pour rappel, la canicule de 2003 a entraîné une réduction de 30 % de la production fourragère en France.
[25] Confédération paysanne - L'agriculture à l'heure des choix - Congrès de Saint-Etienne - avril 2009 - Rapport d'orientation.

ensemble. L'agriculture doit faire face aux conséquences de cette pollution et à la raréfaction de toutes les ressources naturelles (terre[26], eau…) sur la planète.

1.1.2.3. La crise énergétique

L'accroissement de la productivité dans tous les domaines et notamment en agriculture, a entraîné une augmentation croissante de l'utilisation de l'énergie. Ce modèle trouve actuellement ses limites au moment où le coût de l'énergie augmente de façon durable du fait de la tension relative aux énergies fossiles. En ce domaine, les biocarburants pouvant être l'un des candidats à la substitution au pétrole, « *il est évident qu'il y aura une concurrence à long terme entre biocarburants et alimentation* »[27] entraînant notamment des risques de fortes hausses du prix de ces matières premières.

1.1.3. La crise de l'agriculture, mondialisation et banalisation - défi n° 3 : limiter la volatilité des cours, prévenir les impacts négatifs et faire face aux situations de crise

1.1.3.1. Une agriculture banalisée et mondialisée

L'agriculture est aujourd'hui économiquement mondialisée et les évolutions des échanges agricoles sur le marché mondial sont négociées, depuis 1994, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La tendance est nette : faire de l'agriculture un marché comme un autre où la concurrence doit s'amplifier et où les barrières, aides et protections diverses des marchés doivent s'atténuer, voire disparaître.

Car, en effet, depuis le début des années 90, tant au niveau de l'OMC que de la PAC, la tendance lourde a été à la banalisation de la filière agroalimentaire, c'est-à-dire à l'assimilation des produits agricoles à des « *commodities* » à l'identique des principales matières premières échangées sur les marchés internationaux. Or, banaliser l'agriculture, c'est « *passer à côté de son caractère inéliminable* »[28].

Beaucoup ont cru, à tort, que les pays dont les structures agricoles étaient d'autant moins performantes qu'elles avaient été bouleversées, pourraient bâtir leur développement directement sur l'industrie ou les services. La croissance du commerce international, la libéralisation des échanges et l'hyperspécialisation de certaines zones géographiques devaient permettre de pourvoir aux besoins vitaux de tous. Les importations de produits alimentaires devaient suffire pour nourrir les populations des pays en développement. La question de savoir qui allait nourrir la planète avait donc été oubliée par un monde porté, tout au long de ces trente dernières années, par le rêve de l'industrialisation[29].

Ce fut une grave erreur de perception et, depuis la crise alimentaire de 2007-2008, on assiste à la révision de ces certitudes d'un XXème siècle passé avec un retour de la problématique alimentaire au centre de toutes les préoccupations. La question de l'avenir de l'agriculture est bien au cœur de tous les débats.

Au final, les multiples tentatives de relance du cycle de Doha[30] ont, jusqu'à maintenant, toutes échoué devant les considérations respectives des Etats-Unis, de l'Inde et de l'Union européenne (UE).

---

[26] Un hectare de terre cultivée disparaît toutes les 7 secondes et demie de la surface du globe, alors qu'un bébé naît toutes les 3 secondes. Il faudra donc produire deux fois plus avec quatre fois moins de terre. En France, chaque jour, ce sont 160 ha de Surface agricole utile (SAU) qui perdent leur vocation nourricière pour devenir forêts, routes, autoroutes, zones pavillonnaires, zones artisanales, parking, chantiers, carrières... (sur l'ensemble de cette problématique, voir l'avis du Conseil économique et social de Bourgogne « Agriculture et urbanisation » - 15 décembre 2004).

[27] LES ENTRETIENS - « Grandes cultures - société » - 9 experts réfléchissent à des solutions durables - 2008 - Michel GRIFFON, agronome et économiste.

[28] LES ENTRETIENS - « Grandes cultures - société » - 9 experts réfléchissent à des solutions durables - 2008 - Jean VIARD, sociologue, économiste et politologue.

[29] L'Union européenne face au défi alimentaire mondial - Contributions des sociétés civiles organisées - Colloque du CESE - Allocution de M. Jacques DERMAGNE, président du CESE - 13 novembre 2008.

[30] Dernier cycle de négociations à l'OMC en date débuté en 2001.

- 1ère conséquence majeure : une volatilité des cours sans précédent

Si de nombreuses évaluations font état d'un risque de tendance forte à la hausse des prix agricoles mondiaux profitant ainsi aux agriculteurs, ceux-ci doivent surtout actuellement faire face à une forte volatilité de ces prix et donc à une totale incertitude quant à leur activité jusqu'alors inédite.

En effet, bien qu'étant des marchés d'actifs réels, les marchés agricoles ont un fonctionnement peu ou prou comparable à celui des marchés financiers[31], spéculation y compris. Devant une demande alimentaire mondiale qui ne cesse d'augmenter (+ 2 % par an) et une production « *qui ne sait pas en faire autant dans le même temps, la règle sera demain les belles et brutales envolées des cours* »[32] entraînant avec elles une instabilité du revenu intenable pour les agriculteurs. La nouveauté est de taille pour le monde agricole : une « bonne année » en production n'étant pas l'assurance d'une « bonne année » en matière de revenu compte tenu de ces cours fluctuants. Les conséquences de cette volatilité des cours ne sont pas sans importance[33] :

- pour les producteurs : baisse des revenus et faillite des plus pauvres en période de prix bas, investissements insuffisants en raison d'une rentabilité insuffisante et/ou aléatoire,
- pour les consommateurs : baisse du pouvoir d'achat et des consommations en période de prix élevés, notamment pour les ménages les plus pauvres qui consacrent une part importante de leur revenu à l'alimentation,
- frein à la recherche, à l'innovation et à l'investissement.

A titre d'exemple, en grandes cultures, la hausse des cours de 2005 à 2007 (fortement marquée dans un contexte de faiblesse de la production céréalière) avait brisé l'évolution tendancielle de la baisse continue du revenu agricole de 1997 à 2005 (- 5 % en moyenne par an en valeur réelle). Après ces records de la campagne 2007-2008 sur les produits alimentaires, les cours ont ensuite amorcé une descente ininterrompue depuis la fin du premier trimestre 2008[34] expliquée par des récoltes mondiales record, la récession économique et la baisse du prix du pétrole.

- 2nde conséquence majeure : un revenu en baisse aujourd'hui pour les agriculteurs

Le monde agricole vit en France sa plus grave crise depuis 30 ans qui a été mise en lumière par les producteurs laitiers en 2008. Elle s'est amplifiée et étendue aux autres filières en 2009.

Les chiffres de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation furent sans appel : le revenu moyen a chuté de 20 % en 2008 dans un contexte de baisse des aides européennes et de fortes hausses des charges. La plongée de 2009 fut encore plus vertigineuse : « *le revenu net d'entreprise agricole (RNEA) par actif non salarié en termes réels serait réduit de 34 %, soit en tenant compte de l'inflation, un niveau identique à celui du début des années 90* ».

Aucune production n'est épargnée. Les plus touchés sont les éleveurs laitiers avec une chute de leur revenu de 54 %. Suivent de près les producteurs de fruits (- 53 %), les céréaliers (- 51 %), les bovins mixtes (- 42 %) et les maraîchers (- 34 %)[35]. Un sévère retour en arrière après 20 ans d'effort pour bon nombre d'agriculteurs.

[31] Conseil de prospective européenne et internationale pour l'agriculture et l'alimentation - Ministère de l'agriculture et de la pêche - Perspectives pour l'agriculture française et la PAC - 2007.
[32] Bruno PARMENTIER, ingénieur des Mines, directeur de l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers - Terres de Bourgogne - 5 juin 2009.
[33] France 2025 - Diagnostic stratégique - groupe « Ressources rares et environnement » - président : Jean BERGOUGNOUX, président d'honneur de la SNCF et vice-président : Hervé GUYOMARD, directeur scientifique de l'Institut national de la recherche agronomique.
[34] Le prix du blé perd 160 €/t et le colza 205 €/t.
[35] Commission des comptes de l'agriculture de la Nation - décembre 2009.

Pour la Bourgogne en particulier, on assiste à la deuxième année consécutive de chute du revenu agricole. « *En termes réels, cette chute s'établit en 2009 à - 33 % par rapport à 2008*[36] *pour un revenu annuel net par actif non salarié qui atteint un niveau moyen de 19 100 €. Il faut retourner à 1991 pour trouver un revenu inférieur à celui de 2009. Pour les départements bourguignons, le différentiel d'évolution est très important : 26 points. Pour la Nièvre et l'Yonne, le revenu s'effondre de 42 %. Il diminue de 27 % en Côte-d'Or et de 17 % en Saône-et-Loire* »[37]. En 2009, le Résultat courant avant impôts (RCAI) moyen par actif non salarié diminuait en Bourgogne de :

- 66 % en « grandes cultures » pour atteindre 14 300 €,
- 66 % en « grandes cultures et herbivores » pour atteindre 6 500 €[38].
- 20 % en « bovins viande » pour atteindre 8 300 € (soit une baisse continue depuis 2002),

Cette situation s'est retrouvée dans tous les grands pays agricoles, aux Etats-Unis comme dans l'Union européenne[39] (UE). Cette chute des cours a occasionné en France une perte importante de la valeur de la production nationale qui s'est dégradée de 5,5 milliards d'€[40]. L'excédent commercial de l'agroalimentaire français, véritable fierté du monde agricole, s'est lui aussi considérablement dégradé[41].

Pour le reste, et face à cette « *instabilité chronique des marchés et ses conséquences directes et majeures sur la vie des exploitants, les instances communautaires et internationales proposent de laisser libre cours* »[42]. Pourtant, « *la volatilité des cours agricoles, l'impact de la spéculation et les progrès réalisés dans la compréhension des marchés agricoles remettent en cause la stratégie de l'OMC en matière de libéralisation du commerce agricole international* »[43].

Car, en effet, l'OMC ne se confronte-t-elle pas aux propres limites du système dans le contexte actuel ? Pour un certain nombre d'observateurs, « *la politique de l'OMC est absurde : vous ne pouvez pas réguler par les seules règles du marché mondial une denrée aussi essentielle à la vie que la nourriture, et dont les coûts varient du simple au triple suivant les régions du monde. Le marché détruit les agricultures moins concurrentielles. Or, le monde a besoin de toutes les agricultures. Parce que si le monde ne produit pas le maximum de ce qu'il peut produire, il ne mangera pas à sa faim* »[44].

Face à ces éléments, il apparaît clairement, d'une part, que « *la sécurité alimentaire mondiale n'est pas assurée de manière évidente à long terme* »[45] dans le monde. L'insuffisance alimentaire d'après-guerre à laquelle l'Europe avait parfaitement su répondre, a laissé la place à de bien plus fortes incertitudes pour demain en matière agricole au niveau mondial tant pour les populations que pour les agriculteurs.

D'autre part, incertitude et volatilité (sur les cours, les prix et les revenus) sont devenues les maîtres-mots du monde agricole. Qu'on le veuille ou non, la situation actuelle se caractérise par des fluctuations de cours de plus en plus fortes et fréquentes même si elles s'inscrivent dans une tendance lourde à la hausse. La définition d'une stratégie à long terme pour faire face aux crises qui risquent de se multiplier devient d'autant plus indispensable. Le rôle de la PAC est donc majeur pour l'UE. Mais ses évolutions depuis 15 ans n'ont pas semblé aller dans ce sens, d'autant plus en une période où celle-ci est montrée du doigt pour ses soutiens. L'heure est à la révision de la PAC. Reste à se mettre d'accord sur « quelle PAC ? ».

---

[36] Cette chute était de - 22 % par rapport à 2007 pour l'année 2008 - Agreste Bourgogne - Numéro 107 - juillet 2009 - Les comptes de l'agriculture bourguignonne en 2008 - Forte hausse des charges et baisse du revenu.

[37] Agreste Bourgogne - Numéro 113 - juillet 2010 - Les comptes de l'agriculture bourguignonne en 2009 - Le revenu s'effondre avec la baisse des prix.

[38] Agreste Bourgogne - Numéro 113 - juillet 2010 - Les comptes de l'agriculture bourguignonne en 2009 - Le revenu s'effondre avec la baisse des prix.

[39] Dans l'UE, c'est une baisse moyenne de 12 % des revenus.

[40] La valeur de la production hors subventions décroît (- 8,2 %) en raison de la baisse des prix. Ce recul est principalement dû à la chute des prix des grandes cultures et du lait.

[41] De 8,8 milliards d'€ en 2008, il est passé à 5,4 milliards d'€ en 2009 du fait d'une forte chute des exportations. L'Allemagne a ainsi subtilisé à la France depuis 2008 le rang de 3ème exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires.

[42] Le Monde diplomatique - La PAC vidée de son contenu - Jean-Christophe KROLL et Aurélie TROUVE - janvier 2009.

[43] Bertrand MUNIER, Université Paris Sorbonne et chef économiste de Momagri - Terres de Bourgogne - 18 juin 2009.

[44] Edgar PISANI, ancien ministre de l'Agriculture - Télérama n° 3042 - mars 2008.

[45] LES ENTRETIENS - « Grandes cultures - société » - 9 experts réfléchissent à des solutions durables - 2008 - Michel GRIFFON, agronome et économiste.

1.2. AU NIVEAU EUROPEEN : LA REMISE EN CAUSE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

Impossible d'évoquer l'agriculture sans évoquer la PAC. En effet, l'UE est un acteur majeur sur l'échiquier mondial de l'agriculture et la France tient une place stratégique en tant que première puissance agricole et agroalimentaire d'Europe. De plus, l'agriculture est incontestablement le secteur économique dans lequel l'intégration communautaire a été la plus poussée. La PAC correspond d'ailleurs à la seule politique commune de l'UE entièrement financée par le budget communautaire. En cela, c'est elle qui doit permettre de répondre aux défis lancés à l'agriculture. Mais le pourra-t-elle encore longtemps ?

Sur le plan budgétaire, on peut en douter. Notons que, depuis quelques années, la PAC n'est plus le premier poste de dépense budgétaire de l'UE. Ce titre lui a été ravi par la politique de « croissance durable » avec des dépenses de 64,4 milliards d'€ pour l'emploi, les infrastructures et la compétitivité. La PAC n'arrive qu'ensuite avec le financement en faveur de la « préservation et de la gestion des ressources naturelles » qui s'établit à 59,5 milliards d'€[46]. Ensuite, la part de la PAC dans le budget de l'UE est en diminution constante : si la PAC représente 42 % du budget de l'UE en 2010, elle en représentait 75 % il y a 25 ans.

Sur le plan politique aussi, sa philosophie actuelle se résume ainsi : « *il y a cinquante ans, l'agriculture avait surtout pour mission de nourrir en suffisance une Europe émergeant d'une décennie de privations dues à la guerre. Aujourd'hui, les aides massives à la production et l'achat de surplus en vue de garantir la sécurité alimentaire appartiennent largement au passé. La politique de l'UE s'attache désormais à ce que les producteurs de denrées alimentaires, quel que soit leur secteur d'activité, s'imposent sans aide extérieure sur le marché européen et mondial* »[47]. Le message officiel porté par l'UE ne peut être plus clair.

La PAC est organisée en deux piliers : le 1er pilier regroupe les instruments de marché et les soutiens directs aux agriculteurs et le 2nd pilier porte sur le développement rural.

1.2.1. Le 1er pilier : instruments de marché et soutiens directs[48]

Le financement du 1er pilier est assuré par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA).

1.2.1.1. Les Organisations communes de marché (OCM) : un lent processus de déconstruction des instruments de marché

Les OCM furent créées en 1962 pour soutenir les marchés dans les différents secteurs de production et selon des mécanismes appropriés qui diffèrent en fonction des produits couverts (quotas, jachères…). « *A partir de 1992, s'enclenche un processus continu de déconstruction des OCM* »[49] par la suppression ou la diminution des interventions. Le Bilan de santé de la PAC de 2008 n'a été qu'une étape supplémentaire en ce sens.

1.2.1.2. Aides directes : un processus continu vers un découplage total des aides

Les aides directes ont été introduites par la réforme de 1992 et viennent, d'une part, compenser la réduction depuis cette même date des OCM et d'autre part, rendre les soutiens de l'UE au monde agricole « OMC-compatible ». Le montant global d'aides directes pour la Bourgogne est de 583 millions d'€ en 2009[50].

En matière d'aides directes, le principal mode de soutien des agriculteurs européens est le régime de Droits à paiement unique (DPU) ou « aides découplées ».

---

[46] Pour un budget de l'UE, pour 2011, de 142,6 milliards d'€ (Avant-projet de budget (APB) de l'UE, pour 2011).
[47] Site internet officiel de l'Union européenne « Europa ».
[48] Le 1er pilier représentait, en 2009, 76 % du budget de la PAC, soit 42,8 milliards d'euros (80 % en 2007).
[49] Le Monde diplomatique - La PAC vidée de son contenu - Jean-Christophe KROLL et Aurélie TROUVE - janvier 2009.
[50] Agreste Bourgogne - Numéro 113 - juillet 2010 - Les comptes de l'agriculture bourguignonne en 2009 - Le revenu s'effondre avec la baisse des prix.

Ce principe de DPU, introduit en 2003, a représenté « *un signal fort, et sans doute irréversible, que l'aide est désormais destinée à soutenir les individus et non plus ni les productions ni les prix. Par ce processus, la PAC visait ainsi à permettre davantage le libre jeu de l'offre et de la demande* »[51].

L'aboutissement à un découplage de toutes les aides directes est recherché par l'UE et le Bilan de santé de la PAC a marqué une étape supplémentaire sur cette voie dans un marché de plus en plus mondialisée et libre.

1.2.2. Le 2nd pilier : le développement rural

1.2.2.1. Présentation générale

Ce 2nd pilier voit le jour en 1999. Il regroupe les mesures visant à promouvoir la multifonctionnalité de l'agriculture, la protection de l'environnement et le développement des territoires ruraux[52].

En France métropolitaine, c'est le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) qui détermine, de façon opérationnelle, ces mesures pour la période 2007-2013. Le financement est partagé entre les crédits européens du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et les crédits nationaux (Etat, collectivités territoriales, Agences de l'eau…). Dans ce cadre, le budget national, et particulièrement celui de la France, est donc fortement sollicité contrairement aux soutiens du 1er pilier essentiellement supportés par le budget communautaire. Le PDRH 2007-2013 mobilise 13,5 milliards d'€. Une grande part de ce programme est déconcentrée au niveau régional. Il comporte deux grands volets :

- un volet national qui concerne l'Indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN), les soutiens à l'installation en agriculture et la modernisation des exploitations et les aides au reboisement. Il représente un total d'environ 224 millions d'€ pour la Bourgogne[53].

- un volet régional dénommé Document régional de développement rural (DRDR) qui porte sur les enjeux locaux : il représente un total d'environ 122,4 millions d'€ pour la Bourgogne[54] dispensé au travers du FEADER.

La Bourgogne est donc dotée de plus de 346 millions d'€[55] qui seront investis dans les zones rurales sur cette période[56].

1.2.2.2. Le volet environnemental du 2nd pilier

- *Axe 2 du FEADER : protéger l'environnement et aménager l'espace rural*

Il concerne :

- *la compensation des handicaps naturels* : aide aux exploitations en zones défavorisées, pour le maintien de l'activité sur le territoire et l'entretien des milieux par le versement d'une ICHN.

Malheureusement pour la Bourgogne, la Commission européenne veut réviser la carte des zones défavorisées simples (ZDS) jugeant ses critères socio-économiques non pertinents et souhaitant ne retenir que des critères pédoclimatiques. Les ICHN[57] pourraient ainsi disparaître dans de nombreuses

[51] Conseil de prospective européenne et internationale pour l'agriculture et l'alimentation - Ministère de l'agriculture et de la pêche - Perspectives pour l'agriculture française et la PAC - 2007.
[52] En 2009, il représente 24 % du budget de la PAC soit 13,4 milliards d'€ (20 % en 2007).
[53] Programmation de développement rural 2007 - 2013 - FEADER 2007-2013 - DRDR Bourgogne.
[54] Comité de suivi FEADER Bourgogne – Etat d'avancement de la programmation FEADER - 17 juin 2010.
[55] 347,3 millions d'€ selon le Comité de suivi FEADER Bourgogne – Etat d'avancement de la programmation FEADER - 17 juin 2010
[56] Auxquels on peut ajouter 16,5 millions d'€ spécifique de FEAGA attribués à la Bourgogne et à la Franche-Comté destinés au financement de mesures de diversification suite à la disparition totale de la filière betterave avec la fermeture de l'usine d'Aiserey.
[57] En Bourgogne, une exploitation sur trois bénéficie des ICHN.

communes[58]. A titre d'exemple, la Saône-et-Loire pourrait perdre jusqu'à 40 % de ses ICHN[59]. Les Etats membres avaient jusqu'au 21 janvier 2010 pour transmettre leurs simulations, le nouveau zonage devant entrer en vigueur au 1er janvier 2014 dans toute l'UE. Les conséquences seraient désastreuses : des zones à faibles revenus pourraient être écartées du classement ZDS accentuant ainsi les difficultés d'installation dans les territoires ruraux fragiles et faiblement attractifs alors que des zones moins fragilisées économiquement pourraient bénéficier de soutiens.

- *l'aide au maintien de la biodiversité en forêt et à la reconstitution du potentiel forestier* : aides aux investissements non productifs dans le cadre des contrats Natura 2000 et aides à la reconstitution des peuplements forestiers sinistrés par la tempête de 1999 (Plan Chablis).

- *l'aide à la protection et l'amélioration de l'environnement en zone agricole*. C'est là qu'interviennent les Mesures agroenvironnementales (MAE).

➢ *Les MAE*

Il s'agit d'actions qu'un agriculteur peut entreprendre pour améliorer la qualité de l'environnement dans le cadre d'un contrat avec les pouvoirs publics permettant ainsi l'attribution d'une rémunération spécifique[60]. Elles permettent de répondre globalement à quatre grands enjeux environnementaux :

- la gestion et la qualité de l'eau, en encourageant par exemple les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) et la protection des captages,
- la biodiversité animale et végétale, en incitant notamment à la préservation des habitats, des milieux humides et des prairies permanentes,
- le paysage, l'entretien d'éléments fixes du paysage comme les bosquets, les arbres isolés et les mares,
- le sol, en encourageant la lutte contre l'érosion et en favorisant la couverture des sols en hiver.

En Bourgogne, les MAE se matérialisent par[61] :

- 2 dispositifs nationaux : Prime herbagère agro-environnementale (PHAE) et MAE rotationnelle,

- 3 dispositifs déconcentrés avec un cahier des charges national ouverts en Bourgogne :

  * *Dispositif D* : conversion à l'agriculture biologique,
  * *Dispositif F* : protection des races menacées,
  * *Dispositif H* : amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité.

- 1 dispositif déconcentré zoné : le dispositif I - mesures agroenvironnementales territorialisées.

1.2.3. Une PAC de plus en plus verte

L'agriculture européenne a eu pour mission de produire plus et pour moins cher afin de répondre à l'insuffisance d'après-guerre. D'une insuffisance, l'Europe est arrivée à la pléthore. Mais cette pléthore s'est vue placée sous contrôle pour faire face à une nouvelle exigence : celle de produire mieux. Ce contrôle s'illustre par deux règles communautaires qui viennent consolider les dispositions du 2nd pilier.

[58] Cette révision risque aussi de toucher les majorations de la Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) et les bonifications aux Jeunes agriculteurs (JA) et aux Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) concernant l'Axe 1.
[59] Sur 3 350 exploitations concernées, environ 4 sur 10 pourraient perdre le bénéfice de cette aide soit 2 900 € en moyenne par an selon une étude de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.
[60] Les aides agro-environnementales, aides directes du 2nd pilier de la PAC, ont représenté 76 M€ en 2006 soit 13 % des aides directes totales perçues par la Bourgogne en 2006 - Agreste Bourgogne - les aides directes à l'agriculture bourguignonne en 2006 - janvier 2009.
[61] Direction départementale des territoires de Côte d'Or - Présentation des différentes mesures agroenvironnementales.

1.2.3.1. La conditionnalité des aides : une obligation

C'est en 2003 que ce principe est posé. Pour obtenir l'ensemble des subventions du 1er et du 2nd pilier, les agriculteurs doivent obligatoirement respecter un certain nombre d'exigences. La conditionnalité obéit au niveau européen à un ensemble de 19 directives et règlements et celle-ci se met en place progressivement en France depuis 2005. Ces exigences sont classées en 4 domaines :

- l'environnement (protection des espèces, des habitats naturels, protection des eaux et sols contre les boues d'épuration, produits dangereux, nitrates),

- la santé publique, santé des animaux et des végétaux, identification et enregistrement des animaux (étiquetage, produits phytopharmaceutiques, traçabilité, lutte contre les maladies),

- le bien-être animal (protection des porcs, veaux, animaux d'élevage),

- les Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) définies par les États-membres dans un cadre communautaire imposé. Le respect des BCAE porte en France sur l'érosion de sols, les matières organiques des sols, la structure des sols et un niveau minimal d'entretien[62].

Là où les MAE sont une « carotte » incitative, car facultative, la conditionnalité est un « bâton », un instrument de sanction et non d'éligibilité. En effet, en cas de non-respect de ces exigences, l'agriculteur s'expose à une sanction financière : la réduction peut aller de quelques pourcentages à la totalité des aides directes en cas de non respect délibéré des exigences.

De plus, pour les agriculteurs qui s'engagent depuis 2007 dans une MAE, des exigences complémentaires en termes de pratiques de fertilisation et d'utilisation de produits phytopharmaceutiques sont à respecter en plus du reste de la conditionnalité. Au total, l'agriculteur, pour recevoir le montant d'aide correspondant, doit donc respecter :

- les exigences de base de la conditionnalité pour les aides du 1er pilier,
- et, en cas d'engagement dans une MAE, les exigences de base de la conditionnalité + des exigences spécifiques MAE en termes de pratiques de fertilisation et d'utilisation de produits phytopharmaceutiques + le cahier des charges de la MAE choisie.

Après trois années d'extension progressive, le champ de la conditionnalité s'était stabilisé en 2009[63], aucune nouvelle exigence réglementaire ne s'étant ajoutée dans les 4 domaines de la conditionnalité.

1.2.3.2. La modulation des aides

Pour accroître les projets « verts », l'Union européenne ponctionne une part des aides directes (1er pilier) pour les consacrer au 2nd pilier. Ainsi, les aides directes couplées et découplées ont été réduites de 3 % en 2005, 4 % en 2006 et 5 % jusqu'en 2008 au profit du 2nd pilier de la PAC. Ce taux est passé à 7 % en 2009 et 8 % en 2010, et passera à 9 % en 2011 et 10 % en 2012. Entre 2003 et 2006, à l'échelle de l'UE, 1,2 milliard d'€ a ainsi pu être réorienté des aides directes (1er pilier) vers le développement rural (2nd pilier) au niveau européen dont 270 millions d'euros pour la France. Chaque Etat a pu choisir à quelles actions de développement rural (2ème pilier) il voulait allouer le produit de cette modulation[64].

[62] Concernant les BCAE, la mesure qui a le coût le plus élevé est l'obligation de consacrer au moins 3 % de la surface d'une exploitation au couvert environnemental (par exemple une bande enherbée le long d'un cours d'eau). En effet, elle diminue la surface utilisée ; son implantation puis son entretien occasionne un surcroît de travail non productif. La baisse de revenus est estimée à moins de 1 %. Le seuil de 3 % a disparu en 2010.

[63] Pour la campagne 2009, on a même pu noter une « avancée majeure » dans la possibilité de ne pas tenir compte de certaines infractions mineures. Cette évolution « très positive » constitue une véritable reconnaissance du « droit à l'erreur » pour les agriculteurs, demandée depuis longtemps par la France.

[64] La France a souhaité utiliser une partie de ces fonds pour mettre en place un dispositif de gestion des crises pour les secteurs qui ne bénéficient pas d'Organisations communes de marché (porcs, volailles, fruits et légumes).

Ce prélèvement s'applique sur toutes les aides directes versées aux agriculteurs au-dessus d'un montant de 5 000 €. Par contre, pour les grandes exploitations, celles percevant plus de 300 000 euros par an, le prélèvement grimpera même à 14 %. Cela concerne une cinquantaine d'exploitations en France. Le redéploiement des crédits ne fait pas l'affaire de tout le monde et notamment des grandes exploitations qui seraient touchées par le principe de limitation des aides. Pour la première fois, les grandes exploitations verront leurs aides diminuées proportionnellement davantage que les petites.

Reste que la PAC repose sur deux dispositifs d'intervention particulièrement disproportionnés avec par exemple, en Bourgogne, un 1er pilier à près de 600 millions d'€ et un 2nd pilier à 76 millions d'€ (aides directes). Des doutes peuvent donc naître quant à la réelle efficacité de ce « découpage ».

1.2.4. Le Bilan de santé de la PAC

La PAC est depuis longtemps critiquée : sur les excédents des années 1980, par l'OMC pour concurrence déloyale, par certains Etats membres en raison de son poids budgétaire et par une partie du grand public pour son manque supposé de légitimité. La France quant à elle, principale bénéficiaire de la PAC, essaie de garantir la pérennité du système européen d'aides aux agriculteurs.

Le 20 novembre 2008, les ministres de l'Agriculture des 27 sont arrivés à un accord sur ce Bilan de santé et donc sur un réaménagement de la PAC, emmené par Michel BARNIER, ministre français de l'Agriculture et de la Pêche et président du Conseil européen des ministres de l'Agriculture de l'UE (alors sous présidence française).

Le Bilan de santé de la PAC du 20 novembre 2008 est non seulement une continuité par rapport à un « processus continue de révision »[65] depuis 1992, mais aussi le « fruit d'un compromis politique »[66]. Il peut se résumer ainsi : les prix et revenus agricoles seront davantage liés à la loi de l'offre et de la demande. Dans le même temps, une place plus grande est faite aux projets environnementaux. Le mouvement de suppression ou de réduction des OCM, amorcé en 2003, se poursuit, renforçant ainsi la concurrence entre les différentes productions agricoles européennes.

- suppression des quotas laitiers (introduits en 1984 pour éviter la surproduction du marché européen) de façon progressive d'ici 2015.

La suppression des quotas laitiers est une mesure actée depuis 2003. Restait à en connaître les modalités : à partir de 2009 et jusqu'en 2014 inclus, les quotas nationaux vont être augmentés de 1 % par an de façon à libérer de manière moins brutale le marché d'ici 2015. A l'époque, les producteurs de lait avaient déjà manifesté leur mécontentement de crainte qu'une hausse des quotas ne fasse chuter les prix. Ils voyaient juste.

- suppression des jachères

Une obligation de 10 % de gel des terres avait été instituée en 1993. En 2003, un DPU-jachère a été créé pour prolonger ce gel. C'est une étape supplémentaire vers une prise en compte accrue des marchés. En raison de la hausse des prix des céréales, la jachère a été suspendue pour la récolte 2008 et les DPU-jachères ont disparu en 2009.

- soutien des prix : abandon quasi-total

Les mécanismes de soutien des prix agricoles par les pouvoirs publics, avec des garanties minimales, vont voir leur champ d'application encore réduit suite à ce réaménagement :

[65] INRA - Le Bilan de santé de la PAC et son application en France : simulations et réflexions sur les décisions du 23 février 2009 du ministre français de l'Agriculture et de la Pêche - mars 2009.
[66] INRA - Le Bilan de santé de la PAC et son application en France : simulations et réflexions sur les décisions du 23 février 2009 du ministre français de l'Agriculture et de la Pêche - mars 2009.

- suppression des prix d'intervention pour la viande de porc et le sorgho,
- réduction des prix d'intervention pour le beurre et le lait en poudre,
- plafonnement quantitatif annuel large de 3 millions de tonnes pour le blé même si les prix garantis sont maintenus (101,3 euros la tonne), alors que la Commission européenne voulait libéraliser le système par le biais d'appels d'offre.

Concernant le découplage total des aides directes d'ici 2010, ce fut aux Etats membres de prendre les décisions via des mécanismes nationaux de prélèvement et de réorientation des aides PAC.

- un renforcement des exigences environnementales

Après la pause de 2009, le Bilan de santé de la PAC a aussi renforcé la conditionnalité des aides pour 2010 avec pas moins de 7 nouvelles BCAE qui devront être obligatoirement respectées par les agriculteurs[67].

1.2.5. En route pour « l'après 2013 » : réaffirmation ou démantèlement de la PAC ?

Le Bilan de santé de la PAC de novembre 2008 n'a été qu'une entrée en matière avant le grand débat budgétaire de l'Union européenne qui s'est ouvert dès 2010 et qui est emmené par Dacian CIOLOS, nouveau Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural.

Ce débat qui portera sur les perspectives financières de l'UE pour 2014-2020 est l'application d'une clause de révision à mi-parcours du budget sur la période 2007-2013 voulue par les Britanniques dès 2007 et qui va permettre une remise à plat complète des recettes et des dépenses.

La pression sur la PAC est donc plus que jamais présente car en dépit des réformes successives, elle est toujours fortement critiquée par certains membres de l'OMC et même dans l'UE. La crise financière et les crises économiques en résultant n'ont fait qu'attiser ces tensions sur la PAC, devenue la cible première des attaques en période de raréfaction des ressources publiques et de replis des Etats membres.

Les appétits ne manqueront donc pas dans l'UE pour demander des économies budgétaires et une affectation d'une partie des ressources agricoles sur des cibles que d'aucuns considéreront comme plus prioritaires et stratégiques, sources de croissance et de gains de productivité : formation, recherche, emploi, etc.[68].

Ce débat[69] a commencé dès fin 2009 avec la diffusion non officielle d'un projet de communication de la Commission européenne (en pleine préparation budgétaire de l'année 2010) qui prévoyait de couper drastiquement dans les budgets de la PAC et de la politique régionale. Reniée depuis par la Commission, cette note prévoyait néanmoins que le budget communautaire destiné à la PAC devait passer de 47 % à… 32 % en 2013. Un tel taux aurait achevé la chute de la part de cette politique communautaire dans le budget de l'UE. Pour compenser, les Etats nationaux auraient du être mis à contribution : « *une proportion plus grande des dépenses actuelles de la PAC devrait être assignée aux Etats membres où les aides directes devraient être cofinancées par des contributions nationales* »[70].

Mais à force de vouloir libéraliser coûte que coûte le marché agricole des 27 et remettre en cause le budget agricole de l'UE, l'Europe s'inscrit à contre-courant non seulement des enseignements tirés de la crise alimentaire majeure de 2008, de l'esprit de régulation qui règne actuellement dans tous les pays atteints par la crise financière, économique et sociale mondiale mais aussi des pratiques courantes

[67] Dont 4 nouvelles : bandes tampons le long des cours d'eau, maintien des particularités topographiques, gestion des surfaces en herbe et prélèvement pour l'irrigation pour toute la sole irriguée.
[68] Mais derrière ces objectifs légitimes, il s'agit aussi pour les Britanniques de jouer leur « chèque » contre les dépenses agricoles, référence au rabais britannique au budget de l'UE négocié par Margaret THATCHER en 1984, au cours du sommet de Fontainebleau dont la légitimité sera à nouveau discutée dans le cadre de ces négociations budgétaires.
[69] Qui n'a actuellement que pour effet de ramener la PAC à une unique question budgétaire et comptable.
[70] Voir Europolitique n° 3842 sur ce projet de communication.

interventionnistes qui ont particulièrement animé la politique agricole américaine. Il est vrai que déjà, à peine sortie du Bilan de santé de la PAC, la victoire de Barak OBAMA avait pâli un peu plus les couleurs libérales qu'avait voulu donner la Commission européenne de l'époque à la nouvelle PAC de 2014. Pendant que l'Union européenne avait les yeux rivés sur 2014 et le découplage total des aides par rapport à la production (système inefficace pour soutenir les revenus agricoles lorsque les prix sont bas et injustifié lorsqu'ils sont hauts), la politique américaine conservait et renforçait ses filets de sécurité.

Nombreux sont ceux d'ailleurs qui « plaident ouvertement pour une politique publique volontariste en faveur de l'agriculture : « *L'heure n'est plus à la fin de la PAC. L'heure est au contraire de faire des politiques agricoles partout dans le monde »*[71]. *Un constat qui détone dans la vague ultralibérale qui avait balayé jusqu'à, il y a peu encore, l'ensemble de la planète* »[72].

L'avenir de la PAC se joue donc dès maintenant et avec lui l'avenir de l'agriculture européenne, française et bourguignonne. Et cet avenir n'est plus aujourd'hui entre les seules mains des ministres de l'Agriculture des Etats membres. En effet, dans le Traité de Lisbonne, le chapitre agricole reconnaît la codécision comme la « procédure législative ordinaire » de la PAC en remplacement de la procédure de la consultation en vigueur. Cela représente un changement majeur pour la PAC qui consolide le rôle de véritable co-législateur du Parlement européen pour l'agriculture. C'est un élément fort que chaque Etat membre doit prendre en compte dans les débats qui auront lieu jusqu'en 2013 et sur lesquels les agriculteurs, à tous les niveaux, doivent se faire entendre. C'est dès aujourd'hui que la France doit dire quelle PAC elle veut pour demain[73].

Une question reste néanmoins centrale : des mécanismes privés et/ou publics visant à réduire les fluctuations des cours et/ou à atténuer les conséquences négatives sont-ils envisageables aujourd'hui en Europe ? Tel sera l'un des enjeux du débat.

1.3. AU NIVEAU NATIONAL : UNE MARCHE VERS UN NOUVEAU MODELE AGRICOLE FRANÇAIS

La France, comme tout Etat, dispose aussi d'un pouvoir d'intervention propre, que ce soit hors ou dans le cadre de la PAC, posant ainsi les bases d'un contexte national spécifique pour le monde agricole. Globalement, l'européanisation des interventions publiques agricoles tend de plus en plus à laisser la place à une renationalisation rampante de ces interventions.

1.3.1. Application du Bilan de santé de la PAC : les choix français et l'impact sur l'agriculture bourguignonne

Sans rentrer dans les détails techniques, il existe une multitude d'outils laissant des marges de manœuvre aux Etats membres quant aux modalités de transformation des aides couplées restantes en aides découplées. Les Etats membres qui le souhaitaient pouvaient recalculer l'intégralité des aides découplées grâce à deux systèmes de mutualisation qui étaient proposés :

- une harmonisation des aides découplées existantes « sur la base de critères objectifs »,
- ou une régionalisation des aides (par le biais des Conseils régionaux pour la France[74]).

---

[71] Bruno PARMENTIER, ingénieur des Mines, directeur de l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers.

[72] L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire - 5 juin 2009.

[73] On peut mentionner à ce titre l'initiative française du « club des 22 ». Ces 22 pays ont procédé à la signature, le 10 décembre 2009, d'un texte de 3 pages comportant les grandes lignes d'une politique agricole régulatrice, marquée par les exigences écologiques, la légitimisation des aides publiques et la sécurité sanitaire et pas uniquement ancrée dans une querelle budgétaire. Sont restés hors de l'accord le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et Malte.

[74] La question du futur système de gestion publique des aides a été et est toujours au cœur des réflexions. Pour l'Association des Régions de France (ARF), les Régions doivent faire partie intégrante du processus de gestion et d'attribution des aides PAC. L'ARF a ainsi demandé dès fin 2008 une régionalisation complète et décentralisée des aides du 2nd pilier - Compte rendu du séminaire « Les Régions et l'avenir de la PAC » - 25 septembre 2008.

Ces deux systèmes n'ont pas été utilisés par la France, empêchant ainsi une plus grande homogénéité des montants d'aides directes découplées par hectare qui aurait pu être achevée par le passage du modèle historique français à un modèle davantage mutualisé. Le ministre en charge de l'Agriculture a donc préféré maintenir le principe de l'octroi des aides directes découplées sur la base d'anciennes références historiques. Mais la contrepartie a été de réaliser de fortes redistributions[75] des aides directes entre les filières.

Ces redistributions furent basées sur trois mécanismes spécifiques :

- la modulation avec un prélèvement supplémentaire sur les aides directes du 1er pilier de 5 % d'ici 2012 afin de financer certaines mesures dans le cadre du 2nd pilier,
- un prélèvement supplémentaire annuel de 5 % sur l'ensemble des aides du 1er pilier, destiné à créer de nouvelles aides couplées spécifiques notamment pour soutenir les productions fragiles,
- un prélèvement en 2010 sur les aides couplées restantes, destiné à revaloriser certaines aides découplées.

A cet égard, on ne peut que constater que la PAC est de « *moins en moins commune et de plus en plus à la carte* »[76]. L'inconvénient principal de la boite à outils laissée aux Etats membres est d'obliger à raisonner selon une logique de vases communicants au détriment de la cohérence d'ensemble qui exige, d'abord de fixer les objectifs, puis les instruments à mobiliser, enfin les ressources nécessaires à cette fin[77].

1.3.1.1. Dispositions du Bilan de santé de la PAC pour la France

Les modalités françaises de mise en œuvre du Bilan de santé de la PAC jusqu'en 2013 ont été présentées le 23 février 2009. Près de 1,5 milliard d'€ sur 8,4 milliards d'€ d'aides directes (soit 18 %), sera réattribué sur d'autres bases que les références historiques individuelles. On peut donc dire que « *la redistribution opérée est d'ores et déjà conséquente* »[78]. Cette redistribution s'est faite vers les 4 objectifs suivants :

- *consolider l'économie agricole et l'emploi sur l'ensemble du territoire (265 M€/an)*

Il s'agit de consolider les productions fragiles :
- ovins et caprins : 135 M€ (+ 25 M€ pour les éleveurs ovins - revalorisation de leur DPU à partir de la réserve nationale),
- lait de montagne : 45 M€,
- blé dur dans les zones traditionnelles : 8 M€,
- veaux sous la mère : 4,6 M€,
- légumes de plein champ et pommes de terre : 30 M€,
- ICHN : 42 M€.

- *accompagner un mode de développement durable de l'agriculture (129 M€)*

- protéines végétales : 40 M€,
- agriculture biologique (maintien) : 50 M€,
- « nouveaux défis » : 32 M€,
- agriculture biologique (conversion) : 7 M€.

- *instaurer des outils de couverture de risques climatiques et sanitaires (140 M€)*

- assurances récoltes : 100 M€,

[75] INRA - Le Bilan de santé de la PAC et son application en France : simulations et réflexions sur les décisions du 23 février 2009 du ministre français de l'Agriculture et de la Pêche - mars 2009.
[76] INRA - Le Bilan de santé de la PAC et son application en France : simulations et réflexions sur les décisions du 23 février 2009 du ministre français de l'Agriculture et de la Pêche - mars 2009.
[77] INRA - Le Bilan de santé de la PAC et son application en France : simulations et réflexions sur les décisions du 23 février 2009 du ministre français de l'Agriculture et de la Pêche - mars 2009 - Et sans même évoquer l'inextricable complexité du système.
[78] INRA - Le Bilan de santé de la PAC et son application en France : simulations et réflexions sur les décisions du 23 février 2009 du ministre français de l'Agriculture et de la Pêche - mars 2009.

- fonds sanitaires : 40 M€,

- *instaurer un nouveau mode de soutien pour l'élevage à l'herbe et un soutien aux fourrages (970 M€).*

- aide sur les surfaces productives : 700 M€,
- aide agroenvironnementale sur les surfaces extensives : 130 M€,
- aide aux fourrages : 30 M€,
- PHAE : 110 M€.

Cette nouvelle répartition se fera principalement au détriment des producteurs de grandes cultures[79] et au bénéfice des éleveurs d'herbivores (surtout ovins-caprins), singulièrement ceux engagés dans des systèmes extensifs[80]. Ces décisions et leur application auront nécessairement des impacts sur les offres régionales des diverses productions agricoles.

Néanmoins, « *la nouvelle PAC privilégie vraisemblablement encore trop l'objectif du soutien des revenus agricoles (via le découplage) au détriment de sa stabilisation* »[81].

A ce titre, « *une faiblesse du Bilan de santé est l'insuffisance des montants octroyés (140 millions d'€) en faveur de la gestion des risques quels qu'ils soient (sanitaires, climatiques, de prix, de revenus) qu'il conviendrait de compléter, en termes d'instruments et de ressources publiques consacrées* »[82] et ce, afin de répondre aujourd'hui à l'ensemble des incertitudes économiques qui pèsent sur les productions.

On peut aussi souligner la faiblesse des dotations relatives aux « nouveaux enjeux » (seulement 32 millions d'€) par rapport à des défis environnementaux majeurs que sont la gestion quantitative et qualitative de l'eau, la protection de la biodiversité, ainsi que la réduction des émissions de GES et l'adaptation au changement climatique.

Il convient quand même de signaler que des efforts vont en ce sens comme le maintien de la PHAE (240 millions d'euros par an) et la nouvelle aide aux surfaces d'herbe productives (700 millions d'euros par an), qui devraient permettre une meilleure prise en compte d'objectifs environnementaux et territoriaux, contribuant ainsi à une légitimité accrue du soutien public à l'agriculture française et à ses agriculteurs.

Reste que cette « PAC à la carte » pose au moins deux problèmes étroitement imbriqués :

- celui de la justification d'un financement communautaire de mesures mises en œuvre de façon différenciée selon les Etats membres,
- et celui, plus général, des objectifs de la PAC, notamment ceux poursuivis via les aides directes découplées du premier pilier.

1.3.1.2. Conséquence pour les zones intermédiaires

- Bilan de santé de la PAC en Bourgogne

Sur les 95 millions d'€ d'aides découplées en 2010, 37 resteront à leurs « détenteurs historiques ». Le solde de 58 millions d'€ est destiné à :

- abonder l'enveloppe consacrée à la revalorisation des DPU sur les surfaces fourragères (44 millions d'€),

[79] Les producteurs de grandes cultures enregistrent une baisse d'aides de 5 900 € en moyenne nationale entraînant une chute de 17 % de leur revenu moyen 2003-2007. Cette baisse est plus importante en Bourgogne (- 24 %).
[80] INRA - Le Bilan de santé de la PAC en France : une profonde redistribution budgétaire ? - Vincent CHATELLIER et Hervé GUYOMARD, INRA-SAE2 (UR 1134 -LERECO), Nantes et INRA-Collège de Direction, Paris - 10 mars 2010.
[81] INRA - Le Bilan de santé de la PAC et son application en France : simulations et réflexions sur les décisions du 23 février 2009 du ministre français de l'Agriculture et de la Pêche - mars 2009.
[82] INRA - Le Bilan de santé de la PAC et son application en France : simulations et réflexions sur les décisions du 23 février 2009 du ministre français de l'Agriculture et de la Pêche - mars 2009.

- prendre en compte les effectifs de vaches allaitantes non primées dans les exploitations détenant une référence,
- et attribuer des soutiens aux surfaces en maïs fourrager et en légumes de plein champ.

Les aides du 1er pilier s'élèveront en Bourgogne à environ 500 millions d'€ en 2010. Le taux de prélèvement fixé à 5 % (soit 25 millions d'€) permettra de créer des aides couplées aux brebis (21 €/brebis), aux surfaces en protéagineux (66 €/ha), au maintien de l'AB (90 €/ha), à la mesure de diversification des assolements (25 €/ha).

Enfin, en 2012, 50 millions d'€ seront prélevés sur la totalité des soutiens du 1er pilier (au titre de la modulation) pour financer la PHAE, la revalorisation de l'ICHN, la politique d'installation, la reconversion en Agriculture biologique (AB), la MAE rotationnelle et les « nouveaux défis » (Plan de performance énergétique, Natura 2000 et protection des captages).

Les zones intermédiaires comme la Bourgogne sont plus spécifiquement touchées[83]. Les aides diminueraient en Bourgogne de 32 millions d'€[84]. « *L'analyse des effets supposés de cette réorientation des soutiens doit, bien entendu, être discutée à l'aune de l'évolution récente du contexte économique de l'agriculture. Dans cette voie, il convient de ne pas mésestimer le fait que ces nouvelles orientations, tant françaises que communautaires, ont été arrêtées dans une période où le revenu des agriculteurs venait de bénéficier de l'amélioration significative des prix internationaux de produits agricoles. Depuis lors, la situation des revenus s'est, du moins en France pour l'année 2009, considérablement dégradée suite à un retour à la normal des prix agricoles et à des hausses de charges non contrebalancées par les gains de productivité. En 2010, le revenu de certains agriculteurs sera, comme pour les producteurs d'ovins et les producteurs de lait en systèmes herbagers, clairement conforté par ces mesures. Il n'en ira pas de même pour d'autres catégories de producteurs, comme ceux de céréales en zones intermédiaires, où la réforme est un facteur aggravant* »[85].

- mesures de soutien spécifiques aux zones intermédiaires

Pour se prémunir contre le « facteur aggravant »[86] de la réforme envers les agriculteurs des zones intermédiaires, une enveloppe complémentaire nationale de 170 millions d'euros leur a été spécifiquement débloquée en 2010 par l'Etat.

1.3.2. Le Grenelle de l'environnement

1.3.2.1. Les dispositions du Grenelle concernant l'agriculture[87]

Le Grenelle est une réponse française à un problème mondial : la dégradation de notre environnement et de l'ensemble des ressources disponibles. L'agriculture est particulièrement concernée. Ce sont des éléments majeurs qu'elle se doit, aujourd'hui, de prendre en compte.

Les dispositions du Grenelle concernant plus particulièrement le monde agricole sont les suivantes :

---

[83] En effet, l'importance de la baisse de revenu des producteurs de grandes cultures par exemple impacte plus fortement ceux situés dans ces zones où les rendements sont moyens et où les revenus sont souvent plus faibles que dans les bassins spécialisés - INRA - Le Bilan de santé de la PAC en France : une profonde redistribution budgétaire ? - Vincent CHATELLIER et Hervé GUYOMARD, INRA-SAE2 (UR 1134 -LERECO), Nantes et INRA-Collège de Direction, Paris – 10 mars 2010.

[84] Source GEB-Institut de l'Elevage d'après RICA 2007 et scénario IE/CSO du 23 février 2009. Une étude INRA du 10 mars 2010 menée par Vincent CHATELLIER et Hervé GUYOMARD fait état d'une diminution des aides directes de 22 millions d'€ pour les agriculteurs de Bourgogne - Le Bilan de santé de la PAC en France : une profonde redistribution budgétaire ?

[85] INRA - Le Bilan de santé de la PAC en France : une profonde redistribution budgétaire ? - Vincent CHATELLIER et Hervé GUYOMARD, INRA-SAE2 (UR 1134 -LERECO), Nantes et INRA-Collège de Direction, Paris – 10 mars 2010.

[86] INRA - Le Bilan de santé de la PAC en France : une profonde redistribution budgétaire ? - Vincent CHATELLIER et Hervé GUYOMARD, INRA-SAE2 (UR 1134 -LERECO), Nantes et INRA-Collège de Direction, Paris -10 mars 2010.

[87] Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et loi « Grenelle II » ou loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

* favoriser la production et la structuration de la filière Agriculture biologique (AB) pour que la surface agricole utile en agriculture biologique atteigne 6 % en 2012 et 20 % en 2020. À cette fin, le crédit d'impôt pour l'agriculture biologique a été doublé dès l'année 2009 afin de favoriser la conversion des exploitations,

* développer des repas bio dans l'ensemble de la restauration collective publique[88],

* développer une démarche de certification environnementale des exploitations agricoles afin que 50 % des exploitations agricoles puissent y être largement engagées en 2012,

* réduire de moitié les usages des produits phytopharmaceutiques et des biocides en 10 ans en accélérant la diffusion de méthodes alternatives sous réserve de leur mise au point et en facilitant les procédures d'autorisation de mise sur le marché des préparations naturelles peu préoccupantes,

* accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30 % d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici à 2013,

* réduire la dépendance des systèmes de production animale aux matières premières importées entrant dans la composition des produits d'alimentation animale, notamment en relançant la production des cultures de protéagineux et autres légumineuses et en favorisant le maintien et la restauration des prairies et des herbages,

* interdire l'épandage aérien de produits phytopharmaceutiques,

* réorienter des programmes de recherche et de formation agricole[89],

* mettre en place pour le 1er janvier 2011 d'une réglementation sur l'affichage environnemental des produits qui permettra au consommateur d'être informé des impacts environnementaux des produits de grande consommation[90].

L'Etat a engagé, dans ce cadre, un certain nombre de plans :

- Plan Objectif Terres 2020 : vers une « agriculture écologiquement intensive »[91],
- Plan Ecophyto 2018,
- Plan de performance énergétique (PPE) des exploitations agricoles[92],
- Plan national en faveur de l'AB[93].

On peut aussi évoquer la trame verte et bleue qui doit permettre d'assurer la continuité écologique des espaces naturels agricoles pour préserver la biodiversité.

1.3.2.2. L'agriculture verte à l'épreuve de la rentabilité

Au travers du Grenelle de l'environnement, c'est notamment un nouveau modèle agricole et une marche vers une agriculture française plus verte qui se dessine. Pourtant, c'est bien la définition et la mise en œuvre d'un nouveau modèle agricole européen qui devrait prévaloir. On en est encore loin et le Grenelle se confronte avec la réalité économique de la mondialisation tant au niveau mondial qu'européen.

---

[88] La circulaire interministérielle « Etat exemplaire » du 2 mai 2008 visait à recourir, pour l'approvisionnement des services de la restauration collective de l'Etat et sous tutelle de l'Etat (restaurants administratifs, restauration hospitalière, restauration universitaire et secteur pénitentiaire), à des produits biologiques pour une part représentant 20 % des commandes en 2012 - Voir aussi le dossier de la Gazette des communes « bio, labels, terroirs - la restauration collective monte en gamme » - 26 avril 2010.

[89] Il s'agit de répondre d'ici à 2012 aux besoins de connaissance, notamment en microbiologie des sols, et au développement des pratiques économes en intrants et économiquement viables, par un programme de recherche renforcé sur les variétés et itinéraires améliorant la résistance aux insectes et aux maladies. L'objectif est qu'au moins 20 % des agriculteurs aient bénéficié de cette formation en 2012.

[90] On peut signaler sur ce point la mise en place par l'ADEME et le Groupe AFNOR d'une opération collective « Alsace Lorraine Bourgogne » lancée en mars 2010 permettant ainsi d'accompagner à la préparation de cette nouvelle réglementation.

[91] Objectif Terres 2020 - Pour un nouveau modèle agricole français.

[92] Présentation du PPE des exploitations agricoles - Un enjeu économique et environnemental majeur pour l'agriculture - Communiqué de presse - 3 février 2009.

[93] Ou « Agriculture biologique - Horizon 2012 ».

Les avantages comparatifs que pourrait procurer l'aspect sain des produits se confrontent avec la logique économique du moindre coût. « *Cette demande de sécurité sanitaire est légitime, mais cette distorsion de traitement est, à terme, préoccupante pour les agriculteurs européens qui risquent d'assister impuissants à une délocalisation de la production en faveur de zones de pays-tiers plus permissives, notamment dans le secteur des productions animales, voire des fruits et légumes* »[94].

A titre d'exemple, le Grenelle n'empêchera pas la grande distribution française de se procurer des pommes brésiliennes à 1 € le kilo plutôt que des pommes françaises alors même que le gouvernement brésilien, via son agence de surveillance sanitaire (Anvisa), a publié des chiffres « alarmants » concernant les taux de résidus phytosanitaires contenus dans les fruits et légumes produits sur son sol et que la production de pommes en France suit un cahier des charges très strict. Et cela vaut aussi à l'intérieur même de l'Europe des 27 avec, par exemple, la culture industrielle des fraises en Espagne et plus particulièrement de la fraise andalouse[95].

La taxe carbone était un exemple d'une réglementation à visée environnementale qui posait la question de cette distorsion de concurrence entre les agriculteurs français et les autres en raison de la dissonance des partitions réglementaires entre Etats membres[96].

L'ambition est forte et la ligne française a été clairement fixée en la matière : bien que « *les contraintes environnementales soient particulièrement difficiles à mettre en œuvre avec une baisse du revenu, il n'est pas question de varier de la ligne d'une agriculture durable* »[97]. Ainsi, seule une préférence communautaire refondue sur les aspects environnementaux accompagnée d'une part, d'aides visant à compenser les écarts de prix sur le marché mondial et d'autre part, d'une rémunération suffisante de ces services environnementaux permettrait de maintenir un équilibre. La « mise en musique » communautaire est incontournable pour que tous les agriculteurs puissent suivre cette avancée qu'ils considèrent tous comme inéluctable pour l'avenir même de leurs productions et de leur métier.

1.3.3. Un plan d'urgence et une loi de modernisation pour le monde agricole

1.3.3.1. Un plan national d'urgence pour faire face à la crise : « éteindre l'incendie »

C'est le 27 octobre 2009 que le Président de la République a détaillé le plan d'aide en faveur de l'agriculture. A défaut de prix rémunérateur pour leurs productions, c'est 1,65 milliard d'€ d'aide en faveur des agriculteurs qui a été mis sur la table avec d'un côté 650 millions d'€ d'aides essentiellement fiscales et financières et de l'autre 1 milliard d'€ de prêts à taux bonifié[98].

Le dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs (DACS-AGRI) est doté d'une enveloppe régionale de 3 180 000 € pour la Bourgogne. Par ailleurs, le Conseil régional de Bourgogne, dans le cadre de ce plan, donne un « coup de pouce » supplémentaire en prenant à sa charge un point du taux d'intérêt du Prêt de reconstitution du fonds de roulement, pendant un an. Avec cette intervention, les intérêts restant à la charge de l'exploitant seront ramenés à 0 % pour les jeunes agriculteurs et 0,5 % pour les autres[99].

---

[94] LES ENTRETIENS - « Grandes cultures - société » - 9 experts réfléchissent à des solutions durables - 2008 - Jean-Paul JAMET, agronome.

[95] En 2001, une étude de l'autorité sanitaire américaine (FDA) avait analysé 100 000 échantillons de 46 fruits et légumes. La fraise cultivée en Espagne était placée parmi les 12 produits les plus contaminés par les résidus chimiques.

[96] Mais on peut aussi citer le retrait de certains produits chimiques en France alors qu'ils sont autorisés chez certains de nos voisins comme l'Espagne ou les Pays-Bas, la mise en place de la réglementation sur les bandes enherbées en France…

[97] Bruno LE MAIRE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation - Assemblée générale de la Confédération générale des producteurs de betteraves - 8 décembre 2009. Le gouvernement a par ailleurs refusé d'accéder à la demande de la FNSEA de bien vouloir atténuer les niveaux de sanction en cas de non respect de la réglementation en 1ère année d'application se positionnant en rupture avec la logique de progressivité admise depuis le début de l'application de la conditionnalité.

[98] 150 millions d'€ de prêts de trésorerie ont été octroyés à environ 8 000 exploitations début décembre 2009 pour un montant moyen de 18 000 €.

[99] Conseil régional de Bourgogne - séance plénière du 14 décembre 2009.

1.3.3.2. La Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP)[100] : se projeter dans l'avenir

Il n'y a pas de durabilité de l'agriculture sans compétitivité de l'agriculture[101] d'autant plus dans la perspective de la nouvelle PAC qui se dessine pour 2014. L'objet de la LMAP est donc clairement posé : « permettre aux exploitations agricoles, aux entreprises de pêche et à leurs filières de s'adapter aux contraintes d'un marché de plus en plus instable en respectant les exigences fondamentales de qualité et de respect de l'environnement »[102].

Adoptée définitivement par le Parlement le 13 juillet 2010, elle affiche quatre objectifs principaux[103] :

- stabiliser le revenu des agriculteurs,
- renforcer la compétitivité de l'agriculture,
- mettre en place une véritable politique de l'alimentation,
- et lutter contre le « gaspillage » des terres agricoles[104].

Parmi les principaux points de la loi qui concernent directement les agriculteurs[105], signalons notamment :

- la possible signature de « contrat écrit » comme base obligatoire des relations entre le producteur et l'acheteur devant permettre de fixer pour plusieurs années une quantité et un prix pour les produits achetés, protégeant ainsi l'agriculteur des variations brutales des cours et de prévoir le niveau de ses revenus pour une période d'environ cinq ans,
- pour améliorer la compétitivité du secteur et renforcer le poids des agriculteurs face aux industriels de l'agro-alimentaire et la grande distribution, le projet vise la rénovation des accords interprofessionnels et le renforcement des organisations de producteurs. De plus, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires voit ses compétences étendues à l'ensemble des produits de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture. Il est aussi créé un Observatoire des distorsions qui évalue l'impact des mesures législatives ou réglementaires affectant les modes de production agricole,
- la lutte contre le « gaspillage » des terres agricoles est réaffirmée. Pour éviter la disparition des terres agricoles au profit des infrastructures routières, des implantations commerciales ou de nouvelles habitations, le texte prévoit notamment la mise en place dans chaque département d'une commission chargée de donner un avis avant tout déclassement d'une terre agricole,
- la mise en place d'un fonds national de gestion des risques en agriculture afin de participer au financement des dispositifs de gestion des aléas climatique, sanitaire, phytosanitaire et environnemental dans le secteur agricole,
- l'approvisionnement en produits agricoles locaux dans la restauration collective publique comme privée sera défendu. Par exemple, l'État se donne pour objectif de recourir, pour l'approvisionnement de ses services de restauration collective, à des produits faisant l'objet de circuits courts de distribution,

[100] Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche.
[101] Mais celle-ci en a pris un coup : en 9 ans, le revenu agricole de la France a chuté de 19 % alors qu'en Allemagne, il grimpait de 12 % (L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire - 21 mai 2010).
[102] Projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche - M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - exposé des motifs devant le Sénat - 13 janvier 2010.
[103] Au 30 juin 2010 après adoption du projet par le Sénat lors de sa séance du 29 mai 2010.
[104] Depuis son maximum d'extension en 1960 (34,5 millions d'ha), la France a perdu 5,1 millions d'ha de terres agricoles entre 1960 et 2007, soit une perte moyenne de 111 000 ha (source : SCEES). Sur la période récente, la perte de SAU se maintient à un rythme élevé entre 62 000 ha/an (1988-2000 selon le recensement général de l'agriculture), 74 000 ha (1989-2007 selon la statistique agricole annuelle) et 98 000 ha/an (1992-2003 selon l'enquête TERUTI).
[105] Un autre axe concerne plus directement les industriels de l'agroalimentaire avec le Programme national de l'alimentation (PNA) élaboré tous les cinq ans par le gouvernement. Il sera construit en liaison avec le programme national nutrition-santé (PNNS), dont le troisième volet est en cours d'élaboration. On peut citer aussi le volet « l'étiquetage des produits alimentaires » ou « règles nutritionnelles en restauration collective ».

impliquant un exploitant agricole ou une organisation regroupant des exploitants agricoles (15 % des commandes en 2010 et 20 % en 2012)[106].

- De plus, les préconisations déjà existantes en matière de santé publique, de règles nutritionnelles et de fréquence des plats proposés, deviennent obligatoires. Les menus de toutes les cantines scolaires devront donc être adaptés en conséquence[107].

Reste à attendre les nombreux décrets d'application en découlant qui devraient véritablement donner, à ce nouveau modèle agricole, son visage tout à la fois productif et plus respectueux de l'environnement. Il s'agirait d'un modèle où cette agriculture plus verte permettrait néanmoins aux agriculteurs de continuer à vivre de leur métier en restant compétitifs.

Il en est d'ailleurs tout autant question au travers de la préparation de l'après 2013 au niveau européen qu'au travers du Grenelle II et de la LMAP au niveau français. Il est néanmoins étonnant (regrettable ?) de constater aujourd'hui la concomitance d'une forte période de dérégulation économique à l'échelle mondiale et européenne à laquelle l'agriculture se confronte avec une forte période de régulation environnementale européenne et nationale obligeant les agriculteurs à un grand écart inédit. Globalement, tout le monde est d'accord sur l'ambition impérative à donner à cette nouvelle agriculture mais pas sur la méthode, les moyens et, surtout, le « timing » utilisés.

A cet égard, l'année 2010 sera une année charnière pour le monde agricole. Si 2009 a été l'année de la crise, 2010 doit être l'année des choix stratégiques pour l'agriculture et pas seulement une année pour réparer « la casse »[108], tant au niveau national qu'européen, préfigurant son avenir.

S'il est admis qu'aujourd'hui, « *l'agriculture et les paysans, partout où ils se trouvent, doivent plus que jamais assurer ces deux fonctions essentielles : produire (pour se nourrir aujourd'hui) et préserver (pour être en mesure de se nourrir demain)* »[109], il reste à trouver concrètement les moyens, méthodes et outils permettant d'atteindre cet objectif visant à lier durabilité et compétitivité dans l'intérêt de tous. Peut-être l'un des plus grands défis du 21ème siècle…

[106] Néanmoins, la LMAP ne résout pas les soucis que pose le Code des marchés publics (CMP) aux acteurs de la restauration avec notamment le peu de latitude en matière d'achat de produits locaux, dès lors que tout marché de plus de 4 000 € est désormais soumis aux règles de concurrence et de publicité - Gazette des communes « bio, labels, terroirs - la restauration collective monte en gamme » - 26 avril 2010.

[107] Ainsi les aliments frits et pré-frits ne devront pas être proposés plus de 4 fois en 20 jours. Sur 20 repas, il faudra prévoir 4 fois du « vrai poisson » et 10 fois des légumes cuits et autant de crudités et de fruits. Cette obligation a même été étendue à tous « les publics fragiles » (enfants en crèche, malades en long séjour et personnes âgées) ou « captifs » (centres pénitentiaires).

[108] En termes de choix stratégiques, rappelons, par exemple, que la France avait jusqu'au 30 juin 2010 pour se mettre en règle et faire voter par le Parlement de nouvelles dispositions législatives qui permettent d'assurer une transposition complète de la directive européenne 2001/18 sur les essais et les cultures commerciales d'OGM.

[109] Confédération paysanne - L'agriculture à l'heure des choix - Congrès de Saint-Etienne - avril 2009 - Rapport.

2. LE SECTEUR « BOVINS ALLAITANTS »

2.1. UNE FRAGILISATION GENERALE DE LA FILIERE EN BOURGOGNE

Comme les autres filières d'élevage, la filière bovine est soumise à une hausse tendancielle des coûts de production avec l'augmentation du coût des intrants alimentaires[110] et de l'énergie. Cette perte de compétitivité arrive au moment même où la viande bovine est bousculée au niveau des prix dans un contexte de diminution de la consommation et où les systèmes sont plus sensibles au plan économique.

2.1.1. Une baisse structurelle de la consommation de viande bovine en France

2.1.1.1. Des habitudes de consommation qui évoluent

« *La quantité de viande consommée par habitant décroît régulièrement depuis 15 ans* »[111]. Jusqu'en 2008, le prix n'était pas responsable, cette baisse de consommation concernant essentiellement les classes socioprofessionnelles supérieures, sans problème de pouvoir d'achat.

La consommation de viande bovine se partage en volume entre deux postes :

- 30 % pour la restauration hors domicile,
- et 70 % pour les achats des ménages, achats qui se décomposent pour 20 % en boucherie artisanale contre 80 % pour les grandes et moyennes surfaces (GMS).

Les achats de viande de gros bovins évoluent également d'un point de vue qualitatif. Les achats de viandes piécées à cuisson rapide (bifteck et rôtis) ou à cuisson lente (bourguignon, pot au feu) se réduisent et, au contraire, les produits élaborés (steak haché en tête) connaissent un développement généralisé, notamment en GMS. Ces dernières années, la part des viandes hachées fraîches et surgelées a considérablement progressé pour atteindre 40 % des volumes achetés par les ménages en 2007 contre 30 % en 1999[112].

Ainsi, le marché tend vers une marchandise calibrée et des morceaux de viande uniformes. La recherche de la maximisation des profits par les grandes surfaces amène à poser le problème de la fin de la boucherie traditionnelle et de la stratégie de « tout mettre en barquette ». Et cette question touche directement les producteurs, notamment bourguignons.

Mais cette baisse de consommation doit s'analyser plus finement. En effet, sur la période 2004-2007, les viandes à griller/rôtir sont à - 3,9 % et les viandes à bouillir à - 10,9 %. Hors viande hachée, la viande bovine enregistre donc - 7,5 % sur cette période 2004/2007, la viande hachée fraîche étant elle à + 3,9 %. Ces chiffres invitent donc surtout à réfléchir aux actions à mener pour relancer certains produits spécifiques « viandes » en perte de vitesse.

Au final, la plupart des chiffres ne font que confirmer que la consommation de viande bovine, comme tout marché alimentaire mâture, est en train de se segmenter et de se recomposer au profit des segments correspondant aux attentes des consommateurs (praticité, modernité, qualité perçue, prix…).

---

[110] Qui risque de progresser encore en 2010 du fait de la forte hausse du prix des céréales, conséquence directe de la sécheresse et des incendies qui ont dévasté les récoltes de l'ex-URSS.

[111] BIMAGRI Hors-série n° 22 - Les chiffres de l'agriculture et de la pêche - Edition 2009. Elle se situe actuellement à environ 34 g par jour et par personne en France, soit l'équivalent de 2 petits steaks (moins de 120 g par portion) par semaine sur les 14 repas (Source Centre d'Information des Viandes).

[112] Institut de l'Elevage - Service qualité des viandes et GEB - étude menée entre juin 2007 et avril 2008 sur l'offre et la demande en viande bovine en France.

L'avenir de la filière dépendra donc, pour une grande part, des consommateurs eux-mêmes et des réponses que les acteurs de la filière apporteront. Et sur ce point, « *la viande bovine n'a pas profité autant que les autres produits frais peu transformés de la redynamisation de l'offre par l'innovation et l'adaptation aux habitudes de consommation* »[113]. Les modes de consommation de la viande ont fortement évolué sans que la filière n'en tire les conséquences, notamment en termes de transformation.

Il convient de préciser par ailleurs que cette consommation de viande bovine est par contre en hausse au niveau européen et mondial. En effet, la viande est appréciée comme elle ne l'a jamais été : les Chinois et les Indiens aisés se régalent de porc, de bœuf et de poulet. Il faut donc distinguer clairement la situation de la consommation entre la France et le reste du monde : il y a besoin de produire de la viande pour nourrir les populations européennes et mondiales du fait notamment de la progression des niveaux de vie[114] mais le marché français ne suffit plus au développement économique de la filière.

La question est donc plutôt de savoir quelle part la France pourra conserver ou gagner dans la bataille de l'export. Avec un marché français qui se rétracte, les marchés étrangers constituent une des seules opportunités de croissance et c'est d'abord le marché européen qui est visé[115]. Car n'oublions pas que la France :

- reste le 1er pays producteur de viande bovine de l'UE avec une production de 1,7 million de Tonnes équivalent carcasse (Tec) et 18 % des abattages,
- est le 1er consommateur (19 % de la consommation de l'UE),
- arrive au 2ème rang pour la consommation par habitant (26,3 kg),
- est le 3ème exportateur derrière l'Allemagne et l'Irlande.

2.1.1.2. Une transformation difficile : la spécificité charolaise

Des préoccupations se font jour à l'égard des vaches allaitantes et plus particulièrement des charolaises de plus en plus difficiles à valoriser du fait de leur lourdeur[116].

Il existe un problème de débouchés pour les plus lourdes dont le nombre augmente, alors que la demande se contracte. Selon une étude réalisée en 2007 par l'Institut de l'élevage, environ 30 % des charolaises abattues en 2005 pesaient plus de 440 kg contre 12,5 % en 2000. Or, l'essentiel des charolaises est écoulé en GMS. Les quelques cahiers des charges pour les rayons libre service n'acceptent généralement pas les carcasses au-delà de 440 kg : « *nous répétons régulièrement que la demande est orientée vers des carcasses de 410 à 415 kg et non de 450 ou 460 kg et qu'il faut donc se diriger vers des animaux légèrement moins lourds* »[117].

Cet alourdissement des carcasses pose le problème de leur valorisation qui, du fait de débouchés limités, se retrouvent commercialisées dans les fonds de rayons des GMS. De plus, sur ces carcasses lourdes, la proportion d'arrières par rapport aux avants serait plus faible réduisant leur valorisation par le transformateur comparée à leur prix d'achat. Ajoutons à cela l'excès de gras interne qui entraînerait aussi leur écartement.

Les abatteurs mettent unanimement en avant une inadéquation entre le prix d'achat d'une carcasse et la valeur technique déterminant sa valorisation. Aujourd'hui, le système commercial n'envoie pas les bons signaux aux producteurs.

---

[113] Louis ORENGA, directeur du Centre d'information des viandes - Réussir Bovins Viande - septembre 2009.

[114] La production mondiale de viande augmentera de 2 % par an jusqu'en 2018. Mais, concernant la demande, ce sont principalement les viandes de porcs et de volailles qui connaîtront l'augmentation la plus forte selon l'Office international de la viande (OIV).

[115] Sur le marché mondial, le Brésil, les Etats-Unis, le Canada et l'Australie domineront les exportations.

[116] Sans même évoquer ici les problématiques du vêlage concernant la race charolaise par rapport à certaines de ses concurrentes et notamment la limousine. Elle est due, pour une part déterminante, au poids de naissance des veaux. Voir à ce sujet l'étude« *Reproduction des troupeaux allaitants dans les Pays de Loire : facteurs de variation des performances* » menée par la Chambre d'agriculture des Pays de Loire en 2007 qui montre que l'effet « race » est déterminant sur les performances de la reproduction.

[117] Bernard CHAPUIS, directeur du Groupe Bigard distribution, spécialisé dans l'abattage et la vente de viande de qualité pour la boucherie et la grande distribution.

Le prix croissant avec le poids des animaux incite les éleveurs à mettre sur le marché des animaux toujours plus lourds, alors que l'évolution des circuits et des modes de commercialisation implique une évolution inverse de la demande.

Les abatteurs constatent qu'ils se sont jusqu'à présent montrés incapables de mettre en place des grilles de prix incitatives qui orienteraient les éleveurs vers la livraison d'animaux en phase avec la physionomie de la demande[118]. Sur ce point, on peut donc penser que seule une revalorisation du prix payé aux producteurs pourrait inverser cette tendance car force est de constater que les éleveurs privilégient aujourd'hui le poids pour gagner un prix convenable. Enfin, la valorisation des avants reste un enjeu économique important faisant l'objet de recherches.

« *Dans la grande distribution, les morceaux trop larges ne tiennent pas dans les barquettes et doivent être coupés extrêmement fins pour ne pas peser trop lourd. Pour dire les choses autrement, si l'entrecôte est trop grosse, le client ne l'achète pas car le prix est trop élevé* »[119]. La race charolaise affronte donc la standardisation des portions et la disparition progressive de la découpe et du conseil adapté.

Se pose alors le problème de l'évolution d'un certain nombre d'éleveurs bourguignons vers d'autres races allaitantes (Limousine, Salers). Cette évolution doit interpeller l'ensemble des acteurs de la filière sur le devenir de la race charolaise. Des choix stratégiques devront s'imposer notamment en matière de génétique sur laquelle, « les virages techniques nécessaires n'ont pas été pris »[120]. « Il faut expliquer aux sélectionneurs la nécessité de remettre en cause leurs pratiques et en plus de façon urgente. Il s'agit d'un chantier lourd »[121].

On peut enfin noter que le métier de boucher se perd et s'enlise à la fois dans une crise des vocations et par un manque croissant de formateurs. Le sujet est récurrent et inquiète de plus en plus la filière, car ces compétences sont maintenant en voie de disparition. Une situation paradoxale pour des métiers qui ne connaissent pas la crise, où les offres d'emploi sont nombreuses et les salaires décents. Mais le déficit d'image lié à ce métier semble compliqué à combler et les conditions de travail demeurent très difficiles (température, pénibilité…).

2.1.2. Les causes conjoncturelles de la baisse de consommation de viande bovine

2.1.2.1. Les conséquences désastreuses de la crise de l'ESB

Lors de la première crise de l'ESB, la consommation « intérieure » de viande bovine a chuté de 20 % sur trois mois. La consommation retrouve six mois plus tard son niveau d'avant la crise. Le choc sera plus violent (baisse de 30 % sur un mois) et plus durable pour la deuxième crise de l'ESB de novembre 2000, les effets s'estompant au bout d'un an environ[122]. Mais plus qu'au niveau économique (tassement de consommation intérieure et extérieure, nouvelles charges sanitaires…), c'est au niveau de son image que ce secteur aura le plus souffert. On peut penser que la baisse structurelle de la consommation de viande bovine observée depuis quelques années est aussi en partie liée à cette crise majeure[123].

[118] Chambre d'agriculture de Bretagne - Cap élevage n° 55 - avril 2009.
[119] Bernard CHAPUIS, directeur du Groupe Bigard distribution, spécialisé dans l'abattage et la vente de viande de qualité pour la boucherie et la grande distribution.
[120] Guy MARTIN, président de Coop'évolia - CESR - Table ronde du 28 octobre 2009.
[121] Jean-Pierre FLEURY, président de la Fédération régionale bovine bourguignonne - CESR - Table ronde du 28 octobre 2009.
[122] INSEE - Les crises sanitaires dans la filière viande - Impact fort à court terme, plus limité à long terme - Claire LESDOS-CAUHAPE, division Agriculture, Danielle BESSON, division Synthèse des biens et services.
[123] La polémique risque d'ailleurs de redémarrer toute seule, la Commission européenne envisageant d'autoriser à nouveau certaines farines pour l'alimentation des porcs, des volailles et des poissons. De sérieuses explications de textes s'avéreront nécessaires pour éviter d'éventuelles conséquences sur la filière bovine - Aujourd'hui en France - 27 juillet 2010.

2.1.2.2. Haro sur la viande !

L'élevage est de plus en plus accusé depuis sa production (pratique de l'élevage[124] et ses conséquences économiques, sociales et environnementales notamment en terme d'émission de gaz à effet de serre) jusqu'à sa consommation (effets négatifs sur la santé[125]).

Concernant les risques de cancer liés à la consommation de viande par exemple, le Programme national nutrition santé (PNNS) a fixé la limite suivante : la contribution des viandes rouges à l'apport énergétique total (AET) ne doit pas dépasser 10 %. Or, les niveaux actuels de consommation de viande de boucherie en France sont bien au-dessous de ce seuil. Les viandes rouges (bœuf, agneau et cheval) représentent en moyenne 3,8 % des apports énergétiques totaux journaliers. Même en prenant en compte l'ensemble des viandes de boucherie (bœuf, veau, agneau, porc et cheval) et des produits tripiers, on n'atteint que 6,4 % de l'AET[126].

Mais actuellement, les bovins sont surtout montrés du doigt pour les effets de leurs émissions de GES sur le réchauffement climatique. Les activités d'élevage contribueraient actuellement, directement ou indirectement, à 18 % des émissions mondiales de GES[127]. Selon une étude menée par des chercheurs européens[128] sur les flux de carbone dans l'UE sur la période 2000-2005, le solde net des écosystèmes européens serait de 3 % en termes d'émission de GES en équivalent CO^2. Globalement, les effets positifs ne contrebalanceraient donc pas les effets négatifs. Ce n'est pas un hasard si l'Union européenne prépare actuellement une politique de réduction des gaz à effet de serre d'origine agricole en Europe ; la filière bovine serait particulièrement concernée[129].

« *Il suffirait que nous mangions moins de viande pour que notre planète se porte mieux* »[130]. Dire cela dans ces termes et sans autre forme d'explication aujourd'hui aux éleveurs bourguignons serait prendre un risque. On peut effectivement croire que « *ces attaques sont beaucoup plus dangereuses à long terme que les effets de la crise économique* »[131] et que les éleveurs ont fort à faire en la matière pour donner tort à Albert EINSTEIN pour qui il fallait adopter un mode de vie végétarien pour augmenter les chances de survie de la Terre[132].

On perçoit donc une sorte de décalage total dans l'appréhension des problématiques entre le niveau local et mondial. En effet, si avec une population toujours plus nombreuse et une surface de terres agricoles qui diminue constamment, la question d'une baisse de la production de viande rouge reste posée au niveau mondial, il ne faut peut-être toutefois pas confondre, sans nuance, la France et le Brésil, les exploitations bourguignonnes et les feedlots texans.

---

[124] Voir l'effet possible du film Home de Yann ARTHUS-BERTRAND qui a peut être dégoûté des millions de personnes de manger de la viande bovine en quelques minutes à coup d'images chocs de feed-lots et de déforestation.

[125] Etude « The European Prospective Investigation into Cancer and Nutrition (EPIC) » menée en 2003 par 10 pays européens dans le cadre du centre international de recherche sur le cancer (OMS) mais on peut aussi citer les maladies cardio-vasculaires.

[126] On peut noter par ailleurs que les consommations excessives de viandes de boucherie sont rares : seulement 10 % des hommes consomment plus de 60 g de bœuf/jour et 10 % des femmes plus de 40 g/jour (Source : CIV).

[127] Mais c'est oublier un peu vite les effets positifs de la séquestration de carbone au niveau des forêts et des prairies et la très grande disparité des modes de production d'un pays à l'autre et même d'une région à l'autre : voir, par exemple, l'étude comparative de l'empreinte écologique des différents systèmes d'élevage bovins français menée par l'Institut de l'élevage et l'INRA : « consommation d'énergies et d'émission de GES en élevage bovins allaitants - analyses et prospectives économiques » - P. VEYSSET, J. BELVEZE, J. DEVUN et D. BEDIN.

[128] Etude publiée dans la revue américaine Nature Géoscience.

[129] Pierre CHEVALIER, président de la Fédération nationale bovine et président au niveau européen du groupe viande bovine du COPA-COGECA a participé à la plénière du Parlement européen lors de l'audition consacrée au thème « réchauffement climatique et politique alimentaire » le 3 décembre 2009.

[130] Rajendra PACHAURI, Prix Nobel de la paix et président du Groupe intergouvernemental d'experts des Nations-Unies sur l'évolution du climat (GIEC).

[131] Louis ORENGA, directeur du Centre d'information des viandes - Réussir Bovins Viande - septembre 2009.

[132] Voir par exemple l'initiative de Paul Mac CARTNEY, « les lundis sans viande pour sauver la planète » déjà adoptée par plusieurs écoles belges, britanniques, américaines et brésiliennes.

Il y a donc « *un problème de communication sur la viande. On les amalgame toutes et il faudrait ne plus en manger* »[133] ! Les campagnes de communication lancées par la Fédération interprofessionnelle des viandes de Label Rouge (Fil rouge) et le Centre national du bœuf de tradition bouchère (BTB)[134] ou par l'Interprofession du bétail et des viandes (Interbev)[135] centrées autour de l'herbe et des prairies valorisées par les vaches allaitantes participent de ce nécessaire effort d'explication et de nuance à un public abreuvé d'informations sensationnelles en tout genre touchant même jusqu'aux cantines scolaires[136]. D'autant plus que même les productions sous labels ressentent les effets négatifs : « *bien que l'élevage de nos races à viandes soit très loin des schémas mis en exergue, nous avons un peu de mal à faire valoir notre différence de mode d'élevage et l'impact positif qu'il a sur les territoires. Le Label Rouge a tendance à être impacté par cette sorte de spirale négative que subit la filière viande dans son ensemble* »[137].

En matière d'élevage bovin, trois choses sont néanmoins sûres : l'élevage est un gros consommateur de ressources et toutes les calories végétales consommées par un animal d'élevage ne sont pas transformées en muscle qui finira plus tard dans nos supermarchés. Malgré des siècles de sélection, les animaux ont toujours un piètre rendement nourriture ingérée/viande produite[138]. Troisième certitude enfin, l'élevage ne risque pas de s'arrêter : depuis 1961, la population mondiale a plus que doublé et la consommation de viande rouge a été multipliée par quatre. Actuellement, la FAO s'attend à ce que la production de viande double encore d'ici 2050 pour atteindre 463 millions de tonnes[139].

2.1.2.3. Les effets de la crise économique et sociale

Depuis 2008, la question du prix se pose encore plus fortement. En 2008, la consommation de viande bovine était repartie nettement à la baisse. Avec moins 8 % sur le 2nd semestre 2008, la consommation de viande bovine des ménages français baissait, cette fois, en raison de la crise économique. Cette baisse strictement conjoncturelle s'est donc ajoutée à la baisse structurelle d'environ 1 % par an sur les dernières années. En 2009, la part de consommation des ménages est restée très dépendante de la situation économique nationale (impact de la crise financière sur le pouvoir d'achat). Les prévisions dans le secteur des viandes pour 2009 n'étaient pas favorables[140]. De plus, les industriels allemands pourraient se renforcer dans les linéaires français et concurrencer les viandes françaises, notamment dans le hard discount, grâce à une main-d'œuvre bon marché et donc encore affaiblir la filière viande française[141]. Cela s'est confirmé mi 2009 avec une consommation de viande bovine qui a atteint son plus bas niveau.

Une réalité s'impose en temps de crise : les critères « label de qualité » et « marque » comme motivation d'achat sont en chute libre tout comme les garanties écologiques, le soutien de cause humanitaire, le fait qu'il s'agisse d'un produit régional ou que l'entreprise soit soucieuse du bien-être des salariés.

---

[133] Jean-François RAVAULT, président du Syndicat de défense et de promotion du bœuf de Charolles - CESR - Table ronde du 28 octobre 2009.

[134] Campagne « le bœuf, race à viande, un bon morceau d'environnement ». On peut aussi citer le travail du Centre d'information des viandes (CIV) en lien avec l'INRA sur la composition nutritionnelle des viandes et qui met à disposition une série d'outils pour le grand public et les professionnels de santé.

[135] Campagne d'affichage « Le bœuf, une énergie naturelle » lancée en juin 2010.

[136] Voir encore récemment la polémique autour du tract pour un « menu sans viande » diffusé fin mars 2010 dans le département de la Loire-Atlantique à tous les élèves approvisionnés par le service de restauration municipale. Ce document pointe du doigt les producteurs qui deviennent les responsables de tous les maux environnementaux. Extrait : « l'élevage abîme notre planète, les prés détruisent les forêts alors que les arbres enlèvent la pollution de l'air. Les gaz à effet de serre émis par les élevages sont plus élevés que ceux des transports », ou encore « l'élevage contribue à la déforestation pour créer des pâturages et même participe à la dégénération des massifs coralliens ».

[137] Henri BALADIER, président de l'Association Charolais Label Rouge (ACLR) - Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 4 juin 2010.

[138] Le ratio protéines végétales ingérées/protéines animales produites varie de 4 pour 1 pour un poulet et de 20 pour 1 pour un bœuf en parc d'engraissement intensif.

[139] La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture - Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) - 18 février 2010.

[140] Baisse du prix de la viande bovine en France en raison de la faible demande et du report des consommateurs vers des viandes moins onéreuses.

[141] Gira Meat Club - agence de conseil, spécialisée dans l'agroalimentaire - document sur le marché des viandes.

Plus que jamais, le critère « prix » est primordial dans l'acte d'achat pour la plupart des produits de consommation[142].

2.1.3. Un marché perturbé et dépendant

2.1.3.1. Un marché perturbé : concurrence et crises sanitaires

- Un marché soumis à une concurrence accrue

On peut évoquer l'accord du 13 mai 2009 mettant fin au conflit entre la France et l'Union européenne d'un côté et les Etats-Unis et l'OMC de l'autre, concernant le bœuf américain aux hormones : pas d'importation de bœuf aux hormones mais explosion des quotas[143] et abaissement des droits de douane de 80 %. « Autant dire que le bœuf américain arrive au prix de la viande européenne entre 2,1 et 2,2 € kg/carcasse ». Plus gênant encore, les bovins arrivant sur le sol français sont des bovins issus directement de la filière qualité d'outre-Atlantique, soit essentiellement des bovins de race à viande, élevés à l'herbe. « *La concurrence avec nos systèmes est frontale* »[144]. Si les éleveurs grincent des dents, les IAA y voient un moyen de diversifier leur approvisionnement en viande de qualité, notamment du Brésil.

On peut évoquer aussi la 7ème conférence interministérielle de l'OMC[145] du 30 novembre 2009 qui n'a, encore une fois, pas permis de parvenir à un accord sur la relance de la négociation sur la libéralisation des échanges internationaux dans le cadre du cycle de Doha. Néanmoins, des éléments sont déjà avancés sur la table des négociations comme cette proposition d'augmentation des importations de viande bovine qui passeraient en 5 ans de 300 000 tonnes à 1 million de tonnes, assortie d'un abaissement des droits de douane de 70 %.

Il en est de même concernant les accords bilatéraux avec le Mercosur. Les propositions de concessions de l'UE sont d'une grande ampleur avec une hausse des importations de viande de 100 000 tonnes, soit plus d'1/3 par rapport au niveau total actuel, et concernerait le « cœur du marché », les pièces assurant la valorisation des animaux produits (filet, faux-filet, entrecôte). La France a en parallèle proposé d'inclure des facteurs environnementaux et sociaux au moment de l'entrée aux frontières de produits n'étant pas soumis aux mêmes conditions de production que les produits européens.

Ces négociations conditionneront le prix de la viande demain et l'avenir de la production française et européenne. Les concessions que pourraient faire l'UE constituent une véritable épée de Damoclès au-dessus de la tête des éleveurs français.

- *Les crises sanitaires*

Jusqu'en 2008, le commerce des bovins a été très perturbé en Bourgogne par la crise de la Fièvre catarrhale ovine (FCO), notamment du fait de la fermeture, début 2008, des frontières de l'Italie et de l'Espagne.

Elle fut une crise majeure aux impacts forts sur les marchés et le fonctionnement des exploitations. Ni la crise de l'ESB en 1996, ni la crise de l'ESB associée à celle de la fièvre aphteuse de 2001, ni la sécheresse de 2003, n'avaient entraîné d'aussi fortes pertes de revenu qu'en 2008. Hausse de mortalité, baisse de fertilité, rétentions d'animaux dans les fermes dans un contexte de hausse des prix des matières premières (notamment des aliments), suspension temporaire des exportations vers l'Italie et baisse des cours, autant de conséquences liées à cette crise sanitaire.

---

[142] Etude du CREDOC - Le comportement des consommateurs - septembre 2008.
[143] Triplement du quota US de viande bovine de 11 500 tonnes à 20 000 tonnes pendant 3 ans puis 45 000 tonnes.
[144] Jean-Pierre FLEURY, secrétaire général de la FNB - Terres de Bourgogne - 22 mai 2009.
[145] Lorsqu'à Hong-Kong en 2005, les ministres des Etats membres établissaient qu'ils devaient se rencontrer tous les deux ans pour achever le cycle de Doha, ils ne faisaient que réaffirmer ce qui se trouve dans les statuts de l'OMC. Néanmoins, il aura fallu attendre quatre ans pour une nouvelle convocation. Les discussions ont donc repris officiellement en 2009.

C'est maintenant la tuberculose qui sévit dans la région, et plus particulièrement en Côte-d'Or[146].

Plus que jamais, le chantier « sanitaire » doit être « *une préoccupation constante, quand on connaît les répercussions immédiates de chaque problème sanitaire sur les marchés* »[147].

2.1.3.2. Une production bourguignonne dépendante

- *Une production dépendante du marché Italien*

La crise sanitaire de la FCO a révélé la vulnérabilité de la filière régionale exclusivement dépendante du débouché italien[148]. La Saône-et-Loire (plus gros bassin de production en Bourgogne) est par exemple dépendante à 95 % des exportations vers l'Italie qui absorbe la majorité des exportations de broutards français qui sont ensuite engraissés dans des ateliers spécialisés dans le Nord du pays, puis abattus et consommés. « *Si on enlève l'Italie, il n'y a plus d'exploitations en Saône-et-Loire* ! »[149]. C'est pourquoi seulement 15 % de la viande bovine consommée en France est de la viande de jeunes bovins, ce qui est une part inférieure à celle que représente la filière dans la production bovine française. La consommation de viande de jeunes bovins n'est pas une tradition française.

Les Italiens sont fidèles à la viande française de qualité mais la GMS recherche actuellement des prix plus bas. Si l'origine « France » reste largement prépondérante, les importations italiennes de broutards ont tendance à se diversifier (retour de l'Irlande 3 ans après la 2ème crise de l'ESB et apparition de l'origine Pologne).

- *La question de l'engraissement[150]*

Par voie de conséquence, l'activité d'engraissement est, pour la plupart des éleveurs bourguignons, une activité secondaire. Seuls 5 % des ateliers sont spécialisés dans l'engraissement.

Comme vu précédemment, l'élevage allaitant bourguignon est surtout marqué par la vitalité des exportations de broutards vers l'Italie. En se voyant proposer des prix moyens relativement élevés en Italie, les producteurs français de broutards n'ont pas d'intérêt à engraisser eux-mêmes leurs animaux maigres ni à les vendre à des éleveurs français peu nombreux à être spécialisés dans cette activité pour des raisons structurelles (petits élevages), conjoncturelles (viande de jeunes bovins moins consommée en France) et professionnelles (activité contraignante et concurrencée au sein de l'exploitation par d'autres activités possibles).

La filière s'est tout simplement adaptée à la demande du marché italien en mâles avec moins d'engraissement local mais un développement du pré-engraissement[151] des animaux avant départ pour l'Italie qui a deux conséquences notables :

- moins d'activité pour les abattoirs bourguignons,
- et le développement d'une démarche qualité sur la viande identifiée comme italienne (du fait de l'engraissement en Italie) et non comme bourguignonne.

Enfin, il faut bien considérer que le métier d'engraisseur est un métier complémentaire et donc différent du métier d'éleveur demandant formation et accompagnement spécifique en cas de reconversion[152].

---

[146] La France a recensé 114 nouveaux cas de tuberculose lors de la dernière campagne. Si ce nombre venait à atteindre la barre des 200 nouveaux cas, la France perdrait son statut « indemne en tuberculose » et les conséquences sur l'export seraient nombreuses. En Côte-d'Or, ce sont 45 foyers qui ont été répertoriés en 2010, contre 17 en 2009 - La Semaine Vétérinaire n° 1401-1402 des 16 et 23 avril 2010 et Terres de Bourgogne n° 1092 du 17 décembre 2010.
[147] Jean-Pierre FLEURY, président d'Interbev Bourgogne - Terres de Bourgogne - 24 décembre 2009.
[148] Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne - résultats 2008 - mai 2009.
[149] Yves LARGY, président du GECSEL - CESR - Table ronde du 28 octobre 2009.
[150] Voir aussi l'étude « l'avenir de l'engraissement des jeunes bovins en France » - Office de l'élevage - novembre 2008.
[151] Jacques AGABRIEL, INRA de Clermont-Ferrand-Theix, Unité de recherches sur les herbivores - Audition du 25 février 2010.

2.1.4. Charges et prix : les clés de voûte de la filière

2.1.4.1. La lourdeur des charges : le poids sensible des aliments pour animaux

De 2006 à 2008, le coût alimentaire a, à lui seul, augmenté en France de 35 %[153]. La hausse des prix des céréales de 2007, puis la raréfaction des disponibilités en soja y ont contribué[154].

De plus, au regard du bilan énergétique d'une exploitation, ce sont les achats d'aliments qui sont les plus coûteux en énergie. Ils constituent aussi le premier poste de dépense des agriculteurs bourguignons. Il s'agit donc d'un élément déterminant dans l'alourdissement des charges que supportent les éleveurs. En Bourgogne, ce prix a augmenté de 16 % en 2008[155].

En complément des bénéfices environnementaux, réduire cette dépendance énergétique permettrait de diminuer les charges et donc d'améliorer les perspectives économiques des exploitations. D'une exploitation à l'autre, le coût énergétique du poste « aliments » varie du simple au triple. Traduit en euros, cela va même du simple au quadruple (de 300 € à 1 200 € pour 1 000 kg de viande produite). Ces écarts prouvent que des marges de progrès sont possibles sur ce poste[156], notamment en matière de protéines.

En effet, si la quasi-totalité des élevages français est autonome en ce qui concerne les fourrages, il n'en est pas de même pour l'approvisionnement en concentrés (entre 60 et 75 % d'achats). Concernant les céréales, 85 % des élevages produisent des céréales et assurent ainsi l'essentiel des besoins énergétiques des animaux. Le besoin en protéines n'est généralement pas couvert et seulement 40 % des élevages se disent autonomes[157].

Même si l'optimisation des charges doit concerner l'ensemble des postes sur l'exploitation, c'est bien toute la question de l'autonomie alimentaire des élevages qui se pose et qui concerne autant la filière bovine (consommatrice) que les grandes cultures (productrice).

2.1.4.2. L'épineuse question des prix payés aux producteurs

Depuis 1997, la comparaison de l'évolution du prix moyen pondéré des gros bovins à la production et du prix de la viande bovine à la consommation montre l'inexorable séparation des deux courbes : 40 % d'augmentation entre janvier 1997 et janvier 2009 pour les prix payés par les consommateurs, mais seulement 3 % pour le prix payé à la production. Si les produits alimentaires montrent une sensibilité certaine à la hausse des prix agricoles, ils font preuve d'une rigidité à la baisse[158].

La question du prix actuellement payé aux éleveurs est donc fondamentale. Il est le premier critère qui conditionne, pour les éleveurs bovins, leur stratégie globale d'évolution dans les 5 à 10 ans[159] car c'est l'élément central pour la définition du revenu. Or, l'évolution du prix de la viande est un élément qu'ils ne maîtrisent pas contrairement aux possibles réductions des coûts de production.

---

[152] Diagnostic technique et économique sur l'exploitation avant mise en place de l'activité d'engraissement par exemple.
[153] Hausse du coût des aliments dans les élevages bovins viande - impact et stratégies envisagées en 2008 - Réseaux d'élevage pour le conseil et la prospective (RECP) - janvier 2009.
[154] Situation aggravée encore en 2010 du fait de la hausse considérable sur les marchés mondiaux du prix du blé et des céréales fourragères, conséquence de la sécheresse exceptionnelle de la Russie et de l'Ukraine.
[155] Agreste Bourgogne - Numéro 107 - Le compte de l'agriculture bourguignonne en 2008 - juillet 2009.
[156] L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire - Bilan énergétique des exploitations - 1er mai 2009.
[157] Hausse du coût des aliments dans les élevages bovins viande - impact et stratégies envisagées en 2008 - Réseaux d'élevage pour le conseil et la prospective (RECP) - janvier 2009.
[158] Les modalités de formation des prix alimentaires : du producteur au consommateur - Avis du CESE du 8 avril 2009.
[159] Hausse du coût des aliments dans les élevages bovins viande - impact et stratégies envisagées en 2008 - Réseaux d'élevage pour le conseil et la prospective (RECP) - janvier 2009.

« *Nous avons vu depuis plusieurs années la viande baisser à la production et ne jamais baisser à la consommation. Il faut donc un véritable travail de réflexion sur les filières et sur la distribution pour retrouver de la valeur ajoutée aux producteurs* »[160].

« *Par rapport aux coûts de production, il faudrait aujourd'hui de la viande payée aux producteurs entre 3,60 € et 3,80 €, en moyenne. Or, aujourd'hui, nous sommes entre 3 € et 3,20 €. Le prix moyen sur les Etats membres de l'Union européenne en 2008 était de 2,94 €. En France, le prix de la viande était de 2,98 €. Ce qui fait que la France occupait la 5ème place. On ne peut pas dire que l'on n'est pas compétitif* »[161].

L'avis du CESE du 8 avril 2009 sur « Les modalités de formation des prix alimentaires : du producteur au consommateur » a révélé certains mécanismes[162]. Si à la base de cette problématique du prix, il y a toujours la dérégulation des outils de soutien de la PAC, le CESE souligne néanmoins que le rapport de force de négociation est déséquilibré entre les acteurs, ce qui aboutit à des positions dominantes. En effet, entre producteurs, transformateurs et distributeurs, à chaque strate, la concentration des acteurs s'accroît pour aboutir à la position des 7 centrales d'achat qui représentent 83 % du marché des grandes surfaces alimentaires (sans compter les 2 hard discounters allemands). Cette structuration « pyramidale » favorise la grande distribution dans la constitution de sa marge brute.

Face à l'hyper-organisation de la grande distribution, les industriels français de l'agro-alimentaire sont fragilisés par leur dispersion. En effet, ce secteur représente plus de 11 500 entreprises dont 90 % sont des PME. À l'autre bout de la chaîne, les 327 000 exploitations agricoles professionnelles se sont plus ou moins organisées pour la première mise en marché de leur production, selon les filières. Le CESE notait que « *dans la filière fruits et légumes et la filière bovine, l'organisation des producteurs est insuffisante* ». Cette question de l'organisation de la filière bovine concerne pleinement la Bourgogne car « *à défaut d'une organisation de notre filière, on subit la loi de la GMS* »[163].

Il notait aussi les problèmes soulevés par la libéralisation progressive des relations commerciales et notamment les craintes du côté des PME de l'agro-alimentaire et des agriculteurs.

Enfin, le rapport pointait du doigt le manque de transparence sur les marges tout en relevant la complexité des mécanismes. La loi de modernisation de l'économie (LME), du mois d'août 2008 ne semble pas avoir répondu à toutes les problématiques en la matière, ce à quoi va tenter de remédier la nouvelle LMAP.

Mais alors comment les éleveurs peuvent-ils encore tirer un revenu de leur exploitation ? Surtout parce que les gains de productivité en production bovine ont été considérables. La productivité des éleveurs en bovins allaitants Charolais a augmenté de 45 % entre 1990 et 2010. Sur la même période, la hausse moyenne des revenus de ces mêmes éleveurs a été de 0 %[164]. Mais deux problèmes se posent clairement aujourd'hui :

- ces gains de productivité ont surtout profité aux intermédiaires de la filière (amont et aval) et pas aux éleveurs,
- cette productivité obtenue tout au long de ces 30 dernières années touche aujourd'hui ses limites.

[160] Dominique CHAMBRETTE, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Terres de Bourgogne - 23 avril 2009.
[161] Jean-Pierre FLEURY, secrétaire général de la Fédération nationale bovine (FNB) - Terres de Bourgogne - 22 mai 2009.
[162] Mais on peut aussi citer la communication de la Commission au Parlement européen relative à la « chaîne d'approvisionnement alimentaire plus performante en Europe » du 28 octobre 2009 qui montre qu'il existe des écarts importants entre les prix payés par les consommateurs et ceux obtenus par les agriculteurs.
[163] François CHAINTRON, directeur de Charolais Horizon - CESR - Table ronde du 28 octobre 2009.
[164] Patrick VEYSSET, ingénieur de recherche à l'INRA.

2.1.5. Des modalités réglementaires et administratives amplifiées

Le Bilan de santé de la PAC prévoit pour 2010 de nouvelles exigences en termes de conditionnalité notamment dans le domaine des BCAE. Par exemple, la BCAE « Maintien des éléments topographiques » contraint toutes les exploitations à consacrer 1 % de la SAU (Surface agricole utile) en SET (Surface en équivalence topographique)[165]. Le choix des éléments topographiques par chaque exploitant sera définitif puisque l'objectif est le maintien d'éléments fixes du paysage. Quant à la nouvelle BCAE « Herbe », elle contraint l'exploitant à garantir une productivité minimale de ses prairies (0,2 UGB/ha) et à maintenir la globalité de ses surfaces en herbe (non retournement des prairies permanentes et maintien de 70 % des prairies temporaires). En 2012, 5 % des surfaces devront être consacrés à des SET, ce qui équivaut pour certaines exploitations à 5 % des terres retirées de la production. Le résultat de cette réforme (découplage + BCAE) représenterait plus de 90 € de perte à l'hectare.

Problème : comment un éleveur bovin qui souhaiterait s'orienter vers l'engraissement (ce qui nécessite une production de céréales ou de protéagineux) pourrait-il le faire si une partie de sa surface est figée ? Même si cela empêche effectivement l'abandon de production en élevage pour un passage en céréales, cette contrainte ne semble pas particulièrement positive.

De plus, l'imbrication et l'immense complexité des réglementations nationales et européennes les rendent particulièrement peu lisibles. Un certain nombre d'agriculteurs est tout simplement perdu face à ce vortex réglementaire sans fin et choisit, soit de ne pas en tenir compte (lorsqu'ils sont informés) préférant prendre le risque du contrôle (facteur de stress supplémentaire), soit tout simplement d'abandonner leur activité ne se sentant plus les forces nécessaires pour continuer. L'administration elle-même s'y perd parfois face à ces règles du jeu qui se complexifient, se multiplient et se modifient d'une année sur l'autre sans forcément tenir compte du contexte économique global et local.

2.1.6. Les difficultés d'installation

L'installation/transmission en agriculture ne peut actuellement se développer de façon favorable du fait de la structuration même des exploitations.

En effet, les exploitations d'élevage allaitant notamment ont un capital très élevé, avec un endettement relativement modéré à proportion : le côté positif est que cela leur donne une capacité à « tenir » en période difficile. Le côté négatif est que leur capital peine à se rentabiliser et à se transmettre compte tenu de l'importance des capitaux engagés. Les transmissions ne sont alors possibles que s'il y a un mécanisme qui permet au repreneur de ne pas avoir à financer la totalité de la reprise (donation, sous-évaluation, transferts progressifs de capital, …)[166].

L'association des cultures à l'élevage ne paraît pas plus solide : du fait de leur taille, les exploitations mixtes demandent plus de capitaux par personne que les exploitations spécialisées, avec plus d'endettement. Elles combinent la fragilité du bilan des exploitations céréalières avec le manque de rentabilité des exploitations d'élevage.

Même au sein du cadre familial, la transmission des exploitations d'élevage est de plus en plus difficile, d'autant que les exploitations sont de plus en plus grandes. Ce constat a été fait depuis longtemps. On voit maintenant de grosses structures qui s'éclatent ou qui ne sont reprises que grâce à des compromis familiaux difficiles.

L'ensemble des difficultés et des contraintes évoquées ci-avant ajouté aux effets de la crise sur les marchés mondiaux fait que l'emploi dans la filière tend à se fragiliser en Bourgogne. Le revenu des éleveurs se dégrade pour atteindre le niveau le plus bas depuis 20 ans. C'est une baisse de 70 % depuis 2007.

---

[165] C'est-à-dire en « éléments pérennes du paysage » (surface de biodiversité telle que haies, bosquets, mares…).
[166] Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne - résultats 2008 - mai 2009.

Le ciseau « produit - charges » s'est refermé : la chute de revenu, amorcée en 2007, s'est poursuivie en 2008 et en 2009 : en 3 ans, le résultat courant par UTAF a été divisé par 3 : il est passé de 21 000 € à 5 879 €[167]. En 2009, après deux années de chute (43 % en 2007 et 30 % en 2008), le Résultat courant avant impôts (RCAI) moyen par actif non salarié diminuait quant à lui en Bourgogne de 20 % en « bovins viande » pour atteindre 8 300 € (soit une baisse continue depuis 2002)[168]. En 2009, 10 % des éleveurs bourguignons étaient susceptibles d'être éligibles au Revenu de solidarité active[169] !

2.1.7. Un recul de la production à tous les niveaux

Depuis 2003, la production de viande bovine en Europe est inférieure à la consommation et cette tendance s'accélère depuis. Il y a donc un net recul de la production observé en France, comme dans l'Union Européenne.

Le décrochage de l'UE sur le marché mondial est sensible (- 30 % entre 2004 et 2005) avec une perte de 3 millions de vaches en 12 ans. Une part modeste de la production mondiale fait l'objet d'exportation (10 %) et ce sont l'Australie, le Brésil, le Canada et l'Argentine qui réalisent, à eux seuls, 75 % de ces exportations. L'offre mondiale de viande bovine est donc en hausse (+ 2,5 %) et très concentrée avec ces 4 pays qui réalisent près de 50 % de la production[170]. L'UE devient aujourd'hui un fournisseur marginal de l'offre mondiale de viande bovine[171].

Concernant la France, le cheptel bovin a perdu 264 000 têtes en un an. Avec ce nouveau recul, la baisse tendancielle enregistrée depuis le début des années 1990 se confirme en 2009 avec une diminution du nombre de vaches de 12 % depuis cette date[172].

Cette déprime des effectifs touche les vaches laitières comme les vaches allaitantes. Dans le même temps, la France est aussi devenue déficitaire d'environ 5 % de sa consommation de viande bovine. Cela s'explique notamment par la réduction drastique du cheptel laitier de près de moitié depuis la mise en place des quotas laitiers en 1984. La croissance du cheptel allaitant ne suffit pas à compenser cette baisse.

Ce « coup de rabot » sur la production touche aussi la Bourgogne avec moins 25 000 vêlages en 5 ans et une tendance à la baisse du taux de finition, ce qui fragilise les outils d'aval (abattage et transformation). En effet, ce déficit de production et cette tendance à la baisse du taux de finition dans la région attisent la concurrence entre les entreprises d'abattage et de transformation et les pénalisent sur les « marchés de masse » (en accentuant les difficultés à répondre aux appels d'offre des distributeurs).

Cette érosion du potentiel de production de la filière est inquiétante. Elle a dû faire face à une flambée sans précédent des charges (aliments, engrais et énergie et carburant) et à un tassement généralisé du cours des bovins[173]. De ce fait, le coût de la finition des animaux a connu une hausse sensible en 2008 entraînant parfois une remise en cause de ce choix dans les exploitations[174] mais aussi des effets de décapitalisation. Et ce recul n'a pas été sans conséquences sur les entreprises du secteur de la transformation. Tout cela a conduit à une restructuration radicale des outils d'abattage en Bourgogne. En Saône-et-Loire, nombre d'abattoirs de proximité ont été contraints à la fermeture entraînant dans son sillage nombre d'acteurs de la filière dans une sorte de spirale descendante généralisée et donc fragilisant celle-ci toujours davantage.

---

[167] Agreste Bourgogne - Numéro 112 - juin 2010 - Réseau d'information comptable agricole 2008 - Le résultat courant des exploitations baisse de 14 % en un an.
[168] Agreste Bourgogne - Numéro 113 - juillet 2010 - Les comptes de l'agriculture bourguignonne en 2009 - Le revenu s'effondre avec la baisse des prix.
[169] En France, au 31/12/2009, 40 271 demandes et 28 000 dossiers acceptés (exploitants et salariés agricoles).
[170] Le Brésil et l'Argentine représentent 80 % des importations de viande de l'UE.
[171] L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire - 25 juin 2010.
[172] Agreste conjoncture - Bovins - Enquête cheptel de mai 2009 - juillet 2009.
[173] Agreste Bourgogne - septembre 2008.
[174] Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne - résultats 2008 - mai 2009.

Face à ce constat particulièrement inquiétant pour la filière « bovins allaitants » de Bourgogne, des atouts régionaux existent heureusement.

2.2. LES FORCES : IDENTITE ET QUALITE

2.2.1. Une forte production pour la Bourgogne et un atout : la charolaise

2.2.1.1. Une forte production en Bourgogne

« *Le cheptel, c'est 1,3 million de bovins sur 19 millions en France. Cette filière pèse lourd en Bourgogne !* »[175]. La filière en Bourgogne se caractérise principalement par deux productions :

- en maigre, les broutards et mâles surtout dirigés vers l'Italie pour engraissement avec 251 200 têtes en Bourgogne en 2008 (dont 50 % pour la Saône-et-Loire),
- en gras, les animaux finis destinés principalement à la consommation en France avec 197 240 têtes et essentiellement des femelles[176] (comprend les vaches de réforme, les génisses, les mâles, les veaux de boucherie) dont presque 50 % pour la Saône-et-Loire[177].

Les exploitations allaitantes sont toujours les plus nombreuses (30 %) devant les céréalières (26 %) puis les viticoles (19 %). La Bourgogne compte ainsi 4 557 exploitations spécialisées et 456 800 vaches allaitantes[178]. Les gros bovins représentent une production de 588 millions d'€ en 2007 soit presque 18 % du total de la production agricole bourguignonne. La production bovine allaitante est la première production agricole et agro-économique régionale.

2.2.1.2. Une race : la charolaise

Avec 2 millions de têtes, la race charolaise est la première race bovine allaitante française. En ce domaine, la Bourgogne représente le plus gros cheptel allaitant charolais de France. Elle rassemble 15 % des exploitations et 24 % des vaches charolaises françaises. Le département de Saône-et-Loire est le premier concerné. Presque totalement de race charolaise, il se classe comme le plus grand troupeau allaitant national. Il compte 50 % des effectifs de la région Bourgogne, soit 220 000 vaches[179].

La Bourgogne est principalement un bassin de naisseurs de charolaises. Ils sont rarement engraissés dans la même exploitation (naisseurs - engraisseurs) mais partent fréquemment dans d'autres régions ou pays d'engraissement, notamment l'Italie.

2.2.2. Un produit « noble et de qualité »[180]

Par des pratiques de conduites d'élevage extensif à l'herbe, près de 80 % des éleveurs bourguignons produisent des animaux sous SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine)[181].

---

[175] Jean-Pierre FLEURY, vice-président de la FNB et président de la Fédération régionale bovine bourguignonne - Table ronde filière « bovins allaitants » du 28 octobre 2009.
[176] En France, sur 4 000 000 de bovins femelles, 1/5 part au renouvellement du troupeau et 1/8 part à l'engraissement pour l'exportation - « L'avenir de l'engraissement des jeunes bovins en France » - Office de l'élevage - novembre 2008.
[177] Viande finie en 2008 en Bourgogne - Mémento de la statistique agricole - Edition 2009 - Agreste.
[178] OPAB - Résultats 2008 - mai 2009.
[179] Bulletin de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : « La filière bovine en Saône-et-Loire : le plus grand troupeau allaitant de France » - décembre 2008.
[180] François CHAINTRON, directeur de Charolais Horizon - CESR - Table ronde du 28 octobre 2009.
[181] Agreste Bourgogne n° 71 – février 2006

2.2.2.1. L'Appellation d'origine contrôlé (AOC) « Bœuf de Charolles »

Le charolais est une race et ne constitue donc pas une exclusivité régionale[182] ; d'où l'intérêt de cette AOC, qui est une solution permettant de se démarquer des autres viandes présentes sur le marché. La viande « Bœuf de Charolles » doit son AOC à la typicité de son terroir (pluviométrie régulière et importante, réseau hydrique dense, herbages généreux...) et à son alimentation naturelle exempte d'OGM. Cette AOC, qui concerne actuellement 150 éleveurs, pourrait constituer le porte-étendard d'une partie de la filière régionale. Son obtention a abouti en 2010 après 17 ans d'études et de doutes[183]. Reste, d'une part, à valoriser au mieux la totalité du potentiel régional, et d'autre part, à faire comprendre au consommateur cette différence[184].

2.2.2.2. Les Labels Rouges

- « Charolais Terroir » est le numéro 1 des labels gros bovins en France et concerne 11 départements : Allier, Saône-et-Loire, Creuse, Cher, Puy-de-Dôme, Côte-d'Or, Nièvre, Jura, Ain, Rhône, Loire.

- « Charolais Label Rouge » dont l'association regroupe 2 500 éleveurs pour 11 000 bovins labellisés et 250 distributeurs (bouchers et grandes et moyennes surfaces). Toute la Bourgogne est concernée[185].

- « Charolais du Bourbonnais » (également IGP) fut le premier Label Rouge bovin créé en 1974. Les animaux sont élevés et abattus exclusivement en Bourbonnais (département de l'Allier et cantons limitrophes (la Creuse, la Saône-et-Loire, le Loir-et-Cher et la Nièvre). Cela concerne 112 éleveurs et plus de 2 000 animaux.

2.2.2.3. Une Indication géographique protégée (IGP) « Charolais du Bourbonnais » (également Label Rouge) et un projet d'IGP : « Charolais de Bourgogne »

L'IGP « Charolais de Bourgogne » est en préparation depuis 2002 mais aucune concrétisation n'a eu lieu à ce jour. Un dépôt de dossier d'agrément a été effectué en juillet 2009 auprès de l'Institut national des appellations d'origine (INAO) par l'association « Charolais de Bourgogne »[186].

2.2.2.4. L'agriculture biologique

L'Agence Bio dénombre 98 éleveurs allaitants engagés en 2008 dans un mode de production biologique pour 4 964 vaches allaitantes (soit 0,88 % des bovins allaitants de Bourgogne).

A côté de ces SIQO, il convient de noter que coexistent 7 Certifications de conformité produit (CCP) - (Carrefour, Auchan, BTB/BVP, BDQS (maigre), Arcadie CE, Elevage de France et Charol'herbe) et d'autres cahiers des charges avec les GMS ou les boucheries.

2.2.2.5. Mais un manque d'harmonisation et de valorisation de ces SIQO

Si près de 80 % des éleveurs spécialisés en viande bovine sont habilités à fournir des animaux identifiés par des SIQO[187], il faut néanmoins relativiser en observant qu'au premier rang des démarches qualité, se trouvent les CCP qui représentent 15 % des carcasses.

---

[182] Après la France, les pays détenteurs des plus grands cheptels en race pure sont l'Irlande avec 8 000 têtes… et le Brésil avec 40 000 têtes.

[183] Le cahier des charges a été adopté le 2 avril 2010 par l'INAO marquait le quasi-aboutissement du dossier puisqu'il ne restait plus que la publication au Journal officiel. Celle-ci est intervenue le 2 septembre 2010 faisant ainsi de cette AOC la 4ème en viande bovine de France.

[184] Les éleveurs de la race « Maine-Anjou », une des trois AOC de viande bovine en France jusqu'à présent, qui a décroché le label en 2004, disent avoir augmenté leur chiffre d'affaires « jusqu'à 15 % ». Pour cette race, qui connaissait de sérieuses difficultés avant l'obtention de l'AOC, « ça a été une renaissance », assure Albéric VALAIS, responsable du syndicat « Maine-Anjou » - Source : AFP.

[185] http://www.label-viande.com/fil-rouge-nos-produits-boeuf1.php

[186] L'association revendique actuellement 1 700 exploitations qualifiées en Bourgogne.

Mais si de nombreuses CCP ont été créées pour sécuriser le consommateur depuis la première crise de l'ESB, la commercialisation n'est effective que pour « bœuf verte prairie » et « filière qualité Carrefour ».

« *Les Labels Rouges charolais créés en 1989, mal valorisés par le marché, sont en déclin de 20 % depuis quatre ans. Afin de valoriser les avants des carcasses, des opérateurs bourguignons ont néanmoins déposé deux cahiers des charges Label Rouge (un national et un bourguignon) sur des steaks hachés. Une très attendue AOC « Bœuf de Charolles » devrait très prochainement voir le jour* »[188].

La situation à laquelle font référence ces propos de 2007 n'a guère évolué. L'AOC « Bœuf de Charolles » vient d'être obtenue mi 2010 et, concernant les autres labels, le flou reste marqué : « *concernant l'IGP « Charolais de Bourgogne », le but est normalement d'être fédérateur par le regroupement de 7 CCP[189] et de 2 Labels Rouges. Après examen par le Comité national de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), la question a été clairement celle de l'intérêt de cette démarche. Pourquoi ne pas plutôt mettre en place une Spécialité traditionnelle garantie (STG)[190] ? La profession n'a pas rebondi sur ce point* »[191].

« Les difficultés sont grandes en viande rouge. Les races, vecteurs de traçabilité, constituent depuis 10 à 15 ans un support de confiance qui a marqué le marché de la viande bovine, mais elles ne trouvent pas leur traduction dans les labels et les IGP, encore moins dans les appellations »[192]. Reste aussi à savoir si cela importe vraiment au consommateur qui « *ne connaît pas les labels* »[193].

2.2.3. Un territoire à fort potentiel et une position géographique favorable

Le bassin de production régional est associé à un territoire bien identifié où prédominent les surfaces en prairies naturelles avec 80 % de la SAU. Ces surfaces, compte tenu de leur potentiel naturel limité et des systèmes de production en place, sont faiblement intensifiées. L'alimentation des troupeaux s'appuie essentiellement sur la gestion de cette ressource fourragère. Au cœur du « bassin allaitant Charolais », la Bourgogne se situe à proximité de zones de consommation urbaines importantes, et est facilement accessible pour les acheteurs. Cette localisation constitue incontestablement un élément commercial favorable, et explique en partie l'activité intense vers l'Italie.

2.2.4. Un « vrai partenariat »[194] avec l'Italie

L'Italie est le premier débouché de la production avec environ 80 % des ventes. Les broutards bourguignons sont appréciés des clients italiens, notamment pour leurs performances et leurs indices de consommation. Cette vocation exportatrice de la région est une force avec des débouchés importants et des relations commerciales fiables qu'il s'agit de conforter en raison des retournements toujours possibles de la demande et des obstacles réglementaires[195].

---

[187] Les produits agricoles et alimentaires bourguignons sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne - Agreste Bourgogne - Numéro 71 - février 2006.

[188] « Quelle agriculture durable pour la Bourgogne ? » - Avis du CESR de Bourgogne présenté par Guy BRUNET et Christophe MONOT - 17 octobre 2007.

[189] Carrefour, Auchan, BTB/BVP, BDQS (maigre), Arcadie CE, Elevage de France et Charol'herbe.

[190] La STG a pour objet de mettre en valeur et de protéger une recette ou un mode de production traditionnel du produit. Il s'agit d'un Signe d'identification de la qualité et de l'origine européen.

[191] INAO - CESR - Table ronde du 28 octobre 2009.

[192] Agriculture, alimentation et espaces ruraux, n° 9, Ministère de l'agriculture et de la pêche, mars 2009 - Territoires et produits sous signes de qualité.

[193] Jacky BUISSON, directeur du marché au cadran de Saint-Christophe-en-Brionnais - CESR - Table ronde du 28 octobre 2009 - Voir aussi, sur les signes de qualité, l'intervention de Jean-Paul NARJOLLET, ingénieur général du GREF dans l'étude « Prospective sur l'avenir du bassin allaitant de Saône-et-Loire : l'élevage allaitant en question » - 10 juin 2009.

[194] Hubert BURTIN, président du Comité régional Interbev Bourgogne - CESR - Table ronde du 28 octobre 2009.

[195] Conseil régional de Bourgogne - Contrat interprofessionnel de progrès (CIP) Bovins allaitants.

2.2.5. Des acteurs présents sur le territoire

La région compte 13 abattoirs, 7 organisations de producteurs, 3 marchés au cadran[196] pour un chiffre d'affaires global de 420 millions d'€ pour un abattage en région de 220 000 têtes. L'abattage régional est deux fois supérieur à la consommation régionale, avec un excédent de près de 45 000 tonnes. La région compte 3 abattoirs à « vocation nationale/européenne » (dont 2 du groupe Bigard à Venarey-Lès-Laumes et Cuiseaux), 3 abattoirs à « vocation régionale » (SICAVIL, SICAREV) et 7 abattoirs « de proximité ». Les 3 principaux abattoirs réalisent 90 % des volumes[197]. Enfin, en 2007, le secteur des productions de viande de boucherie employait 920 salariés (hors intérim) en Bourgogne, soit 8,5 % des salariés des établissements agroalimentaires de la région[198].

2.2.6. Un Pôle d'excellence rurale (PER)

Afin de répondre à la demande des consommateurs, les entreprises du secteur cherchent à développer des produits élaborés à base de viande : marinés, cuisinés, précuits… Début 2010, la Saône-et-Loire s'est dotée d'une structure : la halle technologique de valorisation et d'innovation des viandes créée dans le cadre du PER du Pays Charolais-Brionnais.

Le projet a pour objectif de valoriser le territoire en permettant aux éleveurs et aux entreprises de se développer à partir de la viande charolaise. Cette halle technologique doit aussi impulser une nouvelle dynamique autour de produits innovants. Elle sera située au lycée technologique Julien Wittmer à Charolles, dans la continuité du BTS agro-alimentaire.

[196] Lieux privilégiés d'échanges et de développement (connaissance de l'animal, de sa qualité commerciale avec le poids, l'âge et le prix déterminé par le cadran). Ils se situent à Saint-Christophe-en-Brionnais (71), Moulins-Engilbert (71) et Corbigny (58).
[197] Conseil régional de Bourgogne - Contrat interprofessionnel de progrès (CIP) Bovins allaitants.
[198] La filière viande bovine en Bourgogne - Agreste Bourgogne - 6 mai 2010.

3. LE SECTEUR « GRANDES CULTURES »

3.1. DES FAIBLESSES ET DES MENACES QUI POURRAIENT PESER LOURDEMENT

3.1.1. Les fluctuations des marchés mondiaux

Noyée dans une production mondiale de 1,7 milliard de tonnes et européenne de quelques 270 millions de tonnes, la production des grandes cultures de Bourgogne peut paraître bien dérisoire[199]. Tout en gardant ses spécificités, elle n'échappe pourtant pas à l'environnement économique général, que ce soit pour l'éleveur, plutôt acheteur de produits à base de céréales et d'oléo-protéagineux (COP), ou pour le céréalier, qui doit identifier une stratégie entre les réglementations de la PAC et les caprices du marché international[200]. La Bourgogne affronte par conséquent les turbulences des marchés mondiaux.

3.1.1.1. La forte volatilité des cours : après l'euphorie, le pessimisme

La campagne céréalière mondiale 2007-2008 avait été marquée par une explosion généralisée des cours des céréales plutôt baissiers depuis de nombreuses années. La campagne 2007 s'était en effet nourrie d'un contexte où l'offre de blé et de maïs fut pendant plusieurs années inférieure à la consommation. Cette situation s'est traduite par une baisse importante du niveau des stocks mondiaux qui a induit une envolée historique des cours sur le marché mondial doublée d'une grave crise alimentaire.

Après cette explosion des prix connue au cours de la campagne 2007-2008[201], une tendance à la baisse des prix des céréales a été constatée à partir de mars 2008 et s'est poursuivie ensuite. Ainsi, pour la campagne 2008-2009, la conjoncture a été diamétralement opposée. La production mondiale de blé a été la plus importante jamais enregistrée. Les stocks de blé, de maïs et de riz étaient en hausse. Cette très bonne récolte au niveau mondial a développé de fortes concurrences entre les divers pays exportateurs et s'est traduite par une chute impressionnante des cours[202] amplifiée par l'effondrement du système bancaire américain et le retrait massif des investisseurs financiers des marchés à terme de la plupart des matières premières. Ceux-ci, au plus fort de la crise financière, ont en effet vendu massivement leurs positions pour tenter de reconstituer des trésoreries déficitaires du fait de la crise des « subprimes ».

Les conséquences sur la production française de céréales en 2009 ont été les suivantes : alors que les volumes et rendements ont globalement augmenté, les prix de la production de céréales (hors subvention) ont chuté de 23,9 % tout comme la valeur de la production de céréales qui a baissé fortement (- 23,7 %).

Pourtant, 2008-2009 a été marquée par une présence française record à l'exportation. Avec plus de 9,5 Mt de blé tendre embarquées vers les pays tiers, la France a réalisé l'un des meilleurs résultats jamais enregistrés. Parallèlement, l'Union européenne dans son ensemble a exporté près de 25 Mt de blé, soit de très loin la meilleure performance depuis la mise en place de l'Organisation commune de marché (OCM) en 1962. Elle sera ainsi le 2ème exportateur mondial de blé derrière les Etats-Unis, mais devant le Canada et la Russie. Elle réaffirme ainsi sa vocation exportatrice aux portes d'un des marchés les plus déficitaires de la planète : l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient.

Concernant la Bourgogne, la situation reste dans cette mouvance : « *il s'agit d'un bon exercice 2008-2009*[203] *jusqu'à l'explosion de la crise qui a engendré l'effondrement des prix des céréales et le doublement du prix de la tonne d'engrais* »[204].

---

[199] 44 585 000 tonnes en 2008 - source Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne - Résultats 2008 - mai 2009.

[200] Et les caprices du temps illustrés à l'été 2010 par la canicule en Russie et Ukraine et ses conséquences sur les marchés.

[201] En France, l'explosion des prix des céréales connue au cours de la campagne 2007-2008 a été jusqu'à un Rendu Rouen de 298 €/t le 5 septembre 2007 - FranceAgriMer - Bilans de la campagne 2008-2009 - Perspectives céréalières 2009-2010.

[202] Le plus bas prix pour le blé tendre a été atteint en décembre 2008 à 118 €/t - FranceAgriMer « Bilans de la campagne 2008-2009 et perspectives céréalières 2009-2010 » - Cf. annexe au rapport.

[203] La récolte 2009 a été supérieure de + 10 % en blé, + 30 % en orges de printemps, + 5 % en orges d'hiver et + 21 % en colza par rapport à une moyenne 2004-2008 en Côte-d'Or marquant ainsi une récolte abondante.

Une chose est sûre, l'agriculture est confrontée à une incertitude économique (prix incertains) face aux évolutions réglementaires nationale et européenne (baisse des aides PAC et intensification de la prise en compte des enjeux environnementaux).

3.1.1.2. Nouvelle concurrence des pays tiers et change Euro/Dollar

D'une part, l'UE, et principalement la France, doit se battre à l'exportation avec les blés originaires des pays de la Mer Noire, notamment la Russie et l'Ukraine. D'autre part, la concurrence intra-européenne s'impose. On peut signaler à ce titre que les exportations de blé français vers l'Italie ont ainsi été divisées par deux depuis 10 ans au profit de l'Allemagne ou de la Hongrie[205].

Mais surtout, comme EADS se bat contre Boeing, la filière doit se battre en fonction des fluctuations de l'euro par rapport au dollar. En cas d'euro fort face au dollar, les blés américains inondent le marché[206]. En cas d'euro faible, les exportations françaises sont favorisées limitant l'impact fort de ce jeu de parité. Actuellement, la poursuite de l'affaiblissement de l'euro par rapport au dollar permet à la France de conforter, par exemple, sa position d'exportateur mondial majeur en blé tendre pour la campagne 2009/2010[207].

3.1.2. La question des rendements

3.1.2.1. La Bourgogne, zone intermédiaire

Ces zones se définissent par leurs caractéristiques agronomiques, climatiques et pédologiques qui ne permettent pas d'atteindre des niveaux de rendements supérieurs à la moyenne nationale. En tant que zone intermédiaire, la Bourgogne dispose donc de handicaps naturels qui reposent sur des sols à potentiel limité, un climat rude et un relief contrasté[208]. Dans cette zone, les potentialités agronomiques et les possibilités de diversification de production sont donc limitées. Conséquence importante : les rendements sont donc inférieurs à ceux des autres grandes régions céréalières[209].

3.1.2.2. Quelle évolution des rendements en grandes cultures ?

La génétique a été un moteur essentiel du progrès agricole et elle sera encore demain une source de progrès considérable. La sélection variétale sur les grandes cultures a permis une croissance moyenne des rendements d'environ 1 %/an. Ce progrès génétique n'a pas seulement eu des conséquences sur les rendements, il a aussi permis d'adapter les variétés aux marchés et de mieux lutter contre les maladies et les parasites. Mais cette croissance atteint aujourd'hui ses limites : « *concernant le blé, les exploitants ont gagné 1 quintal/ha/an en productivité pendant les 50 ans qui ont suivi l'après-guerre. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Sur les 20 dernières années, on est plutôt à + 0,3 quintal/ha/an gagné en productivité. Cet affaiblissement du gain de la productivité est un élément qui compte* »[210]. Un travail d'autant plus fondamental en période de changement climatique : « *le rendement des blés plafonne depuis 1990-1995 en dépit des progrès génétiques.*

---

[204] Gérard DELAGNEAU, président de la coopérative 110 Bourgogne - Le Bien Public - 23 novembre 2009.
[205] Le Monde - L'excédent agroalimentaire laminé par la crise et le manque de compétitivité - 26 février 2010.
[206] Lorsque le cours du blé français frôlait les 300 euros la tonne à l'automne 2007, les bateaux embarquant du blé à Rouen (le principal port d'exportation des céréales françaises) étaient très peu nombreux. Difficile à ce niveau de prix de rivaliser avec les blés américains, russes ou ukrainiens sans même parler des nouvelles ambitions de la Chine en la matière.
[207] « Blé tendre : l'exportation soutient le marché » - L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire - 25 juin 2010.
[208] « Quelle agriculture durable pour la Bourgogne ? » - Avis du CESR de Bourgogne présenté par Guy BRUNET et Christophe MONOT - 17 octobre 2007.
[209] Le rendement blé tendre 2008 en Bourgogne est de 64 q/ha avec une moyenne française de 73 q/ha.
[210] Nathalie BIGONNEAU (chef de région Centre-Est - ARVALIS - Institut du végétal) - Table ronde « grandes cultures » - 17 décembre 2009.

Certaines techniques culturales ont évolué mais cela n'explique pas la stagnation des rendements ni l'augmentation des variations interannuelles dues, en grande partie, aux conditions climatiques »[211]. La question qui se pose donc aujourd'hui est de savoir si le ralentissement de l'augmentation des rendements des céréales est une tendance lourde et inéluctable.

3.1.3. Des charges lourdes

En France, les charges à l'hectare sont en hausse sur les dernières années : + 166 €/ha entre 2005 et 2007. Elles se répartissent ainsi : 18 % pour la main-d'œuvre, 27 % pour les intrants et 30 % pour la mécanisation[212]. A titre d'exemple pour la Bourgogne, les charges de culture (engrais, semences et phytosanitaires) sont plus élevées en 2009 qu'en 2006, passant de 270 € à 410 €/ha dans la Nièvre.

L'une des pistes évoquées le plus fréquemment est celle de la diminution des charges énergétiques en grandes cultures. « *L'efficacité énergétique des systèmes de productions agricoles va devenir un critère prépondérant conditionnant sa rentabilité, comme l'est aujourd'hui la productivité du travail* »[213]. En cela, économiser le carburant et réduire de façon globale la dépendance aux produits pétroliers sur les exploitations sont une nécessité. L'économiser est un bienfait aussi bien sur le plan économique qu'environnemental. Dans une exploitation en grandes cultures, le carburant représente 30 à 40 % des consommations énergétiques totales et 20 à 30 % pour l'élevage. En moyenne, une exploitation céréalière consomme 100 litres de carburant par hectare cultivé. Mais les plus économes peuvent réduire leur consommation à moins de 80 litres par hectare quand les grands consommateurs dépassent les 120 litres[214].

A prendre en compte aussi, la principale faiblesse du secteur des grandes cultures réside dans la part trop élevée des charges de mécanisation dans ses coûts de production[215]. La constitution de Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) de récolte avec un partage de l'investissement « moissonneuse-batteuse » et « entraide » est par exemple l'une des réponses possibles à l'abaissement de ces charges.

L'agriculture est donc confrontée plus que jamais aux fondamentaux de la gestion d'entreprise : le suivi des coûts de production est désormais incontournable à tous les niveaux et pour toutes les productions. Des marges existent : on note plus de 120 € d'écart entre la moyenne des exploitations françaises et le groupe des exploitations les plus performantes en termes de charges.

3.1.4. Une dépendance forte vis-à-vis de la PAC

La viabilité économique des exploitations spécialisées « grandes cultures » reste très dépendante des aides PAC qui représentent 150 à 200 % du revenu au niveau français[216].

---

[211] Philippe GATE, ingénieur ARVALIS - Colloque sur le changement climatique - ARVALIS et Institut de l'Elevage - 22 octobre 2009 faisant ainsi référence à l'étude INRA/ARVALIS « les causes du plafonnement du rendement du blé : techniques culturales et climat ? » menée par Philippe GATE avec la collaboration de Nadine BRISSON et David GOUACHE de l'INRA Avignon, US Agroclim présentée lors des rencontres INRA du 24 février 2009 dans le cadre du Salon de l'agriculture.

[212] Etude Arvalis - Institut du végétal - Echantillon CNCER - Arvalis - Unigrain.

[213] Confédération paysanne - L'agriculture à l'heure des choix - Congrès de Saint-Etienne - avril 2009 - Rapport d'orientation.

[214] Fédération nationale des CUMA - Terres de Bourgogne - février 2009.

[215] Cf. l'ensemble des travaux présenté lors du colloque organisé par Pluriagri - ARVALIS et CER France : « producteurs de grandes cultures : proactifs et réactifs : quelles marges de manœuvre pour améliorer la compétitivité » et plus particulièrement l'étude ARVALIS - Institut du Végétal : « des leviers techniques pour améliorer la performance des exploitations » - J. P. NICOLETTI, F. LAURENT et C. TOQUE. On y note par exemple que la variation des charges de mécanisation d'une exploitation à une autre peut aller de 198 €/ha à 397 €/ha. De plus, il convient de noter que le poste « amortissement et frais financier » représente le poids le plus important dans les charges de mécanisation (70 % contre 10 à 15 % pour l'entretien/réparation et 15 à 20 % pour le carburant). Ainsi, la question du poids de l'investissement sur l'exploitation et donc du nécessaire raisonnement de cet investissement doit aussi se poser.

[216] Plus globalement, en Bourgogne, en 2008, le Revenu net d'entreprise agricole (RNEA) dépend à 78 % des aides. Ce ratio est voisin de 60 % en Côte-d'Or, 70 % dans l'Yonne, 80 % en Saône-et-Loire alors qu'il atteint 130 % dans la Nièvre. A titre de comparaison, en 1990, les aides directes représentaient 14 % du RNEA - Agreste Bourgogne - Numéro 107 - juillet 2009.

Or, une baisse des aides, spécifiquement décidée par la France dans le cadre du Bilan de santé de la PAC, interviendra avec la mise en place des nouvelles dispositions en 2010[217] risquant ainsi d'annihiler les effets possibles de la baisse des charges. L'incitation de cette nouvelle PAC est nette : l'engagement des exploitants dans des démarches environnementales soutenues dans le cadre de la PAC comme l'adoption de MAE ou le développement de nouvelles cultures comme les protéagineux.

3.1.5. Un enjeu fort : la réduction des engrais et produits phytosanitaires

L'enjeu environnemental majeur de la filière porte sur la diminution des engrais et produits phytosanitaires afin de préserver la santé publique[218], la qualité de l'air, de l'eau et des sols[219]. Les grandes cultures sont ainsi particulièrement concernées par la délimitation de « zones vulnérables » assorties de prescriptions culturales : limitation de la fumure azotée, mise en place de cultures « pièges à nitrates »[220]… On peut bien sûr évoquer en la matière l'importance et l'ancienneté de la Directive « nitrates » qui en est à son 4ème programme d'actions. Ce programme insiste sur la généralisation d'une « mesure d'implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau » et d'une mesure de « couverture des sols en période de risque de lessivage » généralisée à 100 % des terres en zone vulnérable d'ici à 2012.

Les agriculteurs ont donc déjà réalisé des efforts conséquents en la matière, convaincus ou contraints. En effet, les livraisons nationales d'engrais phosphatés ont baissé progressivement de 31 à 10 kg P/ha fertilisable entre 1972 et 2008. Cette baisse de deux tiers s'explique par l'amélioration des pratiques culturales : utilisation des analyses de terre pour le suivi de la fertilité des sols, développement de la fertilisation « raisonnée », amélioration des connaissances agronomiques. La diversification des modes de fertilisation et l'augmentation du coût[221] des engrais y ont aussi contribué[222]. Sur ce point, la Bourgogne est considérée comme une région dont les livraisons de phosphore sont toujours inférieures à la moyenne nationale. Deux ensembles géographiques se distinguent : d'une part, les régions Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et les régions Pays de la Loire et Basse-Normandie d'autre part. Ces régions d'élevage extensif, de potentiel agricole moindre ou de viticulture, ont des besoins moins importants en fertilisation phosphatée[223].

Reste que des efforts sont encore partout nécessaires, les agriculteurs bourguignons se situant par exemple dans la moyenne haute en termes de traitements phytosanitaires, avec 5 à 8 traitements annuels selon les cultures[224] même si ce critère est à prendre avec précaution du fait d'une meilleure maîtrise des doses avec plus de passages.

D'où l'engagement du Grenelle de l'environnement via le plan Ecophyto 2018 de réduire de 50 %, d'ici à 2018, l'usage des produits phytosanitaires en France[225] (qui reste la plus grosse utilisatrice d'Europe) et donc la dépendance des exploitations agricoles en produits phytosanitaires tout en maintenant un niveau

[217] Moins 70-100 €/ha d'aides entre 2008 et 2012 - Moins 20 % du total des aides par ha et moins 25 % du résultat disponible sur l'exploitation - CER France - Pluriagri - Arvalis - Colloque producteurs de grandes cultures : proactifs et réactifs - 2 février 2010.
[218] Pris en compte notamment dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE) 2004-2008 en Bourgogne. Un second PRSE est en cours d'élaboration tout au long de l'année 2010. Cf aussi les actes du colloque « Agriculture et santé » organisé par le Groupement régional de santé publique (GRSP) de la région PACA et la MSA - 25 février 2010 notamment sur l'impact des produits phytosanitaires sur lequel deux études sont en cours : AGRICAN (agriculture et cancer) et la maladie de Parkinson.
[219] Mais aussi enjeu économique majeur, les engrais azotés de synthèse représentant environ la moitié de la consommation d'énergie fossile totale, constituant à eux seuls, le poste le plus coûteux sur le plan énergétique bien avant la consommation de carburants (INRA - fiche de Presse Info. 19 février 2009 : « réduire les intrants azotés : intérêt des associations céréale-légumineuse »).
[220] Ou Culture intermédiaire piège à nitrates (CIPAN).
[221] L'indice du prix d'achat des engrais a augmenté de 3 % par an de 2000 à 2006 puis 40 % par an de 2006 à 2008 (indice Ipampa).
[222] Commissariat général au développement durable - Le phosphore dans les sols : nécessité agronomique, préoccupation environnementale - « Le point sur » - n° 14 juin 2009.
[223] Commissariat général au développement durable - Le phosphore dans les sols : nécessité agronomique, préoccupation environnementale - « Le point sur » - n° 14 juin 2009.
[224] DDAF Info Saône-et-Loire - juin 2009.
[225] Et pas uniquement agricole car les utilisations non-agricoles (entretien de voierie, jardinage...) représentent 40 % des pollutions des eaux de surface ce qui est loin d'être anodin (source Alterre Bourgogne).

de production agricole élevé. « *Pour des raisons d'effet de serre, de coût de carburant et de coût des engrais, c'est l'ensemble de la fertilité conventionnelle qui est remis en cause* »[226].

Pour l'INRA[227], il est possible de procéder à une baisse de 30 % « avec des changements de pratiques substantiels, mais sans bouleversement majeur des systèmes de production » en éliminant les traitements inutiles ou en utilisant des méthodes alternatives (désherbage mécanique, lutte biologique contre les ravageurs) ou préventives (densité et dates des semis). Mais les rendements seraient en baisse de 6 %. Pour arriver à 50 %, il faudrait un panachage de divers modes de production dont environ 13 % de surfaces en agriculture biologique. Une grande partie des autres exploitations devrait passer à la « production intégrée » qui repose sur la prévention des maladies et des ravageurs grâce à l'allongement et la diversification des rotations, l'utilisation de variétés résistantes et l'emploi des pesticides en dernier recours. Cette fois, les rendements seraient en baisse de 12 %[228] et toutes les productions ne pourraient atteindre l'objectif montrant ainsi les limites d'une telle étude dans le contexte réel dans lequel l'agriculture évolue. Une baisse de rendement dans de telles proportions semble inenvisageable en l'état actuel des choses. « *Il faudrait alors imaginer des mécanismes de compensation pour les agriculteurs, soit par des subventions, soit par une taxe sur les produits phytosanitaires qui serait redistribuée aux plus vertueux* »[229]. Précisons néanmoins que de possibles améliorations de marges existent dans un contexte de prix haut des produits agricoles[230].

Beaucoup de questions restent donc posées : comment mettre en place les pratiques économes auprès des agriculteurs et garantir le maintien de leurs revenus ? Quels débouchés pour les nouvelles productions afin de permettre la diversification des rotations ?

3.1.6. La question essentielle de la dégradation des sols

L'érosion et la baisse de fertilité inquiétante des sols cultivés sont un véritable problème pour les grandes cultures en Europe comme partout dans le monde. La Commission européenne avait déjà constaté, en 2006, que 45 % des sols européens avaient une faible teneur en matière organique et que 16 % étaient victimes d'érosion. Dans un processus « entraîné ou aggravé par l'activité humaine », la Commission cite l'industrie, l'agriculture, la déforestation et l'urbanisation.

Après l'eau et l'air, l'Union européenne souhaitait donc aussi protéger les sols. Pour ce faire, le Parlement européen avait adopté fin 2007 une proposition de directive qui cherchait à prévenir leur détérioration. Mais ces politiques sur la protection des sols et sur les espèces invasives sont restées à la traîne pour aboutir finalement au rejet de ce projet de directive par cinq Etats[231]. Le Conseil des ministres européens en charge de l'environnement a présenté lors de sa réunion du 15 mars 2010 une nouvelle version de cette directive. Les positions de blocage sont restées identiques, empêchant ainsi toute avancée sur ce dossier.

Précisons simplement qu'en France, 1/3 des grandes cultures en 2006 était semé sans retournement des sols (« *une mini révolution dans le travail du sol : le non labour ne concernait que 21 % des surfaces en 2001 »*[232]*) et qu'en Bourgogne la technique du semis direct sous couvert (SDSC) creuse aussi son sillon*[233].

---

[226] LES ENTRETIENS - « Grandes cultures - société » - 9 experts réfléchissent à des solutions durables - 2008 - Michel GRIFFON, agronome et économiste.

[227] « Écophyto r&d - Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ? » - Étude INRA menée à la demande du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - 28 janvier 2010.

[228] Ce travail de simulation est néanmoins un « exercice d'école » selon l'INRA (Le Monde - 2 février 2010).

[229] Florence JACQUET - INRA - Le Monde - 2 février 2010.

[230] « Enjeux économiques d'un changement des pratiques agronomiques permettant d'améliorer l'impact environnemental de la production des céréales » - Jean-Pierre BUTAULT, directeur de recherche à l'UMR d'économie publique AgroParisTech.

[231] France, Allemagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Autriche et Malte.

[232] Agreste Primeur - Numéro 207 - février 2008.

[233] Se reporter au dossier spécial réalisé dans Terres de Bourgogne - « Le SDSC, vous connaissez ? » - juin 2009.

3.1.7. Les menaces liées au changement climatique

3.1.7.1. Le changement du contexte climatique bourguignon

Il s'agit dans un contexte de changement climatique et d'accroissement de la variabilité du climat de limiter les risques de flambée des prix agricoles, de préserver la sécurité alimentaire, d'anticiper les conséquences sanitaires[234], d'augmenter la résilience des écosystèmes[235] et des zones protégées et de faire face à la raréfaction de l'eau et à la dégradation des sols. L'enjeu est d'éviter un possible déplacement des productions.

Une étude a été menée sur les données météorologiques **simulées** par Météo France sur la période 2049-2099 : « *dans le futur, il faudra modifier les pratiques culturales et peut-être utiliser des variétés beaucoup plus précoces qui n'existent pas aujourd'hui* »[236]. Une lourde tâche en perspective pour la recherche agronomique et notamment pour les sélectionneurs : « *il conviendrait d'améliorer la tolérance à la canicule mais aussi de travailler sur la tolérance aux carences en azote, induites par le manque de pluie à floraison. Et puis, il va falloir faire évoluer les critères à l'inscription. Aujourd'hui, seul le gel est pris en compte en conditions limitantes ; or, il va diminuer* »[237].

3.1.7.2. Les menaces ponctuelles

Il s'agit des menaces fortes qui risquent de se multiplier dans les années qui viennent sous forme de violents accidents climatiques tels que des tempêtes et/ou orages à répétition venant ainsi détruire des cultures. Les questions qui se posent sont simples : comment les prévenir et comment s'en prémunir techniquement et économiquement ?

3.1.8. Une production inexistante de protéagineux

Les protéagineux ont une première particularité : ils constituent, avec les tourteaux de colza et de tournesol, la principale source de protéines végétales en Europe[238] à destination des animaux d'élevage (principalement porcs et volailles).

La deuxième caractéristique des légumineuses est de ne pas nécessiter d'engrais azotés, puisque ces plantes fixent l'azote de l'air. Leur troisième caractéristique est leur capacité de restitution de cet azote, piégé par la légumineuse dans le sol, à la culture suivante. Parmi les productions végétales, les protéagineux (pois, féverole, luzerne notamment) sont donc un élément déterminant de la préoccupation de durabilité, apportant une diversité dans les assolements et contribuant à la réduction de la fertilisation azotée grâce aux capacités spécifiques de ces plantes.

Mais alors que l'UE est la première zone du monde pour l'utilisation animale de Matières riches en protéines (MRP) avec une consommation de plus de 50 millions de tonnes (Mt), elle ne couvre aujourd'hui que 23 % de ses besoins en protéines par sa production intérieure[239]. Elle doit donc importer près de 80 % de ses besoins en protéines[240]. Il faut donc faire venir toujours plus de soja sous forme de graines (surtout

[234] La FCO était considérée comme une infection exotique et tropicale. Elle touche désormais une grande partie de l'Europe.
[235] Capacité d'un écosystème à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante.
[236] Sonia POISSON, ingénieur de l'Institut de l'élevage - Colloque sur le changement climatique - ARVALIS et Institut de l'Elevage - 22 octobre 2009.
[237] Philippe GATE, ingénieur ARVALIS - Colloque sur le changement climatique - ARVALIS et Institut de l'Elevage - 22 octobre 2009.
[238] Semences et grandes cultures - Les agriculteurs cultivent l'environnement - Groupement national interprofessionnel des semences et plants.
[239] Entre 2000 et 2005, les surfaces communautaires en protéagineux ont fortement reculé, alors que les importations de tourteaux de soja ont augmenté de plus de 5 Mt au cours de cette période.
[240] Incompréhensible donc si l'on ne prend pas en compte l'accord politique de Blair House entre l'Europe et les USA en 1992 qui a été négocié pendant l'Uruguay Round du GATT. Cet accord est inclus dans les obligations de l'Europe dans l'OMC. D'après cet accord, la production européenne de soja (et autres protéagineux) doit être limitée. L'Europe s'est tout bonnement interdit de

des USA) et de tourteaux (surtout du Brésil), alors que l'UE pourrait en produire beaucoup plus qu'aujourd'hui si elle s'en donnait les moyens. Lorsqu'on a en tête qu'environ 350 000 hectares de terres agricoles, essentiellement en Amérique latine, sont employés à la culture du soja destiné à la nourriture du cheptel des pays européens alors que près d'un quart de la population de ces pays souffre de malnutrition chronique, on se doute qu'il y a un problème.

Ainsi, malgré ces atouts importants, les légumineuses à graines protéagineuses n'occupent que 2 % de la surface dédiée aux cultures arables en France à comparer aux 15-25 % dans les assolements des pays hors-Europe[241].

Ce phénomène est sensible également en Bourgogne. En effet, les protéagineux, cultivés sur 2 % des surfaces en grandes cultures, peinent à se développer et deviennent même « *anecdotiques* »[242]. Surface en recul, rendements trop moyens, ils souffrent aussi d'une valorisation économique insuffisante. On peut enfin évoquer le soja dont la culture a toujours été faible en Bourgogne[243].

Face à cette hyperspécialisation mondiale, la relocalisation des productions devient une nécessité sur tous les plans : économique, environnemental et social. L'Europe change donc de stratégie en la matière. Le plan « protéines végétales » pour la relance de la culture des protéagineux mis en place récemment devrait permettre de donner un nouvel élan à ces productions[244].

Au niveau national, les surfaces récoltées en 2009 étaient de 190 000 ha[245]. L'objectif est de monter en puissance entre 2010 et 2012 pour atteindre 400 000 ha. L'Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines (UNIP) travaille à la mise au point, avec les fabricants d'aliment du bétail, d'un nouvel accord interprofessionnel pour valoriser au mieux ces productions. En Bourgogne, la réflexion se fait jour depuis peu pour des résultats qui restent très incertains[246].

3.1.9. Des Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) peu développés

3.1.9.1. Les signes de qualité en céréales

Quelques cahiers des charges incluent des obligations qualitatives qui nécessitent l'utilisation de céréales certifiées. On peut donc noter que plusieurs organismes stockeurs contractualisent sur des filières de qualité comme, par exemple, la Certification de conformité de produit (CCP) « Caps Vert », initiée dans le Sénonais sur le marché des aliments pour bébé et qui est revendiquée par trois organismes stockeurs de Bourgogne[247]. Mais leur nombre est limité[248].

---

produire plus que 30 % de sa consommation en oléoprotéagineux. L'Humanité a pu résumer cela ainsi : « Blair House est au partage des protéines végétales ce que Yalta est au partage du monde ».

[241] Et n'omettons pas de préciser bien sûr que sur les 4,5 millions de tonnes de soja importés annuellement en France, seul un cinquième est certifié « sans OGM ». Ces deux questions sont donc indubitablement liées : produire des protéines végétales pour nos élevages mais avec une certification « non OGM » de préférence.

[242] Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne - résultats 2008 - mai 2009.

[243] 2 400 ha en 2008 pour une production de 93 400 tonnes.

[244] Il s'agit principalement d'un soutien dans le cadre du Bilan de santé de la PAC avec la sécurisation de l'aide communautaire déjà existante de 55,57 euros/ha de protéagineux et la mise en place d'une aide supplémentaire décidée au niveau français de 40 millions d'euros par an.

[245] L'avenir de la filière du soja français sur le territoire national a d'ailleurs fait l'objet d'une étude. Avec le soutien de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC), un diagnostic interprofessionnel de la filière du soja français a été conduit en 2007 et 2008. Comme le soulignait cette étude, « le soja peut reprendre une vraie place dans les systèmes de culture dont il a parfois été chassé par des effets conjoints de modification de la réglementation de la PAC et d'une perte de rentabilité depuis 2002 ».

[246] Journée d'échanges - Projet PROFILE « Pour et Sur le Développement Régional de la filière protéagineuse » - Avenir de la culture des protéagineux en Bourgogne - 16 mars 2010 - Gérard DUC, INRA Dijon.

[247] DRAAF Bourgogne - La filière céréales en Bourgogne - janvier 2009.

[248] Globalement, sur un total de 298 certifications de conformité enregistrées en France, 11 seulement concernent la filière et sur plus de 500 cahiers des charges de Label Rouge actuellement homologués dans l'agroalimentaire, 5 concernent ce secteur (www.latoque.fr et données de mai 2007 du ministère de l'Agriculture).

3.1.9.2. L'IGP pour la moutarde de Bourgogne

Après 10 ans d'attente et de travail, ce produit local et une recette originale ont permis de négocier la reconnaissance d'une IGP valorisant la graine grâce à une pâte identifiée « Moutarde de Bourgogne ».

3.1.9.3. L'agriculture biologique

En Bourgogne, les grandes cultures biologiques concernent 74 fermes[249] au 31 décembre 2008 soit 14 % du total des fermes biologiques de Bourgogne (502) et moins de 2 % des exploitations en grandes cultures présentes en Bourgogne (3 910)[250] pour une surface de 8 564 ha (33 % des surfaces bio totales en Bourgogne en 2008 soit 25 389 ha). Le département de l'Yonne en regroupe une large part. Jusqu'en 2007, la filière « grandes cultures » en AB se caractérisait par une baisse du nombre de conversions et des surfaces moyennes associées[251]. La tendance s'est modifiée depuis. Dans l'Yonne, en particulier avec la coopérative COCEBI[252] associée à des coopératives plus généralistes, les surfaces bio pourraient gagner 2 000 ha supplémentaires en 2009 (si tous les projets se concrétisaient). Avec l'élévation du plafond des aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique de 7 600 à 20 000 €, le développement de la filière devrait encore s'accentuer[253].

De plus, un moulin bio « nouvelle génération » va voir le jour sur le site d'Aiserey. Il figure parmi les projets phares du Programme de restructuration national sucre (PRN sucre), validé en juin 2009. Le moulin Decollogne, dont le capital reste ouvert aux coopératives interrégionales, est pour l'heure constitué de deux actionnaires : Dijon Céréales et, depuis le 11 juin 2009, la COCEBI. Le chantier va débuter avant la fin de l'année, pour un investissement qui s'élève à 3,5 millions d'euros, financé pour partie par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA). « *La capacité d'écrasement du moulin devrait atteindre 20 000 tonnes à terme* »[254] en faisant ainsi l'un des plus importants de France. « L'enjeu ne sera pas d'amener du blé de Roumanie ou d'Ukraine. Une production régionale est bien l'objectif »[255].

Le Conseil régional participe à ce développement par ses nombreux soutiens apportés à l'agriculture biologique notamment par l'opération « Bien dans mon assiette - les terroirs de Bourgogne font école » (BDMA). En effet, depuis 2004, le CRB mène une démarche de valorisation des filières agroalimentaires régionales dans les établissements scolaires disposant d'une restauration scolaire en gestion directe par le biais de cette opération, notamment au travers de l'introduction du bio. Cette démarche est présente actuellement dans 77 % des lycées disposant d'un restaurant scolaire. Avec l'adhésion de la Ville de Dijon, dont la cuisine centrale élabore et distribue 7 500 repas/jour, les partenariats à venir avec d'autres structures communales et hospitalières intéressées, et l'introduction de la consommation de pain et de viande issus de l'agriculture biologique au cours de l'année scolaire 2009-2010, l'opération BDMA « *contribue à la promotion et à la consommation des productions agroalimentaires locales et au développement des circuits courts* »[256].

Au final, le développement des SIQO dans la filière « grandes cultures » ne constitue actuellement qu'une des multiples stratégies utilisées par les acteurs économiques pour développer des parts de marché. C'est notamment le cas en bio où les opérateurs économiques constatent que les marchés sont très porteurs et

[249] 155 exploitations en comptant celles en polyculture-élevage. En 2008, ce sont 215 exploitations bio dans la filière pour 7 883 ha soit + 18 % (Source : Agence bio - Chiffres-clés 2008).
[250] Mémento de la statistique agricole - septembre 2009 et chiffres Agence Bio 2008.
[251] L'agriculture biologique en Bourgogne - Observatoire régional - résultats 2007.
[252] Première coopérative de céréales biologiques créée en France.
[253] Rappelons que ces aides étaient plafonnées à 7 600 € par exploitation et par an, soit 37 hectares pour les grandes cultures, ce qui n'était guère incitatif pour les producteurs malgré un contexte où la demande en produits biologiques est très soutenue.
[254] Pierre CINIER, secrétaire général du groupe Dijon Céréales.
[255] Pierre GUEZ, directeur du groupe Dijon Céréales.
[256] Fiche d'opération Conseil régional de Bourgogne « Bien dans mon assiette - les terroirs de Bourgogne font école - campagne 2009-2010 ».

les « besoins soutenus et réguliers »[257]. Les parts respectives de production en SIQO sur la région Bourgogne en matière de grandes cultures sont donc aujourd'hui peu importantes.

Comme nous pouvons le voir, les perspectives restent donc incertaines pour la filière. « *Ces deux dernières campagnes donnent les meilleurs résultats depuis 17 ans ! Toutefois, les perspectives de marchés, les coûts des matières premières, associés aux conséquences du Bilan de santé de la PAC ne risquent-ils pas de fragiliser à nouveau les systèmes grandes cultures ou mixtes grandes cultures - élevage* ? »[258]. Aujourd'hui, entre le dispositif mis en place suite au Bilan de santé, les nouvelles règles de la conditionnalité ainsi que les nouveautés du 4ème programme d'actions de la Directive nitrate, les exploitations en grandes cultures bourguignonnes se retrouvent face à un solde négatif que seules quelques perspectives comme la réduction des charges opérationnelles (fertilisants) ou des charges de mécanisation peuvent venir contrebalancer.

Heureusement, ce secteur peut compter sur sa capacité d'adaptation et ses forces, bien présentes en Bourgogne.

3.2. LES FORCES : STRUCTURATION, QUALITE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION

Les COP représentent 42 % de la SAU régionale et 78 % des terres labourables. Elles constituent un élément fort du paysage bourguignon. Avec une surface en COP proche de 800 000 ha, la Bourgogne se place au 6ème rang des régions françaises.

Mais les grandes cultures constituent aussi un élément de richesse économique. Pour l'année 2008, la valeur des productions végétales hors subventions en Bourgogne (et hors viticulture) atteint 1 250 810 000 €. Cela ne représente néanmoins qu'une part de 3 % en France. De plus, elle n'assure que 6 % de la production nationale[259]. L'orientation « cultures » est en effet contrastée dans la région, entre les départements de la Côte-d'Or et surtout de l'Yonne, où environ 3 000 exploitations sont spécialisées, tandis que la Nièvre et la Saône-et-Loire, majoritairement orientées « élevage », accordent une place secondaire aux cultures pour la vente[260].

Ce qui caractérise le plus la région Bourgogne en termes de production de grandes cultures, c'est le triptyque « blé, orge et colza »[261].

3.2.1. Une filière structurée et de nombreux débouchés exploitables

3.2.1.1. Une filière structurée…

Sous l'effet de la PAC, les organismes de collecte se sont fortement restructurés : il ne reste actuellement que 9 coopératives[262] dans la région, elles-mêmes organisées en 3 unions commerciales[263]. On note un bon équilibre entre le secteur privé et le secteur coopératif dans la région[264].

3.2.1.2. ... et de nombreux débouchés

En COP, les débouchés sont de trois types : alimentation humaine[265], alimentation animale et usages industriels[266].

---

[257] Terre de Bourgogne - 30 avril 2009.
[258] Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne - résultats 2008 - mai 2009.
[259] Saône-et-Loire DDAF Info - juin 2009 - « Céréales et oléoprotéagineux en Saône-et-Loire : des cultures réservées à la plaine ».
[260] Saône-et-Loire DDAF Info - juin 2009 - « Céréales et oléoprotéagineux en Saône-et-Loire : des cultures réservées à la plaine ».
[261] A titre d'exemple, la collecte 2008-2009 de 110 Bourgogne était la suivante : 51 % blé, 30 % orge et 13 % colza.
[262] Dijon Céréales (21), CapNièvre (58), Bourgogne du Sud (71), Capserval (89), 110 Bourgogne (89), TEOL (71), COCEBI (89) et CAVAP (89), Cérépy (89).
[263] Seine-Yonne (110 Bourgogne et Capserval), Cérévia (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud + Seine-Yonne en juillet 2010) et Axéréal (regroupe les coopératives Epis Centre dont CapNièvre et Agralys).
[264] Avec notamment SOUFFLET agriculture, BRESSON SAS, établissement RUZE SA…

- La filière « céréales »

Les produits de 1ère transformation sont des produits de base à destination de l'industrie agro-alimentaire (IAA), qui sont exclusivement céréaliers. Au niveau national, pour les produits de 1ère transformation, 68 % des céréales sont destinés à l'alimentation animale et 32 % sont destinés à l'alimentation humaine[267].

Les produits de 2ème transformation sont des produits totalement céréaliers ou non, dérivés du grain et à destination du consommateur final. Pour ces produits, les modes de consommation se complexifient. On observe un transfert des produits de base purement céréaliers (pains, farines, riz, corn flakes…) vers des produits plus élaborés (pizzas et autres quiches, ensemble des produits purement céréaliers mais plus segmentés et plus sophistiqués).

Reste que la filière doit aussi apprendre à orienter ses productions en fonction des débouchés. En effet, l'orge produite en Bourgogne est le plus souvent brassicole. Mais l'offre des producteurs n'est pas adaptée à la demande des brasseurs. En effet, la demande des entreprises du secteur est d'environ 2/3 d'orge de printemps[268] et 1/3 d'orge d'hiver. Or, la Bourgogne produit de l'orge d'hiver à 80 % de sa production totale[269].

- La filière « protéagineux »

En Europe, les graines de protéagineux sont essentiellement utilisées pour l'alimentation des animaux. Sources de protéines, elles permettent de réduire la consommation de tourteaux de soja, importés de l'extérieur de l'Europe. Le plus fréquemment, les protéagineux sont incorporés dans des aliments destinés aux monogastriques (porcs et volailles, en particulier). Certains fourrages comme la luzerne sont utilisés comme aliments pour bétail en raison de leur richesse en protéines. D'autres plantes riches en protéines sont consommées par l'homme. Il s'agit des légumes secs : lentilles, pois chiches…

- La filière « oléagineux »

Elle concerne la production d'huile brute (diester, biolubrifiants…) et raffinée (industrie alimentaire) et de tourteaux (industrie non alimentaire).

Pour mémoire, rappelons que ces nombreux débouchés permettent à l'industrie agroalimentaire bourguignonne d'être le 4ème secteur industriel régional en termes de salariés (11 % des effectifs) et le 3ème secteur par le chiffre d'affaires des entreprises principalement implantées dans la région (15 %)[270]. En 2007, le degré d'autonomie décisionnelle de l'industrie agroalimentaire était de 76 % en Bourgogne et de 78 % en France[271].

3.2.2. Une belle qualité protéique des blés bourguignons

Les blés bourguignons sont essentiellement de bonne qualité protéique et de plus en plus issus de variétés panifiables supérieures[272]. Ils trouvent donc leur destination principale en meunerie[273].

---

[265] En grains, farine (pour la boulangerie et la pâtisserie), semoule (couscous, polenta), bouillie (porridge), flocons, pâtes alimentaires.

[266] Production d'alcool éthylique et de boissons alcoolisées par fermentation et distillation (aquavit, bière, gin, saké, vodka, whisky…), dérivés de l'amidon, sirops, dextrose, dextrine, polyols… issus principalement du maïs, et utilisés dans l'agro-alimentaire, la papeterie, la pharmacie et divers autres secteurs industriels et biocarburants.

[267] Source Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC) 2002.

[268] Sa teneur modérée en protéines, sa germination rapide et son rendement élevé en malt en font en effet l'orge idéale pour la brasserie.

[269] Orge de printemps : 2 248 500 tonnes et orge d'hiver : 10 267 500 tonnes en 2008.

[270] Agreste Bourgogne - Numéro 103 - juin 2009 - les industries agro-alimentaires en Bourgogne en 2007.

[271] Source : DIRECCTE Bourgogne.

[272] S'expliquant en partie par le fait que la région Bourgogne est « zone intermédiaire » avec des rendements moindres.

[273] Les variétés Aubusson et Apache répondant à ces critères de qualité supérieure occupent près de la moitié des emblavements (Source DDAF Info Saône-et-Loire - juin 2009).

De fait, les protéines sont fondamentales pour la qualité des blés tendres et la teneur en protéines est aujourd'hui recherchée par tous les acheteurs : en meunerie par exemple, leur teneur et leur nature conditionnent grandement la force boulangère de la farine. En amidonnerie, elles constituent la base du gluten, commercialisé comme coproduit de l'amidon. Il en est de même en alimentation animale, où, si le blé apporte un point de protéines en plus, il est possible d'économiser des kilos de soja ou de tourteaux.

Certains des principaux concurrents de la France (Etats-Unis, Canada, Argentine et Australie) peuvent déjà répondre à ces critères en proposant des types de blés « hard », riches en protéines. En Russie, la teneur moyenne en protéines reste bonne. Elle est plus faible en Ukraine qui bénéfice cependant de prix très compétitifs. Améliorer la qualité des blés est donc une nécessité pour accéder à ces marchés : développer les teneurs en protéines, en gluten, mais aussi réduire le taux d'humidité ou encore proposer des blés « white » (enveloppe blanche) qui permettent d'augmenter le taux d'extraction de la farine. La propreté des blés est également un critère essentiel, d'où, par exemple, la nécessité d'équiper les silos portuaires de nettoyeurs.

Il faut donc veiller à garder la qualité des protéines qui fait la réputation du blé français et de Bourgogne. La grille de classement de la qualité des blés, entièrement rénovée en 2000 après plusieurs années de travail, a, en cela, un double objectif : pousser les organismes stockeurs à classer les lots dès la récolte et augmenter le taux de protéines des blés français, préoccupation perpétuelle des acteurs de la filière. L'objectif est clair : pouvoir classer les lots de blé le plus en amont possible, c'est-à-dire dès la récolte, mais aussi sensibiliser les organismes stockeurs et les agriculteurs à la qualité. Les organismes stockeurs ont pu investir dans des outils spécifiques comme des infranalyseurs. Ces équipements permettent d'analyser, à la récolte, la teneur en protéines de chaque remorque.

3.2.3. La Bourgogne est une région bien dotée en outils de transformation céréalière

Pour le secteur de la meunerie, elle se positionne au 2ème rang national au niveau des effectifs salariés. Cependant, ce secteur est en restructuration même si les débouchés de la meunerie (boulangeries artisanales et industrielles) ont une présence encore importante dans la région. En Saône-et-Loire par exemple, le secteur a vu la disparition d'un grand nombre de petites entreprises familiales. En 2008, 11 moulins sont en activité et le caractère industriel de ces entreprises subsistantes s'affirme tant par leur dimension que par leur technicité afin de pouvoir répondre à un marché toujours plus exigeant en termes de qualité et de traçabilité.

Le secteur de la malterie est très simplifié avec cinq malteurs de taille mondiale dont l'un d'entre eux, une filiale du groupe Soufflet, dispose d'un site de production en Bourgogne, à Brazey-en-Plaine. C'est néanmoins la seule malterie sur 18 sites de production nationaux qui s'est maintenue en région.

La fabrication d'aliments pour animaux (bétail et animaux de compagnie) connaît elle aussi un nombre d'entreprises en déclin. Elle dispose encore d'une quinzaine de sites détenus par des grands groupes, des entreprises familiales ou des coopératives implantées en zones d'élevage[274].

En plus du moulin bio d'Aiserey déjà évoqué, on peut noter la restructuration même du site de la sucrerie, désormais géré par Dijon Céréales à travers une toute nouvelle Société créée fin juin 2009. Les travaux pour le compte de Dijon Céréales ont commencé pour implanter un nouveau point de collecte de céréales, avant une deuxième tranche de travaux, qui vise à y développer un magasin d'approvisionnement pour les engrais. À partir d'Aiserey, la coopérative entend ainsi réorganiser entièrement la logistique dans la région de la plaine dijonnaise[275].

[274] En 2008, la Saône-et-Loire comptait 14 usines actives.
[275] Ce projet s'inscrit quant à lui hors du PRN sucre.

3.2.4. Une filière bourguignonne qui « joue » l'international

Les marchés locaux sont importants en Bourgogne. Pour la coopérative Bourgogne du Sud par exemple, la France reste le premier pays acheteur (55 % des volumes). Pour Dijon Céréales, c'est 50 % des blés à destination du marché français. Pour l'orge, c'est 2/3 des volumes à destination des malteries locales et françaises. Pour les oléagineux, le débouché, qu'il soit alimentaire ou énergétique, est devenu français[276].

Mais il n'en reste pas moins que l'exportation a une place prépondérante tant au niveau français[277] que bourguignon[278]. En effet, des pays méditerranéens (Italie, Grèce), du Maghreb et l'Egypte se sont dotés de capacités d'écrasement[279] et importent maintenant du blé. Il ne faut donc pas oublier que l'une des forces de la filière bourguignonne est d'être présente sur le marché mondial et de pouvoir jouer le jeu de l'export de par sa rentabilité.

Même si les céréales bourguignonnes sont actuellement concurrencées sur ces marchés par la production des pays de la Mer Noire[280] entraînant ainsi un fléchissement des ventes françaises vers les pays européens, de nouvelles destinations peuvent néanmoins se développer comme l'Algérie et la Turquie. De plus, dans les pays du Proche ou Moyen-Orient où la France est déjà présente (Égypte, Yémen, Iran), celle-ci pourrait améliorer ses parts de marché notamment dans trois nouvelles zones :

- le Moyen-Orient (Arabie Saoudite qui a décidé d'abandonner progressivement la culture de blé et l'Irak qui cherche à diversifier ses approvisionnements),
- l'Afrique (Nigeria),
- et l'Amérique du Sud (Brésil et Venezuela).

Une conquête qui passe par une meilleure adéquation de la qualité des blés avec les besoins de ces pays. En Égypte et au Moyen-Orient, les clients exigent des taux de gluten élevés[281], pour réaliser des pains dits « arabes ». Au Nigeria, les pains « anglo-saxons », de mie, sont fabriqués à partir de blés dits « hard », plus riches en protéines que ceux que la France produit.

3.2.5. Un positionnement et des infrastructures : l'avenir du fluvial

La France ne transporte que 3 % de ses marchandises par voies fluviales, là où la Belgique en transporte 12 %, l'Allemagne 14 % et les Pays-Bas 42 %. Mais la France s'améliore et enregistre une progression entre 1994 et 2004 de 30 % de son trafic fluvial[282]. L'objectif du Grenelle de l'environnement est de doubler en dix ans le transport fluvial, pour atteindre 6 % du trafic total. Selon Voies navigables de France (VNF), 1,3 milliard d'euros d'ici 2012 est nécessaire pour adapter les voies existantes à ce nouvel objectif de croissance du transport fluvial.

Depuis toujours, les céréales constituaient les principales marchandises transportées par le réseau fluvial français. 13 % des céréales produites en France sont toujours confiés à ce mode de transport et les céréaliers veulent en augmenter la part[283]. De fait, la logistique est actuellement au cœur des réflexions

[276] A titre d'exemple, pour Seine-Yonne, le débouché français s'élève à 65 % de sa production.
[277] Elle représente, au niveau national, plus de 40 % des ventes, loin devant la consommation humaine française.
[278] A titre d'exemple, Dijon Céréales a exporté 50 % du blé récolté dont 90 % pour l'Italie et 1/3 de l'orge pour l'Allemagne, la Grèce et la Turquie - Rapport annuel Dijon Céréales - décembre 2009.
[279] Expression renvoyant à l'écrasement des graines de blé sous la meule mais qui englobe aujourd'hui l'ensemble des moyens techniques visant à l'écrasement des céréales.
[280] La filière céréales en Bourgogne - DRAAF Bourgogne - Agreste Bourgogne - janvier 2009.
[281] Le gluten : les protéines de la farine de blé ont la particularité, lorsqu'elles sont suffisamment hydratées et malaxées, de se grouper en un réseau que l'on appelle le gluten. Ce dernier transmet à la pâte ses caractéristiques d'extensibilité, d'élasticité, de ténacité, de cohésion et de rétention gazeuse.
[282] Transport fluvial de marchandises en France, un contexte favorable à la croissance - Erwann Minvielle - Notes de synthèse n° 165 - avril, mai, juin 2007 - Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques.
[283] Avec des conséquences immédiatement visibles : Voies navigables de France annonce en effet une hausse du transport des céréales par voie fluviale de 29 % sur les mois de janvier et février 2010, comparé à la même période en 2009 - L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire - 25 juin 2010.

stratégiques de la filière d'autant plus que la Bourgogne est la zone céréalière importante la plus au Sud de la France[284]. Alors que le prix des céréales a baissé tendanciellement de 40 % depuis 10 ans, le coût du transport, qui augmente régulièrement, est devenu une composante majeure de la compétitivité. Le développement du fluvial constitue donc l'un des enjeux majeurs pour la filière à côté du ferroviaire.

Les choix que les organismes stockeurs sont amenés à arbitrer pour l'acheminement de leurs céréales dépendent des marchés, des volumes et des distances. Ainsi, pour des distances jusqu'à 250 kilomètres, *« le transport routier est incontournable. Pour une livraison à Fos-sur-Mer, le transport fluvial s'impose. En revanche, pour approvisionner des amidonneries en Italie ou en Alsace, c'est le train »*[285]. Pour tenir compte de cette utilisation des différents modes de transport, la politique d'équipements des organismes stockeurs vise à développer des sites tri-modaux capables d'être connectés aux voies navigables, au chemin de fer et à la route.

3.2.5.1. La voie du Sud

- **Le Centre-Est : un bassin de production qui se structure et investit**

Les coopératives du Centre-Est de la France se sont regroupées dans le cadre d'une structure de commercialisation commune, « Cérévia », à laquelle participent notamment les coopératives Dijon céréales et Bourgogne Sud[286]. À ces fondateurs de Cérévia se sont joints Interval, la Dauphinoise et Invivo, le premier groupe européen coopératif de vente et d'achat de céréales, pour investir fortement sur le terminal des Tellines dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer du port autonome de Marseille. Le transport de céréales va ainsi bénéficier d'un investissement de 22 millions d'€ (dont 12 millions d'€ par des coopératives de Bourgogne et de Rhône-Alpes) pour tripler la capacité du terminal des Tellines à 1,5 million de tonnes, dont un million par la voie fluviale. « *C'est un basculement logistique très important. Les céréales de Bourgogne ou de Rhône-Alpes seront exportées par le port de Marseille alors qu'elles passaient avant par le Nord* »[287]. Cet équipement logistique placé à l'entrée de la Méditerranée permettra d'accueillir 20 % du potentiel céréalier de ce vaste bassin de production du Centre-Est de la France et de s'attaquer aux marchés de l'Afrique du Nord[288].

- **Marseille, le Rhône et la Saône : un avenir commun au travers du « Medlink Ports »**

Medlink ports est un réseau de plateformes multimodales sur l'axe Rhône-Saône. Ce partenariat, mis en place en 2008, réunit le grand port maritime de Marseille et les 8 ports intérieurs de l'axe Rhône-Saône. Avec le port de Marseille-Fos comme porte d'entrée depuis la Méditerranée, le réseau s'étend jusqu'à Pagny. Ce partenariat vise à promouvoir auprès des professionnels de transports internationaux, l'offre multimodale autour du port de Marseille Fos et de son hinterland[289].

On peut aussi noter la décision du Conseil de surveillance du grand port maritime de Marseille (GPMM) du 5 juin 2009, d'entrer au capital de Pagny Terminal. L'objectif pour Marseille était de consolider son hinterland vers le Nord-Est et de capter du fret sur des axes éloignés. En s'engageant sur la plateforme de Pagny localisée entre Chalon-sur-Saône et Dijon, le GPMM renforce sa position dans la région Bourgogne où il conforte son rôle de porte Sud de l'Europe. La plateforme de Pagny pourrait devenir un point pivot des échanges entre les ports du Nord de l'Europe et la Méditerranée.

---

[284] Pour Dijon Céréales par exemple, c'est 2/3 des volumes de blé qui sont exportés via le fluvial (Pagny).

[285] François de la PERRIERE, coopérative Cérégrain - Sur le ferroviaire, on peut citer le fait que la Bourgogne vient de connaître une intéressante expérience de « haut débit » ferroviaire avec l'acheminement des céréales produites dans la région vers le port de Fos-sur-Mer. La SNCF assure désormais deux allers-retours par semaine avec une seule rame, donc une augmentation importante des capacités de transport. Pour cela il a fallu, en collaboration avec le client, optimiser les opérations de chargement et de déchargement (depuis onze silos et à Fos-sur-Mer), programmer l'utilisation des machines et des conducteurs, bref, tout prévoir.

[286] Accompagné pour la Franche-Comté de Coopadou (25) et pour Rhône-Alpes de Cérégrain (01) qui seront rejoints par l'Union Seine-Yonne (avec les coopératives 110 Bourgogne et Capserval) le 1er juillet 2010.

[287] François BORDRY, président de VNF.

[288] Serge BERRA - Le Jura agricole et rural - 27 mars 2008.

[289] Arrière-pays commercial d'un port.

Maintenant, les organismes stockeurs attendent une ouverture vers le Nord avec la réalisation de la liaison Saône-Moselle.

3.2.5.2. L'ouverture vers l'Europe du Nord

- **L'Axe Saône-Doubs-Rhin**

Le chantier « Saône-Doubs-Rhin » (autrefois canal à grand gabarit Rhin-Rhône) permettrait d'assurer la jonction des bassins fluviaux d'Europe du Nord et de l'Est d'une part et de la Méditerranée d'autre part. Selon une étude menée par le Conseil général du Haut-Rhin[290], le nombre d'emplois créés ou conservés en 2030 en Alsace, Franche-Comté et Bourgogne s'élèverait à 70 000 et le potentiel de trafic serait de 12,3 à 21 millions de tonnes/an. La part de la filière céréalière dans ce trafic serait de 300 000 tonnes. Ce projet va néanmoins se trouver en concurrence avec celui du canal Saône-Moselle et, sur ce point, « *les élus alsaciens entendent concurrencer le projet Saône-Moselle, qui a pris de l'avance* » et plus particulièrement la Région Lorraine.

- **Canal Saône-Moselle**

Ce projet fait suite aux études abandonnées puis relancées pour créer une liaison à grand gabarit d'une longueur de 200 à 250 kilomètres entre Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle, Lorraine) et Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or, Bourgogne). Il s'agit donc de relier la Saône et la Moselle ce qui permettrait, non sans avoir perdu vingt ans selon certains, d'envisager une jonction entre la mer du Nord et la Méditerranée, le tout pour un budget de 10 milliards d'euros. Les études se poursuivent actuellement pour préparer le débat public prévu en 2012 par la loi Grenelle 1.

- **Le port de Gron**

Enfin, nous pouvons signaler l'implantation de la plateforme bimodale de Gron dans l'Yonne qui vise à favoriser la logistique fluviale et ferroviaire (tout en accompagnant les entreprises locales dans la construction du port - et demain celui de Joigny et Migennes). Soutenue notamment par le Conseil régional de Bourgogne, elle a pour objectif de favoriser le transport de conteneurs par bateaux[291]. Le port de Gron permet ainsi de relier la Bourgogne au port du Havre (et au port autonome de Paris) offrant une ouverture et un potentiel d'exportation supplémentaire à la région. Inaugurée début 2010, une plateforme de conteneurisations existe désormais à Gron et les premières expéditions industrielles ont débuté. Dès la récolte 2010, des conteneurs d'orge de brasserie prendront le chemin de la Chine (15 000 à 20 000 tonnes). « *Avec le port, on économisera, par rapport à la route, environ 4 euros par tonne de céréales* »[292].

Cependant, il faut 80 heures pour se rendre au port du Havre en bateau, contre 24 heures par camion. Autre frein de taille : les eaux peu profondes du canal. Les barques avec un tirant d'eau (partie immergée du bateau) supérieur à 1,80 m et d'une hauteur dépassant les 4,70 m ne peuvent pas naviguer sur le canal reliant Gron au Nord de l'Europe[293].

Entre la liaison vers la Méditerranée déjà aménagée et l'ouverture vers l'Europe du Nord qui pourrait l'être rapidement, ce sont 40 % des céréales produites dans cette région qui transiteraient par les voies d'eau plutôt que par la route ou le train.

[290] Etude du Conseil général du Haut-Rhin du 20 avril 2009.
[291] Cette plateforme de 13 000 m^2 est conçue pour traiter 10 000 conteneurs par an et est financée au titre du Contrat de projet Etat-Région. Le coût de construction est estimé à 5 millions d'€. La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la CCI de l'Yonne.
[292] Jean-Luc BILLARD, directeur de Capserval.
[293] L'Yonne.fr - Mathieu GALTIER -12 avril 2010.

3.2.6. Des pôles de recherche, de compétences et de R&D

3.2.6.1. Les pôles de recherche et de compétitivité

La Bourgogne dispose, d'une part, d'un environnement enseignement supérieur - recherche - transfert technologique développé en matière d'agro-alimentaire avec notamment l'INRA, AgroSup Dijon et l'Université de Bourgogne[294] favorisant les partenariats et les projets communs. On peut signaler par exemple la nouvelle structuration en février 2010, du Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA), Unité mixte de recherche (UMR) qui associe le CNRS, l'INRA, l'Université et AgroSup Dijon[295].

D'autre part, la Bourgogne compte la présence du Pôle de compétitivité VITAGORA[296] devant permettre notamment de faciliter les partenariats publics/privés. On peut évoquer par exemple, le projet de Technopôle agroenvironnemental de Bretenière dans lequel s'inscrit la mise en place d'une plateforme d'innovation Agriculture à haute valeur environnementale (AHVE). Porté par trois collectivités territoriales et de nombreux acteurs économiques locaux, dont le Pôle VITAGORA, ce projet de technopôle, dont le Grand Dijon est le chef de file, a pour objectif de créer, sur une vingtaine d'hectares, un lieu d'accueil à la fois pour la recherche, la formation et les entreprises innovantes[297].

On peut penser que le secteur des grandes cultures pourrait profiter de cet « espace » a priori propice au développement des échanges et des synergies. Deux exemples permettent d'illustrer cet aspect aussi bien sur le plan environnemental qu'économique.

- **Programme « plus d'agronomie et moins d'intrants »**

Il s'agit d'un programme de recherche concernant les grandes cultures mené en Bourgogne à l'initiative des Chambres d'agriculture, des instituts techniques et de l'INRA. A l'échelle régionale, il comprend deux niveaux d'actions complémentaires : des expérimentations pluriannuelles sur la ferme de l'Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Quetigny et chez des agriculteurs[298]. Une dizaine d'exploitations participe ainsi, depuis 2003, à des recherches appliquées sur les pratiques agronomiques, en particulier les choix de culture et leur rotation. L'optimisation de la rotation permet, en effet, de lutter naturellement contre les parasites qui ne peuvent survivre puisque la durée de retour d'une même culture s'allonge. De la même façon, la diversification des cultures limite leur propagation. L'introduction de légumineuses, comme les pois ou la luzerne (qui captent l'azote de l'air), permet également de limiter l'emploi des fertilisants. Dans l'une des exploitations installée à Puisaye, dans l'Yonne, la production alternait régulièrement jusqu'alors, d'une année sur l'autre, blé puis colza. Ce fonctionnement favorisait la prolifération des mauvaises herbes et nécessitait un usage important de produits phytosanitaires. Les travaux de recherche ont amené à l'introduction de pois, de triticale et de tournesol dans la rotation, réduisant ainsi les intrants. Le non labour a également été mis en place depuis 2004 afin de réduire l'érosion des sols et les besoins en fertilisants. Ces méthodes, appliquées aux exploitations participantes, ont permis de réduire nettement l'usage des phytosanitaires et d'économiser l'énergie. Les rendements ont été maintenus ou, pour le blé, compensés par une baisse des charges. Les agriculteurs, quant à eux, réalisent des gains de temps notables.

---

[294] Constituant à eux trois le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) agriculture, alimentation et environnement (AGRALE).

[295] Le CSGA regroupe les moyens de trois unités de recherche dijonnaise et d'une unité de recherche toulousaine. Il est constitué d'environ 200 personnes et se répartit au sein de 9 équipes et différentes plateformes.

[296] Voir sur ce point l'avis du CESER Bourgogne : « Les pôles de compétitivité Bourguignons et les enjeux en termes de recherche et de formation » - 25 novembre 2010.

[297] Est déjà présent, INOPLANT, jeune société bio-agronomique adossée à WELIENCE Agro-Environnement (conçoit et réalise des plants de végétaux in vitro à destination des professionnels : pépiniéristes, horticulteurs, arboriculteurs…) et bientôt la société AgrENE (Agriculture, ENvironnement, Etudes) SARL (activité de R&D en matière de fertilisation ou de protection des plantes, notamment dans le domaine de la lutte biologique et activité de service, en mettant à la disposition des praticiens des méthodes éprouvées de mesure de la qualité des sols).

[298] Au niveau national, il s'inscrit dans le cadre d'un projet national multi-partenarial, piloté par le CETIOM, intitulé « Etude de faisabilité de mise en œuvre de systèmes de culture innovants : vers une nouvelle génération de réseaux expérimentaux au service d'une agriculture en mutation ».

Ce programme a été financé pour partie par la Région, l'État, l'UE et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et il est intégré au Contrat interprofessionnel de progrès (CIP) de la filière.

- **Le projet « Farine + »**

Sur l'aspect « blé-farine-pain », la recherche/innovation porte notamment sur la mise au point d'une farine adaptée aux besoins de demain (pour les séniors notamment). Le projet « Farine + »[299] bénéficie des compétences du Pôle de compétitivité VITAGORA[300]. Il a pour objectif de développer une méthode de caractérisation des variétés de blés en fonction de leur potentiel nutritionnel et sensoriel. Son originalité est de couvrir l'ensemble de la filière, depuis la production de semences jusqu'au consommateur final.

Ce projet est le fruit d'une stratégie développée par trois entreprises, dont Eurogerm[301], réunies au sein de la SARL Bourgogne Terre de Culture (BTC). Il s'agit d'une des coopérations les plus emblématiques de VITAGORA permettant ainsi de mutualiser des efforts d'investissements en R&D, de renforcer chacun des partenaires dans son métier et sur son marché avec pour objectif l'international. Dijon Céréales et Eurogerm, réunis au sein de la SARL Gustalis, ont créé dès 1998, CERELAB, un Centre de recherche appliquée aux céréales, structure privée de recherche & développement.

3.2.6.2. L'essor de la R&D régional en agroalimentaire

Profitons-en pour souligner l'essor de la R&D régional pouvant bénéficier à toute l'agriculture régionale[302]. En janvier 2009, le groupe Merck mettait en place « R&D Bion », une plateforme de l'innovation installée à Dijon. A l'été 2010, l'entreprise Senoble, acteur majeur des produits laitiers, achèvera le regroupement de ses équipes de R&D et Qualité sur son site de Jouy, dans l'Yonne. Quant au groupe SEB, il installe actuellement ses équipes de recherche et de marketing à Selongey. « *La dynamique créée par le Pôle VITAGORA a favorisé un état d'esprit qui conduit aujourd'hui certaines entreprises à se donner davantage de moyens en termes de R&D* »[303]. Seul bémol, la fermeture du Centre d'innovation de l'usine Amora-Maille appartenant à Unilever suite à la fermeture des sites de Dijon et d'Appoigny. La R&D est désormais centralisée aux Pays-Bas.

3.2.6.3. Les Pôles d'excellence rurale (PER)

L'agriculture étant au cœur des territoires ruraux, il n'est pas étonnant d'en retrouver une présence forte au sein des PER. Sans parler des PER s'appuyant sur la filière bois[304] (particulièrement présente en Bourgogne), trois pôles s'étaient présentés sur les problématiques liées aux grandes cultures :

- Développement d'une filière biocarburant au service de l'agriculture bressanne en Saône-et-Loire : le projet visait à la structuration d'une nouvelle filière agricole autour de la production d'huile végétale brute[305] utilisée pour la fabrication de biocarburants. Le projet a été abandonné du fait de la complexité de la réglementation française sur les biocarburants[306].

---

[299] Projet labellisé par le Fonds unique interministériel (FUI) en juillet 2007.

[300] Avec l'INRA - avec notamment l'Unité mixte de recherche (UMR) FLAVIC (FLAveur Vision Comportement du consommateur) -, le Centre européen des sciences du goût (CESG), le Gérontopôle du Centre hospitalier universitaire de Dijon, l'Université de Bourgogne (CREABio), le CRITT2ABI…

[301] Avec Dijon Céréales et le Groupe Elancia (produits de panification).

[302] Venant ainsi s'imbriquer avec l'ensemble des pôles de recherche existants ainsi qu'avec le projet de réaménagement du marché de gros de Dijon en pôle agro-alimentaire. L'ensemble de cette « photographie » marque ainsi le caractère majeur et stratégique de ces secteurs pour la Bourgogne.

[303] Patrick FALCONNIER, directeur innovation-qualité-stratégie industrielle chez Senoble - Le Journal de Saône-et-Loire - 14 décembre 2009.

[304] Ecopôle bois de la Roche (21), implantation couplée d'une centrale électrique à biomasse forestière et d'une scierie de douglas (71) et développement du pôle bois à La Machine (58).

[305] Le terme « huile végétale brute » est souvent utilisé pour désigner les huiles première pression à froid obtenues dans les filières agricoles, qui ne doivent être que décantées et filtrées. Il ne s'agit pas des huiles obtenues par pression à chaud dans les huileries industrielles qui, elles, nécessitent d'être raffinées avant utilisation comme carburant ou consommation.

[306] Michel DUVERNOIS, directeur de la coopérative Bourgogne du Sud - Le Journal de Saône-et-Loire - 3 juin 2010.

- Biocarburant et développement durable dans l'Yonne : le projet porté par le Conseil général vise à développer l'usage des biocarburants dans les grands parcs automobiles et à installer des chaudières biomasse dans les collectivités publiques et les entreprises icaunaises. Ce projet s'accompagne par ailleurs d'une politique de report modal vers les voies fluviales et ferrées. Ce PER bénéficie d'une subvention de 768 410 €.

- Un autre projet, porté par le Conseil général se développe dans l'Yonne (89). Ce PER a pour thématique la valorisation innovante des ressources locales pour l'agro industrie. Il s'agit en l'occurrence de la valorisation et de la diversification de deux produits agricoles[307] : le chanvre et les poulets issus de l'agriculture biologique. Le chanvre vient en diversification de la production locale et une filière mise en place sur le territoire assure la transformation, la commercialisation et l'utilisation par les artisans de l'Yonne. La filière avicole est soutenue par la société DUC qui souhaite mettre en place des poulaillers et une filière répondant aux normes de l'agriculture biologique. Les besoins en aliments avicoles issus de l'agriculture biologique seront couverts par une unité de fabrication spécifique valorisant les productions de céréales bio locales[308].

3.2.7. Les productions non alimentaires

3.2.7.1. Les cultures énergétiques : des initiatives tous azimuts

Le développement de cultures non alimentaires pour produire de l'énergie est à la fois un enjeu de compétitivité et un moteur de dynamique de territoire. D'ailleurs, « *ces nouvelles cultures et leurs développements industriels sont appelés à devenir un élément majeur de l'animation des territoires ruraux* »[309]. En Bourgogne et Franche-Comté, ces cultures émergentes (miscanthus, switchgrass, taillis à courte rotation…) font l'objet depuis quelques années de recherche et d'expérimentations locales.

La reconversion des régions betteravières en Bourgogne et Franche-Comté, suite à la fermeture de la sucrerie d'Aiserey en Côte-d'Or a été un élément déclencheur pour mettre en place de nouvelles filières à partir de cultures énergétiques combustibles. En effet, une réelle dynamique s'est engagée en 2009 dans le cadre du PRN sucre. Pour preuve, les surfaces de miscanthus et switchgrass sont passées en Bourgogne et Franche-Comté de quelques dizaines d'ha en 2007 à 120 ha en 2009[310]. Les objectifs des industriels sont d'atteindre 1 000 ha à l'horizon 2012, principalement en Côte-d'Or, Jura et Saône-et-Loire. Cette forte dynamique est due aux moyens d'animation mis en place en Bourgogne et Franche-Comté pour centraliser les connaissances et conseiller les agriculteurs ainsi qu'à l'engagement fort des industriels aux côtés de la profession agricole. Ces derniers proposent des contrats pluriannuels qui permettent d'assurer les débouchés aux exploitations agricoles qui souhaiteraient introduire cette nouvelle culture sur leurs terres[311].

La constitution du nouvel ensemble Bourgogne Pellets s'inscrit également dans le PRN sucre. La nouvelle structure succède à Sécopulpe, une coopérative qui traitait sur le site même de la sucrerie, par déshydratation, la pulpe de betterave à destination de l'alimentation animale sous forme de pellets. L'outil, reconverti, permettra de traiter le miscanthus pour le transformer en granulés utilisables comme combustibles (pour les chaudières), comme isolant mais également comme matière première pour la fabrication des bioplastiques. « *Bourgogne Pellets est une coopérative, qui compte plus de 300 adhérents. Nous travaillons actuellement à développer la filière pour atteindre rapidement les 1 000 hectares* »[312]. La commercialisation du produit transformé ne devrait, dans ces conditions, pas débuter avant 2011.

---

[307] Issu notamment des Etats généraux de l'économie dans l'Yonne qui se tiennent tout au long de l'année 2010.
[308] Le projet de PER concernant DUC porte aussi sur la construction d'une usine de méthanisation. Le coût de cette usine est de 12 M€, largement porté par les actionnaires et par un emprunt à hauteur de 70 % - L'Yonne républicaine - 3 juillet 2010.
[309] Gilles ABRY - Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne - Journée « Cultures énergétiques » - 11 décembre 2009.
[310] 450 ha supplémentaires sont annoncés en 2010.
[311] Les débouchés sont multiples mais il s'agit principalement de fabrications de pellets qui peuvent être utilisés pour le chauffage, la litière ou le paillage horticole ou dans des agro-matériaux ou bioplastiques.
[312] Étienne GENET, directeur général de Bourgogne Pellets.

Reste qu'il s'agit aussi d'une aventure et d'un pari sur l'avenir sans aucune garantie sur des débouchés aujourd'hui commercialement immatures.

3.2.7.2. La Bourgogne et les biocarburants

Les usines de diester et d'éthanol se mettent en place hors de la Bourgogne pour la fabrication des biocarburants. Elles devraient néanmoins offrir des débouchés complémentaires aux grandes cultures[313] de la région.

- **Biodiesel (colza, soja, tournesol, arachide)**

Le colza s'intègre principalement aux projets de fabrication de diester d'autres régions avec :

- pour le colza septentrional, le site agro-industriel du Mériot près de Nogent-sur-Seine (Aube). L'usine dispose d'une capacité de trituration[314] de 1,1 million de tonnes, soit l'équivalent de 300 000 hectares. La transformation de ces graines oléagineuses engendrera trois productions. D'abord, la fraction sèche des graines débouchera sur la production de 600 000 tonnes de tourteaux de colza à destination de la nutrition animale. Ensuite, l'extraction d'huile semi raffinée permettra de transformer 250 000 tonnes de biodiesel diester et 25 000 tonnes de glycérine brute pour l'industrie (produits d'hygiène, pharmacie, peinture…). Il s'agit de l'usine de production de biodiesel la plus grande d'Europe.

- pour le colza de la Bourgogne du Sud, le site de Sète (Hérault). L'unité pour la production de diester est conjointe à l'usine de trituration d'oléagineux et de raffinage d'huiles végétales. Sa production a démarré à 160 000 tonnes de diester et atteint aujourd'hui les 200 000 tonnes annuels.

Concernant le tournesol, on peut signaler l'usine située à Lezoux (Puy-de-Dôme), Auvergne Trituration.

Concernant la région Bourgogne même, on peut citer Extrusel à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), usine d'extraction d'huile de colza destinée aux agro-carburants à usage local, qui triture annuellement environ 40 000 tonnes de graines, produisant huiles et tourteaux utilisés par les industries d'aliments du bétail de la région.

- **Bioéthanol (blé, betteraves à sucre et cannes à sucre)**

Le débouché bioéthanol reste minoritaire en France : 2 à 3 millions de tonnes de céréales en 2010 à comparer avec les 63 millions de tonnes produites destinées majoritairement à l'alimentation humaine et animale[315].

La coopérative Epis-Centre, dont l'activité s'étend sur la Nièvre, est associée à BENP (BioÉthanol Nord Picardie) Lillebonne[316]. De son côté, le projet d'usine de bioéthanol SMBE du groupe Soufflet à côté de Nogent-sur-Seine n'a pas abouti.

[313] Selon une étude publiée en octobre 2007 par l'ONIGC, l'objectif national visant à incorporer 7 % de bioéthanol dans l'essence en 2010 nécessitera seulement 2,5 % des surfaces céréalières françaises et 12 % de celles de betteraves. Ce qui représente moins de 300 000 hectares sur un total de plus de 9 millions d'hectares consacrés en France à ces cultures. La Commission européenne a également publié une étude qui indique que l'incorporation, à l'horizon 2020, de 10 % de biocarburant dans les carburants ne mobiliserait que 15 % des surfaces agricoles européennes. Cela, grâce notamment aux progrès agronomiques continus et au développement de nouvelles technologies industrielles dites de seconde génération à l'horizon 2015.
[314] Opération de broyage par friction, combinant un mouvement de frottement et une forte pression.
[315] www.bioethanolcarburant.com
[316] La plus grande usine du monde de fabrication de bioéthanol à partir de blé - Réussir Lait Elevage - novembre 2007 - n° 208.

3.2.7.3. Quelle place pour la chimie verte ?

Si la chimie du végétal existe déjà (biocarburants, biolubrifiants, biomatériaux, biosolvants, pigments, encres, peintures, vernis…), le secteur « *est assez peu défriché* » selon le rapport du Haut conseil de la coopération agricole[317] et son « *avenir réside dans les produits de forte valeur ajoutée* ». Le rapport met l'accent sur deux débouchés industriels dotés d'un potentiel de développement majeur : les biomatériaux utilisés dans le bâtiment et l'industrie automobile et celle des intermédiaires chimiques (production de molécules d'origine végétale à caractère multifonctionnel, pour remplacer celles issues du pétrole).

Le développement de ces filières d'avenir passe par un soutien « massif » à l'innovation et à la recherche-développement avec notamment la mobilisation de 500 M€ sur 5 à 7 ans dans le cadre du grand emprunt national.

Autre condition : faire émerger des leaders mondiaux sur le marché dans un secteur, la chimie du végétal, où la concurrence internationale est vive. La France dispose de réalisations industrielles ou de développement pré-industriel de premier plan mondial. Reste à déterminer quelles entreprises soutenir et encourager, et à définir les moyens nécessaires à l'appui des initiatives les plus porteuses sur le plan international.

Le Commissariat général au développement durable (CGDD) a participé de ce « défrichement » en analysant les forces et les faiblesses de 17 filières dites « vertes » et en proposant pour chacune d'entre elles des objectifs de développement à moyen et long terme[318]. Cette étude identifie notamment six filières dans lesquelles la France peut créer des champions d'envergure mondiale[319], et cinq filières en forte croissance dans lesquelles la France peut jouer un rôle notable sur certains segments du marché[320].

Si ce terrain reste à défricher, la Bourgogne n'en est pas pour autant absente. En matière de production, l'émergence d'une filière chanvre à l'initiative de la Chambre d'agriculture de l'Yonne donne un indice de cette perspective de développement. Bien que marginale en France et dans l'UE, la culture du chanvre semble vouée à un avenir prometteur au regard de l'intérêt porté par l'industrie et les politiques publiques, toutes deux sensibles aux qualités techniques et environnementales de cette plante[321].

En matière d'application et de R&D, on peut aussi évoquer le Cluster AGROMATERIALS, lancé le 19 janvier 2010, qui regroupe 8 entreprises[322] de Bourgogne afin de promouvoir la mise en œuvre et le développement de l'application des agro-matériaux composites-polymères et fibres naturelles (dont le chanvre).

[317] « La chimie du végétal - une priorité pour la France » - Rapport du Haut conseil de la coopération agricole - novembre 2009.
[318] Etude « les filières industrielles stratégiques de la croissance verte » - Commissariat général au développement durable ; Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer - octobre 2009.
[319] Véhicules décarbonés, énergies marines, biocarburants de 2ème et 3ème générations, éolien off-shore, efficacité énergétique du bâtiment, captage et stockage de CO2.
[320] Applications satellitaires en métrologie, recyclage des déchets à haute valeur ajoutée, géothermie profonde (filière en décollage), biomasse énergie.
[321] On peut aussi évoquer la culture de quinoa destinée à l'alimentation humaine et dont la coopérative agricole des Pays de la Loire est la première à s'être lancée récemment dans cette production.
[322] CRST SA, Groupe Empreinte, AFT Plasturgie, Julien SA, Gaïa Technologies, Bouillard SAS, PEI, ISOROY.

CONCLUSION

L'agriculture est confrontée à de nouveaux enjeux économiques, politiques et environnementaux aux niveaux français, européen ou mondial qu'elle ne maîtrise pas forcément. Elle n'est pas pour autant restée ignorante des changements majeurs qui l'accompagnent depuis quelques années.

En effet, les agriculteurs ont pris conscience des nécessaires réorganisations et engagé des adaptations au niveau de leurs exploitations et de leurs productions. La baisse de 2/3 de l'utilisation des engrais minéraux phosphatés depuis les années 70[323], le développement de l'agriculture biologique[324], la diminution de la consommation de l'eau en agriculture[325] ainsi que le rôle moteur de l'agriculture dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre[326] sont autant d'avancées qui auraient pu paraître inimaginables il y a peu encore.

L'environnement représente aujourd'hui un élément central dans les politiques agricoles et sur les exploitations même si des efforts restent à faire. Il était pourtant considéré hier comme une contrainte essentiellement présente sous forme d'obligations réglementaires, dont l'augmentation allait de pair avec une incompréhension grandissante de la part des professionnels.

Une phase de transition a débuté entre l'ancien modèle et un nouveau dont les contours sont encore particulièrement flous du fait principalement de l'imprévisibilité des marchés et des circonvolutions européennes incessantes en la matière. La prise de conscience a lieu et les évolutions favorables existent, même si certaines sont récentes et ne porteront pas leurs fruits immédiatement.

L'agriculture est un secteur porteur de développement et d'emploi dont l'image doit être réhabilitée par un dialogue constant avec la société. Porteuse de développement, ancrée sur ses territoires par la présence de ses multiples filières, l'agriculture redevient un enjeu majeur et ce sont les agriculteurs qui portent cet enjeu aujourd'hui.

[323] Commissariat général au développement durable, « le phosphore dans les sols : nécessité agronomique, préoccupation environnementale », Le point sur - n° 14 - juin 2009.
[324] Les surfaces en AB ont évolué en France de près de 120 000 ha en 1995 à plus de 550 000 ha aujourd'hui - Source : Agence Bio.
[325] Diminution de 20 à 30 % de la consommation de l'eau en France par l'agriculture entre 1995 et 2005 - Source Arvalis - Institut du végétal.
[326] Réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole de 11 % sur la période 1990-2005 - Revue INRA - décembre 2009 « Agriculture, forêt, changement d'usage des sols et GES en France » et aussi Jean-François SOUSSANA, INRA, Unité de recherches sur l'Ecosystème Prairial, Centre de Clermont-Ferrand - Theix - « Elevage et environnement : comment lutter contre l'effet de serre et s'adapter au changement climatique », INRA - Colloque sommet de l'élevage 2009.

BIBLIOGRAPHIE

TEXTES OFFICIELS

Lois, décrets, circulaires et ordonnances

- Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite loi « Grenelle I ».
- Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi « Grenelle II ».

Documents budgétaires et contractuels

- Le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013, Union européenne, Etat et Conseil régional de Bourgogne,
- Le Document régional de développement rural (DRDR) Bourgogne 2007-2013,
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2007-2013,
- Le Budget primitif 2010, Conseil régional de Bourgogne,
- Le Contrat de projet Etat-Région 2007-2013, Conseil régional de Bourgogne,
- Les Contrats interprofessionnels de progrès et les contrats d'excellence territoriale, Conseil régional de Bourgogne,
- Le Contrat d'objectifs des productions agricoles (COPA) 2008-2013, Conseil régional de Bourgogne.

AVIS ET COMMUNICATIONS DES CESR

Avis du CES

- Jocelyne HACQUEMAND, Faim dans le monde et politiques agricoles et alimentaires : bilan et perspectives, CES, 12 février 2008,
- Christiane LAMBERT, Les modalités de formation des prix alimentaires : du producteur au consommateur, CESE, du 8 avril.

Avis du CESR de Bourgogne

- Jacky DUPAQUIER et Michel SOYER, « Agriculture et urbanisation » - CESR de Bourgogne, 15 décembre 2004,
- Guy BRUNET et Christophe MONOT, « Quelle agriculture durable pour la Bourgogne ? » - CESR de Bourgogne, 17 octobre 2007.

Avis d'autres CESR

- Daniel GENISSEL, « L'évolution sociologique de l'agriculture bas-normande » - CESR de Basse-Normandie, février 2010
- Fabienne FEREY, « La PAC : Bilan de santé et perspectives pour l'agriculture bas-normande », février 2010

RAPPORTS ET ETUDES

Les chiffres

- Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne (OPAB),

- FranceAgriMer, « Bilans de la campagne 2008-2009 et perspectives céréalières 2009-2010 »,
- BIMAGRI Hors-série n° 22, « les chiffres de l'agriculture et de la pêche », édition 2009,
- Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, « le compte prévisionnel de l'agriculture en 2009 », session du 14 décembre 2009,
- Agreste Bourgogne, « le compte de l'agriculture bourguignonne en 2008 » - juillet 2009,
- Le Mémento de la statistique agricole Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne, Agreste Bourgogne, septembre 2009,
- Agreste Bourgogne, « les aides directes à l'agriculture bourguignonne en 2006 », janvier 2009.

Le contexte

- FAO, « l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2008, prix élevés des denrées alimentaires et sécurité alimentaire - menaces et perspectives »,
- FAO, « la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture », 18 février 2010,
- INRA, « le Bilan de santé de la PAC et son application en France : simulations et réflexions sur les décisions du 23 février 2009 du ministre français de l'Agriculture et de la Pêche », mars 2009,
- Conseil de prospective européenne et internationale pour l'agriculture et l'alimentation, Ministère de l'agriculture et de la pêche, « perspectives pour l'agriculture française et la PAC », 2007,
- CREDOC, « le comportement des consommateurs », septembre 2008.
- 19ème Assises de Sol et Civilisation – 7 octobre 2010 « Face aux crises, réinventons notre avenir : la voie de l'économie territoriale ».

Les grandes cultures

- INRA, « Écophyto R&D - Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ? » - 28 janvier 2010,
- INRA/ARVALIS, « les causes du plafonnement du rendement du blé : techniques culturales et climat ? », Philippe GATE (ARVALIS), Nadine BRISSON et David GOUACHE (INRA Avignon, US Agroclim) dans le cadre des Rencontres INRA du 24 février 2009 au Salon de l'agriculture « quelles explications à la stagnation des rendements des grandes cultures ? »,
- ARVALIS et CER France : « producteurs de grandes cultures : proactifs et réactifs : quelles marges de manœuvre pour améliorer la compétitivité », 2 février 2010 dans le cadre du colloque Pluriagri,
- INRA, « enjeux économiques d'un changement des pratiques agronomiques permettant d'améliorer l'impact environnemental de la production des céréales », Jean-Pierre BUTAULT, directeur de recherche à l'UMR d'économie publique AgroParisTech dans le cadre des Rencontres INRA du 2 mars 2010 au Salon de l'agriculture « qualité des productions et des produits céréaliers : quels défis scientifiques pour les filières ? »,
- Rapport du Haut conseil de la coopération agricole, « La chimie du végétal - une priorité pour la France » - novembre 2009,
- Commissariat général au développement durable, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, « les filières industrielles stratégiques de la croissance verte », octobre 2009,
- CETIOM, « étude de faisabilité de mise en œuvre de systèmes de culture innovants : vers une nouvelle génération de réseaux expérimentaux au service d'une agriculture en mutation »,
- Journée d'échanges - Projet PROFILE « Pour et Sur le Développement Régional de la filière protéagineuse - avenir de la culture des protéagineux en Bourgogne », 16 mars 2010, Gérard DUC, INRA Dijon,
- Observatoire de l'agriculture biologique en Bourgogne, « L'agriculture biologique en Bourgogne », résultats 2007, 2008 et 2009,
- Agreste Bourgogne, « la filière céréales en Bourgogne », janvier 2009,
- Terres de Bourgogne, « le SDSC, vous connaissez ? » - juin 2009,
- Commissariat général au développement durable, « le phosphore dans les sols : nécessité agronomique, préoccupation environnementale », Le point sur n° 14 juin 2009,

- LES ENTRETIENS - « Grandes cultures - société » - 2008,
- INRA, « réduire les intrants azotés : intérêt des associations céréale-légumineuse », fiche de Presse Info. 19 février 2009,
- Conseil général du Haut-Rhin, « étude préliminaire socio-économique d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin », 20 avril 2009,
- ONIGC et CETIOM, « l'avenir de la filière du soja français », mars 2009.

Les bovins allaitants

- Institut de l'élevage, service qualité des viandes et GEB, « l'offre et la demande en viande bovine en France », étude menée entre juin 2007 et avril 2008,
- Office de l'élevage, « L'avenir de l'engraissement des jeunes bovins en France », novembre 2008,
- Chambres d'agriculture des Pays de Loire, « Reproduction des troupeaux allaitants dans les Pays de Loire : facteurs de variation des performances », 2007,
- INSEE, « les crises sanitaires dans la filière viande - Impact fort à court terme, plus limité à long terme », Claire LESDOS-CAUHAPE, division Agriculture, Danielle BESSON, division Synthèse des biens et services,
- Etude internationale « The European Prospective Investigation into Cancer and Nutrition (EPIC) », 2003,
- Réseaux d'élevage pour le conseil et la prospective (RECP), « Hausse du coût des aliments dans les élevages bovins viande - impact et stratégies envisagées en 2008 », janvier 2009,
- Jean-Paul NARJOLLET, intervention dans le cadre de la prospective sur l'avenir du bassin allaitant de Saône-et-Loire : « l'élevage allaitant en question », 10 juin 2009,
- Agreste conjoncture, « Bovins – Enquête cheptel de mai 2009 », juillet 2009,
- Agreste Bourgogne, « viande finie en 2008 en Bourgogne », Mémento de la statistique agricole - Edition 2009,
- Chambre d'agriculture de Bretagne - Cap élevage n° 55 - avril 2009,
- Réussir Bovins Viande.

LIVRES

- L'empire de la honte - Jean Ziegler - 2005.
- Science et communication : pour le meilleur ou pour le pire - Michel CLAESSENS - 2010.

REVUES ET JOURNAUX

- Le Monde,
- Le Monde diplomatique,
- Terres de Bourgogne,
- L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire,
- Le Bien Public,
- L'Yonne Républicaine,
- Le Journal de Saône-et-Loire,
- Le Jura agricole et rural.

SITES INTERNET

www.agpb.fr	Association générale des producteurs de blé et autres céréales
www.acta.asso.fr/	Le réseau des instituts des filières animales et végétales
www.agrapresse.fr	

www.agrobusiness.fr	
www.alterre-bourgogne.fr	
atelierdeprojets.saone-et-loire.equipement.gouv.fr	Direction départementale des territoires (DDT) de Saône-et-Loire
www.agencebio.org	Agence Bio
www.agreste.agriculture.gouv.fr	Ministère de l'agriculture et de la pêche
www.agriculture.gouv.fr	Ministère de l'agriculture et de la pêche
www.bourgogne.chambagri.fr	Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne
www.centre-diversification.fr	Centre d'études et de ressources sur la diversification agricole (CERD)
www.cetiom.fr/	Centre technique interprofessionnel des oléagineux métropolitains (CETIOM)
www.competitivite.gouv.fr	Site dédié aux pôles de compétitivité
www.cr-bourgogne.fr	Conseil régional de Bourgogne
www.datar.gouv.fr/	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
www.dijon.inra.fr	Institut national de la recherche agronomique
www.europa.eu	Union européenne
www.inao.gouv.fr	Institut national de l'origine et de la qualité
www.industrie-bourgogne.fr	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne
www.insee.fr	Institut nationale de la statistique et des études économiques
www.inra.fr	Institut national de la recherche agronomique - site national
www.inst-elevage.asso.fr	Institut de l'élevage
www.ladocumentationfrancaise.fr	
www.msa-bourgogne.fr	Mutualité sociale agricole (MSA)
poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr	
www.reseaurural.fr	Réseau rural français
www.sati.tv/index.php	SATI : télévision accessible sur internet, réseau de visioconférence et réseau de centres où se réunissent les publics (Conseil général de Côte-d'Or)
www.terredinfostv.fr	Site d'hébergement de vidéos sur l'agriculture et relai multimédia des Salons de l'agriculture
www.tvagri.info	Kiosque multimédia agricole
www.touteleurope.fr	1er portail français d'information sur les questions européennes
www.vitagora.com	Pôle de compétitivité VITAGORA

DEFINITIONS

Aides couplées (à la production) : les aides dites couplées à la production sont des aides directes attribuées dans le cadre du 1er pilier de la PAC aux agriculteurs dont le versement est conditionné par la réalisation d'une production agricole. Le montant de l'aide attribuée est lié directement à la nature et à l'importance de la production réalisée et déclarée au cours d'une campagne. En Bourgogne, seules 4 aides restent couplées à la production (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, prime à l'abattage des bovins, prime à la brebis) et une partie des aides aux productions végétales.

Aides découplées ou Droits à Paiement Unique (DPU) : les aides dites découplées sont des aides directes attribuées dans le cadre du 1er pilier de la PAC aux agriculteurs dont le versement est conditionné non pas en fonction de la production mais selon un forfait. Ces aides découplées visent ainsi à donner aux agriculteurs un revenu minimal garanti indépendamment de la quantité produite et à orienter les productions en fonction du marché et non en fonction des primes, celles-ci devant être neutres dans les choix.

Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) : constitue une appellation d'origine la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains. Il s'agit d'un signe officiel de qualité.

Alimentation animale : l'Europe est confrontée à une insuffisance criante de sa production de protéines végétales destinées à l'alimentation animale. L'Europe n'est autosuffisante qu'à 25 %. Elle se retrouve confrontée à une importation massive de protéines végétales aux 2/3 transgéniques. Le soja, très riche en protéines, est massivement importé des trois principaux pays producteurs (les États-Unis, l'Argentine et le Brésil). L'Europe n'a donc pas fait le choix de pousser d'autres cultures riches en protéines, telles que le lupin, les pois etc...

Animaux finis : animal engraissé dans le département quittant l'exploitation en vue d'un abattage.

Agro-ressources : valorisations des ressources de l'agriculture dans les domaines de l'énergie, de la chimie et des matériaux (biocombustibles, biocarburants, biomatériaux, biomolécules).

Agriculture de conservation : le terme « agriculture de conservation » (des sols) est le terme à employer internationalement. Sa définition a été retenue lors du « First World Congress on Conservation Agriculture : a worldwide challenge » qui s'est déroulé à Madrid en 2001. Cette définition est la suivante : absence de retournement profond du sol et implantation des cultures en semis direct, maintien d'un couvert végétal permanent (mort ou vivant) et adoption judicieuse de cultures dans une rotation suffisamment longue (rotation adaptée). En d'autres termes, l'agriculture de conservation a pour objectif de conserver, d'améliorer et de mieux utiliser les ressources naturelles liées à la gestion des sols, de l'eau, et de l'activité biologique.

Agriculture de précision : concept de gestion des parcelles agricoles, fondé sur le constat de l'existence de variabilités intra-parcellaires. Elle requiert l'utilisation de nouvelles technologies, telles que la localisation par satellite et l'informatique. L'agriculture de précision a pour but d'optimiser la gestion d'une parcelle d'un point de vue agronomique, économique et environnemental.

Bovins allaitants : les vaches allaitantes allaitent leurs petits et ne sont donc pas traites. Les troupeaux allaitants sont constitués de bovins élevés pour la viande de boucherie ou la reproduction et se distingueNT donc de la filière bovins lait.

Broutards : les broutards sont les veaux élevés par leur mère jusqu'à 7 à 9 mois, en liberté avec elle pendant toute la saison de pâturage. La viande de broutard part à l'exportation, car elle est peu appréciée en France où l'on ne consomme pas de viande jeune (sauf celle des veaux).

Biocombustible : matière combustible servant pour le chauffage ou la production d'électricité issue de cultures dédiées (céréales, oléo-protéagineux…) ou de sous-produits de transformations agro-industrielles (déchets d'origine animal, bois, pailles, coques, pulpes…).

Bioénergie : valorisation énergétique d'un produit d'origine agricole. Les biocarburants et les biocombustibles sont deux types de bioénergies.

Biogaz : gaz produit par la fermentation de matières organiques animales ou végétales. Cette fermentation appelée aussi méthanisation peut se produire naturellement (dans les marais ou dans les décharges contenant des déchets organiques), ou peut être provoquée artificiellement dans des digesteurs (pour traiter des boues d'épuration, des déchets organiques industriels ou agricoles, etc.).

Biocarburants[327] : le terme biocarburant désigne un carburant renouvelable constitué de dérivés industriels obtenus après transformation de produits d'origine végétale ou animale. On distingue d'une part, les biocarburants issus des organes de réserve de la plante, dits de première génération (biodiesel et bioéthanol) et d'autre part, des biocarburants issus de la plante entière (dont la partie lignocellulosique), dits de seconde génération. La mobilisation de la lignocellulose, tissu de structure des arbres, doit en particulier permettre de produire des biocarburants à partir de co-produits de l'industrie du bois ou de cultures dédiées, comme les taillis à courte rotation. Ces biocarburants sont attendus sur le marché à l'horizon 2020. Des travaux de recherche concernent également le développement de carburants à partir d'algues ou de microorganisme.

Biodiesel[328] : il est issu de la filière des huiles végétales et de leurs dérivés (esters). Le diester est un biodiesel. Sa fabrication est assurée majoritairement à partir du simple pressage de graines oléagineuses telles que le colza, le tournesol, le soja etc. Des graisses animales ainsi que des huiles alimentaires usagées peuvent également être utilisées à cet effet. Les esters et les huiles sont utilisés pour additiver et compléter le gazole routier ou le fioul de chauffage. Les esters sont produits par un processus chimique consistant à débarrasser l'huile végétale de son glycérol. L'utilisation d'huile végétale comme carburant n'est pas une technique nouvelle. Rudolf Diesel, à l'origine, avait en effet développé le moteur qui porte son nom à l'aide d'huile d'arachide. Toutes ces huiles offrent cependant une trop forte viscosité et un indice de cétane (aptitude à l'auto-inflammation) trop faible, rendant difficile leur utilisation directe dans un moteur diesel traditionnel. Afin d'obtenir des caractéristiques similaires au diesel fossile, ces huiles végétales doivent subir une réaction de trans-estérification avec un alcool.

Bioéthanol[329] : leur fabrication est majoritairement assurée à partir de betteraves et de blé. L'éthanol est un alcool obtenu par fermentation des sucres, en général par des levures. Lors du processus de production de bioéthanol, seuls les sucres simples des grains de céréales sont utilisés dans le processus de fabrication de l'alcool éthanol. Les autres composants - protéines, amidon, matières grasses, minéraux - se retrouvent donc dans la drêche ou dans les pulpes, coproduits destinés à l'alimentation animale. Du fait de leur composition et de leur teneur en protéines, les drêches peuvent remplacer une partie du tourteau de soja, du blé ou du maïs actuellement utilisé pour l'alimentation animale. L'éthanol et les éthers sont utilisés comme additif dans la formulation des essences sans plomb. Les éthers sont issus d'une réaction entre le bioéthanol et l'isobutène, un composant intermédiaire issu de la pétrochimie. Pour le bioéthanol issu de céréales, un hectare permet de produire 8 tonnes de céréales, qui donnent, une fois transformées, 30 hectolitres d'éthanol et 2,8 tonnes de drêches, soit l'équivalent protéique d'un tiers d'hectare cultivé en céréales.

[327] http://www2.ademe.fr
[328] http://www.plateforme-biocarburants.ch
[329] http://www2.ademe.fr

Biolubrifiants[330] : lubrifiants à base de biomolécules. L'intérêt pour l'environnement est fort en la matière puisque, lors de leur utilisation, les lubrifiants sont susceptibles de se retrouver dans l'environnement proche (lubrifiants perdus en systèmes ouverts - graisses et huiles utilisées sur les engrenages et mécanismes en extérieur, huiles pour moteurs, huiles d'ensimage appliquées sur les fils textiles - ou lubrifiants perdus par perte accidentelle). Les matières végétales les plus recherchées pour cet usage sont les huiles riches en acide oléique, qui présentent une grande stabilité, nécessaire face aux exigences intrinsèques complexes de ce produit. En Europe, il s'agit des huiles de colza pour des usages peu contraignants (les chaînes tronçonneuses) et de tournesol oléique lorsque ces usages sont plus exigeants. Ces dernières constituent une matière première idéale pour les lubrifiants et fluides hydrauliques des machines utilisées en extérieur, susceptibles de subir des pertes accidentelles dans la nature : machines automotrices agricoles, matériels forestiers, engins de chantiers…. Les dérivés de ces huiles entrent également dans les produits d'usinage, de forages pétroliers et de décoffrage du béton. Les biolubrifiants constituent le secteur le plus prometteur pour les oléagineux européens, même si, actuellement, ils ne représentent qu'à peine 2 % du marché global des lubrifiants.

Biomatériaux / Agro-matériaux[331] : matériaux composés à majorité de matières premières d'origine agricole dont les produits générés au cours de la dégradation, de la combustion ou du recyclage ne provoquent pas de dommages à l'environnement. Les biomatériaux sont utilisés dans les secteurs du textile, du bâtiment, de la plasturgie, de la métallurgie… (ex : sacs plastiques, barquettes alimentaires, en construction automobile - renforts de carrosserie, isolation des portes…- matériaux isolants, enveloppe et cloisonnement en construction…

Biomasse : quantité totale de matières de toutes les espèces vivantes présentes dans un milieu naturel donné. Dans le domaine de l'énergie, le terme de biomasse regroupe l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie.

Bonnes pratiques agricoles et environnementales (BPAE) : règles fixées par chaque Etat de l'UE à sa demande, que devaient respecter les agriculteurs pour pouvoir bénéficier des subventions publiques. En France, elles recouvrent des pratiques qui étaient déjà adoptées par la plupart des agriculteurs. La mesure qui a le coût le plus élevé est l'obligation de consacrer au moins 3 % de la surface d'une exploitation au couvert environnemental (par exemple une bande enherbée le long d'un cours d'eau). En effet, elle diminue la surface utilisée ; son implantation puis son entretien occasionne un surcroît de travail non productif.

Consommations intermédiaires : valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. En agriculture, elles correspondent aux semences et plants, aux produits pétroliers, intrants, aliments pour animaux…

Contrat d'excellence territoriale (CET) : le Contrat d'excellence territoriale formalise un partenariat entre différents acteurs institutionnels, économiques, sociaux et associatifs, sur un territoire donné, défini selon des enjeux territoriaux notamment environnementaux et économiques (eau, biodiversité, sol, paysage, valorisation économique des productions), dans le but d'améliorer la préservation et la valorisation des ressources disponibles et des productions, et d'inciter à la mise en place de démarches innovantes. Le CET accompagne l'engagement des acteurs du territoire dans des actions permettant la mise en place d'une agriculture durable, comprenant notamment agriculture biologique et agriculture intégrée. Le projet territorial doit être clairement articulé avec les autres projets en interaction (Contrat interprofessionnel de progrès) des filières, expérimentation et recherche, formation, projets territoriaux conduits à une autre échelle. La formalisation d'une convention-cadre sur 3 ou 5 ans permet aujourd'hui aux porteurs qui ont souhaité poursuivre la démarche initiée par un diagnostic, de mettre en œuvre un réel plan d'actions pluriannuel répondant à des objectifs de changements de pratiques.

[330] http://www.prolea.com

[331] Les agro-matériaux - Thierry PAYOT - Chargé de mission Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir.

Contrat interprofessionnel de progrès (CIP) : les CIP ont été élaborés par co-construction entre les responsables professionnels des filières et le Conseil régional de Bourgogne. L'innovation, la recherche, la segmentation des produits, la création de la valeur ajoutée, la formation sont au cœur de cette démarche participative. Chaque contrat est traité selon une approche transversale en lien avec d'autres secteurs comme l'économie, le tourisme, la formation ou les transports. Ils ont pour objectifs globaux de conforter/maintenir ou développer la compétitivité des filières ainsi que les productions tout en diffusant les pratiques respectueuses de l'environnement. La Région a contractualisé avec 14 filières depuis 2007 (grandes cultures, moutarde, horticole, petits fruits, sapin de Noël, forêt-bois, bovin viande, bovin lait, ovin viande, avicole, porcine, équine, lapins de chair, apicole). De plus un CIP a été passé concernant le secteur de l'agro-alimentaire. Il n'existe pas de CIP pour la filière viticole, légumière, caprine ou d'autres productions (plantes médicinales/chanvre). Pour le Conseil régional, les CIP et les CET sont à la fois les deux piliers porteurs de la politique agricole et forestière de la Bourgogne et les outils de la négociation du CPER et du FEADER.

Contrôle des structures : le marché foncier français est un marché contrôlé. En effet, un contrôle administratif du transfert de foncier a été mis en place, le contrôle des structures. De ce fait, et à la différence d'autres pays, on ne peut acheter librement les terres et propriétés rurales. Il existe ainsi des dispositions pour contrôler administrativement les mutations de terres et d'exploitations. Les premières dispositions furent prises dès 1958 en France. Elles furent améliorées par la loi d'orientation agricole de 1962, loi par laquelle fut donné aux SAFER leur droit de préemption. En 1975, furent publiées les Superficies minima d'installation (SMI) qui sont les surfaces minimales en-dessous desquelles les projets d'installation ne sont pas encouragés.

Céréales et oléoprotéagineux (COP) : l'acronyme COP désigne communément les grandes cultures avec principalement le regroupement des céréales et des oléoprotéagineux.

Production végétale : elle est divisée en grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux et quelques légumes), arboriculture fruitière, viticulture (production du raisin), sylviculture et horticulture.

Certification de conformité produit : atteste qu'une denrée alimentaire ou qu'un produit agricole non-alimentaire et non-transformé est conforme à des règles spécifiques et à des caractéristiques préalablement fixées (les exigences et recommandations), qui le distinguent du produit courant et qui portent, selon les cas, sur la production, la transformation ou le conditionnement. Il s'agit d'un signe officiel de qualité.

Conditionnalité des aides : pour obtenir l'ensemble des aides du 1er et du 2ème pilier de la PAC, les agriculteurs doivent obligatoirement respecter un certain nombre d'exigences environnementales.

Céréales à paille : elles appartiennent à la famille des graminées : seigle, avoine, blé, orge et le triticale, ainsi que le riz, le sorgho et le millet.

Cultures énergétiques[332] : il s'agit de combustibles biologiques et renouvelables (biocombustibles) : le bois, les cultures lignocellulosiques, (ex. taillis à courte rotation, plantes pérennes ...) plantes céréalières et oléagineuses et résidus de récolte (paille…). Elles sont utilisées pour la production de chaleur et/ou d'électricité (cogénération) ou des biocarburants. Elles peuvent être traitées de différentes façons, par combustion, gazéification ou pyrolyse. Elles permettent de réduire les émissions de CO2 et de limiter l'épuisement des ressources fossiles.

[332] http://www2.ademe.fr

Diversification agricole[333] : activités lucratives indissociables de l'exploitation, donc réalisées avec les moyens humains, patrimoniaux et matériels de l'exploitation. Il faut différencier deux formes de base dans la diversification de l'activité agricole : la diversification purement agricole qui comprend la culture et l'élevage non conventionnels dans la zone considérée par effet de transposition d'un modèle ou d'une filière de production extérieure au secteur. La diversification structurelle ou entrepreneuriale correspond, quant à elle, au développement d'activités non agricoles basées sur l'exploitation même et exercée principalement par l'agriculteur et sa famille (agro-tourisme, vente directe…).

Exploitation agricole[334] : unité économique répondant simultanément aux trois conditions suivantes :

- elle produit des produits agricoles,
- elle atteint ou dépasse une certaine dimension (1 ha de SAU sinon, par exemple, 20 ares de cultures spécialisées ou une activité suffisante de production agricole estimée en effectifs d'animaux en surface ou en volume),
- elle est soumise à une gestion courante indépendante.

Exploitation professionnelle : elle répond à deux critères supplémentaires. Elle occupe au moins ¾ d'ETP à l'année et correspond à une entité économique au moins équivalente à 12 ha de blé.

Engraissement : action d'engraisser les animaux d'élevage. Le terme « engraissement » désigne soit le dernier stade de la préparation des animaux pour la boucherie, soit la phase d'augmentation de poids dans le cas des taurillons.

Grille de classement de la qualité des blés : grille permettant de mieux identifier la diversité et les caractéristiques de la récolte en fonction de trois critères technologiques considérés comme essentiels : le taux de protéines, la force boulangère ou W (« travail »), et l'indice de chute de Hagberg. La force boulangère, mesurée essentiellement par le W, détermine les caractéristiques plastiques d'une pâte (aptitude à la déformation). Autrefois les meuniers se contentaient d'un W de 120. Aujourd'hui, avec le développement de la panification industrielle, ils sont devenus plus exigeants, ils demandent en général un W de 200 en boulangerie artisanale et de 250 en boulangerie industrielle. L'indice de chute de Hagberg est utilisé pour déterminer l'activité amylasique (ou enzymatique) du blé. Elle est correcte entre 180 et 250. Au-delà de 250, elle peut être corrigée. Par contre, au-dessous de 180, elle peut être préjudiciable à la panification et au-dessous de 120, le blé est considéré comme non panifiable. La nouvelle grille intègre aussi cinq critères physiques : le poids spécifique, le taux d'humidité et le taux d'impuretés, de grains germés et de grains brisés.

Groupe de Cairns : groupe de 17 pays qui, avec l'OMC, demande une totale libéralisation des échanges de produits agricoles (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa-Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande, Uruguay).

Indication géographique protégée (IGP) : établit un lien géographique entre un produit et une région. Elle désigne un produit originaire d'une région, dont une qualité déterminée, la réputation ou une autre caractéristique peut être attribuée à cette origine géographique et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée. Il s'agit d'un signe officiel de qualité.

Intrants[335] : il s'agit de l'ensemble des éléments nécessaires aux productions agricoles. Ce terme comprend les engrais et fertilisants minéraux et organiques, les amendements (éléments améliorant les propriétés physiques et chimiques du sol, tels que le sable, la tourbe, la chaux...), les produits phytosanitaires ou pesticides chimiques et biologiques, les activateurs ou retardateurs de croissance et les

[333] « La diversification et la valorisation des activités agricoles au travers des services participant au développement rural - Eléments de réflexion, Scénarios d'organisation, propositions » - Rapport de mission - Frédéric NIHOUS - Juin 2008 - Ministère de l'agriculture et de la pêche.
[334] Décret 2000-60 et l'arrêté du 24 janvier 2000 prescrivant le recensement.
[335] www.fao.org

semences (et plants). Dans une vision plus économique que technique, les intrants désignent tous les produits nécessaires au fonctionnement de l'exploitation agricole que celle-ci doit acheter sur le marché extérieur. Cela inclut, outre les produits cités plus haut, le matériel et les équipements, le carburant nécessaire pour les faire fonctionner, les aliments pour animaux non produits dans la ferme, les médicaments et services vétérinaires, etc.

Label Rouge : garantit qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques lui conférant un niveau de qualité supérieur à celui de produits courants de même nature. Il s'agit d'une démarche collective, portée par une structure représentative qui rassemble les opérateurs de la filière du produit. Il s'agit d'un signe officiel de qualité.

Mercosur : le Marché commun du Sud - Mercosur pour les hispanophones, Mercosul pour les lusophones - constitue le quatrième espace commercial du monde (derrière l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie du Sud Est) et représente un marché potentiel de quelques 200 millions de consommateurs. Il a été institué le 26 mars 1991 par le traité d'Asuncion entre le Brésil, l'Argentine (tous deux déjà liés depuis 1985), le Paraguay et l'Uruguay. Ses objectifs : la libre circulation des biens, des services et des facteurs de production, l'établissement d'un tarif extérieur commun, la coordination des politiques macroéconomiques et sectorielles et l'harmonisation des législations des Etats membres.

Mesures agroenvironnementales (MAE) : actions qu'un agriculteur peut entreprendre pour améliorer la qualité de l'environnement : convertir des champs en prairies, implanter des bandes enherbées, des haies ou des mares, convertir son exploitation à l'agriculture biologique, etc... dans le cadre d'un contrat avec les pouvoirs publics et permettant l'attribution de subventions. En France, seuls certains types de mesures sont éligibles, et sur certains territoires seulement ; par exemple sur les zones natura 2000, dans les parcs naturels régionaux, sur des zones vulnérables à l'érosion, etc… (On dit alors qu'elles sont territorialisées). La définition précise des MAE et des cahiers des charges associés est du ressort des Etats membres. Les mesures décidées au niveau national doivent recevoir ensuite l'agrément de la Commission européenne. Le dispositif français est particulièrement complexe. Il comprend au niveau national 175 mesures regroupées en 25 catégories. Les mesures définies au niveau national sont adaptées au niveau régional, donnant ainsi naissance à un catalogue d'environ 2 650 MAE régionales. On distingue :

- les MAE généralistes : visent à conforter des systèmes d'exploitation ayant un effet global favorable à l'environnement : AB, préservation des races menacées, mesure apicole, prime herbagère agro-environnementale (PHAE), MAE rotationnelle…,
- les MAE territorialisées : s'appliquent à des zones à enjeu environnemental avec une priorité régionale forte accordée aux enjeux de biodiversité (Natura 2000) et de qualité de l'eau (Directive cadre sur l'eau),
- les Aides aux investissements non productifs visant principalement à accompagner la mise en œuvre de MAE.

Modulation des aides : dispositif permettant aux Etats membres de redistribuer les aides reçues par les agriculteurs au titre du 1er pilier de la PAC au-delà d'un certain seuil au profit d'actions de développement rural (2ème pilier). Actuellement, l'UE prélève 5 % de toutes aides directes versées au-dessus d'un montant de 5 000 € pour le 2ème pilier.

Oléagineux : plante cultivée pour ses graines ou ses fruits riches en lipide dont on tire des huiles alimentaires, énergétiques ou industrielles (colza, tournesol, arachide, lin, olivier, soja). Les résidus de l'extraction constituent les tourteaux généralement recyclés dans l'alimentation animale.

Organisation commune de marché (OCM) : système d'encadrement et de régulation des marchés où sont placés des produits ou groupes de produits pour en régir la production et le commerce. Il existe 21 OCM (céréales, riz...). Elles ont été créées en 1962 pour soutenir les marchés dans les différents secteurs de production et selon des mécanismes appropriés qui diffèrent selon les produits couverts. Chaque produit

ou groupe de produits fait l'objet d'un règlement spécifique avec un certain nombre d'outils d'intervention (jachère, quotas, soutien des prix, gestion des excédents, soutien à l'exportation).

Prime herbagère agro-environnementale (PHAE) : contrat agro-environnemental de 5 ans qui concerne les systèmes herbagers spécialisés. Le producteur bénéficie d'une aide annuelle par hectare contractualisée en contrepartie d'une conduite extensive des prairies et du système fourrager. Certaines règles sont arrêtées par le Préfet du département. Il s'agit d'un élément essentiel de la PAC en faveur de l'élevage extensif qui encourage les pratiques respectueuses de l'environnement. Le cahier des charges de la PHAE 2 (faisant suite au 1er programme terminé en 2008), à respecter durant les cinq ans, impose la présence d'éléments de biodiversité (haies, cours d'eau, prairies permanentes situées sur des zones dotées d'un intérêt écologique) et une fertilisation organique limitée. Le retournement est autorisé à hauteur de 20 % de la surface engagée et seules les prairies temporaires pourront être retournées. Des règles complémentaires issues de la conditionnalité des aides sont également à respecter : la tenue d'un plan prévisionnel de fumure organique est obligatoire. L'enregistrement des pratiques phytosanitaires et de fertilisation doit être réalisé pour chaque campagne. La réglementation relative aux zones de non-traitement concerne également la PHAE 2. Enfin les produits phytosanitaires non utilisés et les emballages vides de produits phytosanitaires doivent sortir de l'exploitation en suivant la filière de récupération adaptée.

Produit phytosanitaire ou pesticide : substance émise dans une culture pour lutter contre des organismes nuisibles. C'est un terme générique qui rassemble les insecticides, les fongicides, les herbicides, les parasiticides. Ils s'attaquent respectivement aux insectes ravageurs, aux champignons, aux « mauvaises herbes » et aux vers parasites. Ils englobent donc les substances « phytosanitaires » ou « phytopharmaceutiques ».

Pellets : les pellets sont un combustible sous forme de granulés, souvent issus du compactage des résidus de scieries.

Protéagineux : plante appartenant au groupe botanique des légumineuses mais dont les graines sont riches en protides (pois protéagineux, luzerne, fèverole et lupin). La principale caractéristique des légumineuses est de ne pas nécessiter d'engrais azotés, très polluants, puisque ces plantes fixent l'azote de l'air. Les graines de protéagineux sont essentiellement utilisées, en Europe, pour l'alimentation des animaux.

Revenu net d'exploitation agricole (RNEA)[336] : il est égal à la valeur ajoutée après amortissements (intégrant les subventions directes aux produits) plus les subventions d'exploitation (subventions non liées à une production) moins toutes les charges liées à l'exploitation (taxes, charges salariales, intérêts, loyers). Il est retenu pour seul concept de revenu du compte macro-économique de l'agriculture. Il est très proche du Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) du RICA (Réseau d'informations comptables agricoles). Il traduit le résultat final de l'activité de production de l'année après déduction de toutes les charges.

[336] Agreste.

Comment se compose le compte de l'agriculture ?

Montants des productions animales (hors subventions) en €
+
Montants des productions végétales (hors subventions) en €
+
Montants de la production de services en €
=
Production totale au prix du marché
+
Les subventions sur les produits (aides directes couplées)
=
Production totale au prix de base
-
Les consommations intermédiaires (semences et plants, produits pétroliers, intrants, aliments pour animaux)
=
Valeur ajoutée brute
+
Les subventions d'exploitation (aides directes découplées)
-
Les charges d'exploitations (salaires et cotisations, impôts, intérêts, charges locatives, consommation de capital fixe)
=
RNEA

Revenu net d'exploitation agricole (RNEA) par actif non salarié : il correspond au revenu que l'exploitant agricole tire de son activité, après déduction de toutes les charges qui lui incombent. Il correspond au RNEA total divisé par le nombre d'actifs non salariés.

Stabulation : type d'élevage dans lequel les animaux sont maintenus à l'intérieur d'espaces clos (étable). Les régions tempérées ou froides principalement ont obligé les éleveurs à garder pour leur survie les animaux d'élevage et ainsi développer différents modes d'élevage répondant au mieux-être des éleveurs et du bétail selon les différents stades de développement (croissance, gestation et production). Il en existe deux types principaux : la stabulation dite traditionnelle et la stabulation libre. La stabulation entravée peut être en enclos (espace limité où ils peuvent bouger sans être attachés et sans pour autant sortir de cet espace) ou en stalle (compartiments guère plus grands que les animaux). La stabulation libre, quant à elle, permet aux animaux un libre accès à leur stalle même s'ils n'en demeurent pas moins confinés à l'intérieur d'un bâtiment ou un espace limité.

Tourteaux : les tourteaux sont les sous-produits solides obtenus après extraction de l'huile des graines des oléagineux. Sous-produits de la trituration (industrie de fabrication de l'huile), ils représentent généralement de 50 à 75 % de la masse des graines.
Les tourteaux sont utilisés en alimentation animale. Ils constituent la 2ème classe d'aliments la plus importante après les céréales. Principale source de protéines en alimentation animale, ils contiennent également de la cellulose, qui n'est digestible que par les ruminants.

Vache de réforme : vache laitière ou allaitante en fin de carrière.

Zones défavorisées simples (ZDS) : territoires affectés d'handicaps économiques agricoles, physiques et démographiques, délimités au début des années 70 sur la base de critères socio-économiques. Le classement en ZDS conditionne pour les exploitations l'accès à l'ICHN ainsi que le montant de la DJA.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Contributions écrites des syndicats agricoles

- *Jeunes Agriculteurs Côte d'Or*
- *Coordination rurale Bourgogne*
- *FRSEA Bourgogne*
- *Confédération paysanne de la région Bourgogne*

Contexte

- *Les émeutes de la faim*
- *L'agriculture en pourcentage du budget de l'Union européenne*
- *Evolution des prix à la production et à la consommation*
- *Graphique de la chute du revenu agricole en France en 2008 et 2009*
- *Carte de France des aides PAC*
- *Carte des variations régionales des aides PAC suite au Bilan de santé*

La Bourgogne

- *Nature des sols en Bourgogne*
- *Carte des Petites régions naturelles (PRN) - Exemple du département de l'Yonne (source GIS Sol)*
- *Carte des orientations agricoles par commune en Bourgogne*
- *Carte de l'évolution 2009/2008 du revenu courant avant impôts par actif non salarié*
- *Graphique de l'évolution du revenu courant avant impôts par actif non salarié depuis*
- *1991 en Bourgogne*
- *Graphique d'évolution de la part des subventions dans le revenu agricole*
- *Graphique de l'évolution de la valeur des 3 principales productions en Bourgogne*
- *Tableau sur l'agriculture biologique en Bourgogne*
- *Carte des zones défavorisées*

Filière Grandes cultures

- *Graphique de la répartition de la surface agricole par type de cultures*
- *Graphique d'évolution des prix des céréales entre 2006 et 2008*
- *Graphique d'évolution des valeurs des principales productions végétales en Bourgogne*
- *Graphique d'évolution des rendements de blé en France : stagnation depuis 1999*

Filière bovins allaitants

- *Graphique d'évolution des valeurs des principales productions animales en Bourgogne*
- *Résultat courant/UTAF 2008*

Contributions écrites des syndicats agricoles

Jeunes Agriculteurs Côte d'Or

Nous souhaitons que les axes de travail décrits ci-dessous soient développés et privilégiés dans la future gérance de l'agriculture en Bourgogne.

1) **Des contrats locaux entre groupements de céréaliers / groupements d'éleveurs et transformateurs.**

Face à la dérégulation des marchés, les producteurs, qu'ils soient céréaliers ou éleveurs, subissent la fluctuation des coûts de production et des prix de vente, donc de leurs revenus.
Au niveau local, il semble possible de créer un marché privilégié sur un certain volume entre les céréaliers et éleveurs.

Face à la grande distribution concentrée, les producteurs n'ont aucun poids et les organismes collecteurs guère plus. L'objectif est bien l'organisation des filières par et pour les producteurs. Pour que la contractualisation fonctionne, il est nécessaire qu'une organisation des producteurs forte puisse négocier une contractualisation collective d'égal à égal avec la filière aval.

L'idée serait de mettre en place un groupement de céréaliers pour vendre des protéines aux transformateurs d'aliments et un groupement d'éleveurs pour d'une part l'achat de protéines aux transformateurs d'aliments et d'autre part la vente des bovins aux transformateurs. Des échanges pailles/fumiers entre céréaliers et éleveurs pourraient également être gérées au niveau de groupements de producteurs.

Cette contractualisation locale entre groupements d'éleveurs et céréaliers pourrait permettre d'apporter une garantie de revenu sur un certain volume de leur production et de redonner un élan de solidarité entre exploitants agricoles.

Du point de vue environnemental, en développant une relation de proximité entre groupements de céréaliers et d'éleveurs et les transformateurs, le bilan carbone serait nettement amélioré par le simple fait de la réduction des trajets et une meilleure gestion de la production.

2) **Les filières courtes à développer**.

Afin que les agriculteurs puissent accéder à des prix rémunérateurs, une des solutions semble être de réduire le nombre d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Si la vente directe représente un marché de « niche » auquel tous les agriculteurs ne peuvent pas avoir accès (investissements financiers nécessaires pour transformer le(s) produit(s), commercialisation coûteuse en temps de travail, clientèle urbaine…), la proximité entre le producteur et le consommateur doit être développée avec si possible un seul intermédiaire voire deux maximum. Cet intermédiaire unique peut être un transformateur ou un distributeur.

La région Bourgogne doit conserver ses outils de transformation pour que ce lien de proximité entre producteur et consommateur soit vérifié également au niveau du transport des produits en privilégiant au maximum une consommation et une transformation de la production agricole au niveau régional.

Pour la filière bovins allaitants, un projet d'engraissement sur un certain volume aurait toute sa cohérence dans cet objectif de rapprocher producteurs, transformateurs et consommateurs.

3) Un aménagement foncier nécessaire

Le morcellement des parcelles sur certaines exploitations est un frein en termes de compétitivité (charges de fuel élevées, gestion du parcellaire complexe, perte de temps dans l'organisation,...).

Dans un contexte de baisse des revenus et de remise en question du soutien européen à l'agriculture, les entreprises agricoles se doivent de réfléchir au mieux à la valeur de rentabilité de leurs outils de production.

L'aménagement foncier, avec un rapprochement de l'ensemble des parcelles si possible attenantes au siège de l'exploitation, est une solution pour pouvoir rester compétitif.

Au-delà de l'aspect économique, les conséquences sont également bénéfiques sur le plan sanitaire, technique, et environnemental.

4) Une communication plus adaptée aux réalités du métier

Les agriculteurs ne se retrouvent pas toujours dans la communication qui est réalisée sur leur métier. Des « niches » de production sont souvent mises en avant mais les producteurs de filières « conventionnelles » bovins allaitants et céréales se sentent exclus de cette promotion. Ces productions concernent pourtant les ¾ des agriculteurs en Côte d'Or même encore dans les installations actuelles.

De plus, les efforts réalisés au quotidien par les agriculteurs conventionnels sur le plan environnemental et sur l'entretien des paysages ne sont pas valorisés. Si une aide financière pourrait être envisagée à ce titre, il s'agit avant tout de changer la perception injustifiée de l'agriculteur-pollueur encore présente de nos jours au sein de l'opinion publique.

5) Une offre de produits agricoles plus adaptée aux besoins des consommateurs et planifiée entre producteurs/transformateurs

Les signes officiels de qualité ne sont pas toujours valorisés pour les producteurs. En effet, parfois ils ne correspondent pas à la demande du consommateur. Qu'il s'agisse de viande ou de céréales de qualité supérieure, l'agriculteur n'en tire pas forcément un meilleur revenu. Ainsi, un bovin classé en « label rouge » représente des contraintes pour l'éleveur avec un cahier des charges strict, mais si le débouché n'existe pas lors de la commercialisation la valorisation sera identique à celle d'un bovin « standard ».

La qualité « standard » semble plus adaptée aux besoins des consommateurs, c'est-à-dire à leur budget alimentaire dont le poids sur le budget des ménages baisse d'années en années.
Faut-il pour autant sacrifier la qualité des produits français et bourguignons ? Certainement pas, mais il s'agit de ne pas faire de la « surqualité » qui, dans la plupart des cas, ne trouvera pas de débouché.

Les producteurs et les transformateurs/distributeurs ont tout intérêt à s'entendre sur l'état des lieux de la demande des consommateurs en termes de produits et de qualité.

Une organisation entre les producteurs et l'aval doit ensuite être mise en place pour pouvoir correspondre au mieux à ces besoins en termes de quantité, de qualité et d'accès aux produits sur une période aussi longue que possible (selon les productions). Pour cela l'approvisionnement des producteurs aux transformateurs/distributeurs doit être planifié au plus juste et le contrat semble être l'outil le plus adéquat.

6) Un renforcement de l'aide à la recherche sanitaire et agronomique

La situation alarmante de la progression de la tuberculose bovine en Côte d'Or nécessite, plus que jamais, un effort en termes de recherche sanitaire.

Si des progrès ont été faits, l'inconnu reste encore grand devant cette maladie et des fonds à destination de la recherche sont indispensables pour l'avenir de la filière bovins allaitants en Côte d'Or voire même de la Bourgogne si le périmètre des foyers touchés s'élargit.

Des progrès en matière agronomiques sont également utiles pour la compétitivité des entreprises agricoles. D'un point de vue environnemental, le bilan carbone des exploitations pourrait également être amélioré (techniques cultures simplifiées, diminution des concentrations en produits phytos, optimisation des conditions de traitements...).

Coordination Rurale Bourgogne

Ligne d'action de la CR

La CR se bat pour une PAC équilibrée, contrat entre agriculteurs et citoyens, les premiers garantissant la sécurité alimentaire des seconds en échange de prix rémunérateurs leur permettant de vivre de leur travail. Ces prix rémunérateurs auraient pour conséquence la suppression des primes (sauf cas exceptionnels pour l'agriculture en zone défavorisée).

Pour arriver à ce résultat, la CR milite notamment pour le rétablissement de la préférence communautaire et un rééquilibrage des productions excédentaires et déficitaires au sein de l'Europe.

La CR souhaite que soient prises en compte les contraintes imposées aux agriculteurs qui les pénalisent face aux importations. Par exemple, afin de redonner une marge de compétitivité aux agriculteurs français et garantir la pérennité de leur protection sociale, elle propose de supprimer les cotisations sociales en agriculture en les remplaçant par une TVA sociale.

La CR défend l'exception agriculturelle à l'OMC et une organisation des agricultures du monde sous l'égide de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

AU NIVEAU DES CEREALES ET OLEOPROTEAGINEUX

Il faut une approche globale et concertée des céréales à pailles, du maïs, des oléagineux et des protéagineux, pour stopper les dérives de nos balances commerciales et de nos prix. Il est urgent et indispensable de rééquilibrer nos productions en développant nos cultures d'oléo-protéagineux et en maintenant nos surfaces en maïs.

♦ Pour cela, il faut mettre en place une véritable préférence communautaire sur l'ensemble des marchés agricoles et agroalimentaires.

♦ Au niveau mondial, il faut faire reconnaître le droit à l'indépendance alimentaire des nations ou des ensembles économiques en autorisant chaque pays à protéger son marché, sa politique agricole et ses producteurs. L'exception agriculturelle doit s'imposer aux accords commerciaux.

Nos propositions :

- Liberté de commercialisation directe des grains entre céréaliers et éleveurs. La récente évolution du statut d'OS est insuffisante

- Diminution des charges sociales, fiscales, énergétiques, sans oublier les intrants (semences, phyto…) que nous ne payons pas au cours mondial…

- Liberté de circulation et d'utilisation des produits phytosanitaires homologués en Europe

- Défense des semences de ferme et méfiance vis-à-vis des OGM (brevetabilité, responsabilité de l'agriculteur, refus des consommateurs, dégradation de nos marchés par des importations sud américaines)

- Limitation des pouvoirs des SAFER, suppression du contrôle des structures et des CDOA

- Développement des bioénergies en circuit court

- Pour une agriculture favorisant le retour à l'agronomie avec de nouvelles techniques culturales (rotation plus longue, assolements diversifiés) et une meilleure osmose cultures élevage

L'AVICULTURE EST UN SECTEUR LAMINE PAR LES IMPORTATIONS

Depuis 10 ans, sous l'effet d'accords commerciaux du GATT puis de l'OMC, les importations venant des Pays Tiers et qui concurrencent nos produits de manière déloyale, ont presque quadruplé ! La concurrence fait aussi rage au sein même de l'UE (+9% d'importations en 2008), où se sont installés de grands groupes brésiliens (Royaume-Uni, Pays-Bas). Ainsi, notre production a chuté de 20% en 10 ans. Cette évolution ne concerne pas que la France : excédentaire de plus de 10% en 1999, l'UE est devenue déficitaire en 2008 (1%) !

Nos propositions

Axe 1 - Qualité des produits agricoles

a) Qualité et sécurité alimentaire

Il faut travailler à l'amélioration de la qualité des produits et à la maîtrise des risques dans le cadre de la sécurité alimentaire. Il s'agit de répondre à la fois aux attentes des producteurs et des consommateurs.

Par exemple, les parcours en volailles se développent rapidement et il s'agit de les gérer au niveau sanitaire et environnemental. Les parcours sont ces parcelles extérieures de libre accès pour les volailles.

b) Contamination sanitaire des parcours

C'est le problème majeur des parcours à maitriser sous l'angle parasitaire (extrêmement important en pondeuses notamment) et bactériologique (dont l'impact sur l'animal est vite mortel).

c) Agriculture biologique

La maîtrise de la pression sanitaire et microbienne des poules pondeuses en Agriculture Biologique est aussi un thème privilégié d'études.

- S'adapter à la réglementation

Il s'agit d'adapter les cahiers des charges de productions face à l'évolution de la réglementation. Par exemple, avec la disparition des additifs vermifuges classiques (dimétridazol et nifursol), les cas

d'histomonose chez les dindes de chair et les pintades sont en recrudescence.

- Renforcer l'homogénéité des lots

Il s'agit de définir les facteurs d'influence de l'homogénéité des volailles, notamment au niveau de l'alimentation et de la température.

Axe 2 - Environnement des productions

Maîtriser les nuisances olfactives qui concernent surtout les élevages de canards, mais aussi de dindes.Un des résultats des travaux PEP concerne l'utilisation de la brumisation, élément essentiel pour réduire efficacement les odeurs en élevage de canards.

a) Gestion des déjections

- dans les parcours plein air en production de poules pondeuses, où des lessivages ponctuels seraient possibles

-par le compostage de fumier de volailles, le lagunage…

b) Parasitisme et sanitaire

-car les contaminations d'élevages par les mycoplasmes est en augmentation

Axe 3- Itinéraires techniques et économiques de production

a) Les signes de qualité en croissance

La production de volailles de chair et d'œufs se caractérise de plus en plus par l'augmentation des produits sous signes de qualité (Label Rouge, certifié, bio) et donc des parcours plein air. Cette évolution correspond en effet à la demande des consommateurs de plus de traçabilité et de sécurité et de bien-être animal.

b) Aide à la décision

La mise au point d'une méthodologie d'étude des charges en aviculture et d'analyse des facteurs de variation est la 1ère étape. Cette méthode de recueil de l'information et de comptabilité analytique permet d'analyser les charges pour les jeunes agriculteurs et les orienter sur les modalités de financement et de choix de bâtiments. D'autres travaux concernent l'effet de changement de régime alimentaire…

c) Les souches anciennes à l'honneur

Les nouvelles productions s'appuient souvent sur l'utilisation de souches anciennes. Celles-ci sont utilisées soit en croisement avec les souches actuelles soit en races pures. Il s'agit de tester ces productions en conditions d'élevages actuels et de connaître leur comportement et leur besoin alimentaire en plein air.

Axe 4 - Mise au point de produits innovants

a) Innovations et tradition

Après des crises à répétition concernant l'alimentation, le consommateur doit pouvoir acheter des produits authentiques, de qualité, bien tracés et proches des terroirs. Ainsi, pour répondre à ces attentes, la recherche doit se tourner vers l'utilisation de races anciennes, locales, rustiques et de qualité

b) Amélioration génétique

Les races locales permettent d'asseoir de façon durable le produit final à son terroir, stratégie pertinente dans le contexte actuel. L'amélioration génétique doit conduire à une valorisation économique raisonnable.

ELEVAGE PORCIN

Les coûts de production sont bien souvent au dessus des prix de vente, ce qui entraîne la disparition d'élevages porcins. Le porc français n'est pas valorisé : les opérateurs maintiennent des prix injustement bas qui ne profitent pas non plus aux consommateurs. Il est donc urgent de prendre les mesures qui s'imposent pour que, demain, il y ait encore en France et en Europe une production porcine.

Pour redonner des perspectives d'avenir aux éleveurs de porcs :

- Il faut au niveau européen une véritable régulation de la production et une harmonisation des charges.

- Il faut sortir du modèle industriel actuel

- Il faut que la valeur ajoutée soit répartie sur l'ensemble des acteurs de la filière

- Il faut réviser la réglementation inadaptée sur l'environnement et le bien être animal. Il faut redonner une liberté de vente aux éleveurs

ELEVAGE ALLAITANT

A mesure de son développement, le cheptel allaitant français a progressivement affirmé son orientation vers l'activité de naissage, au détriment de l'activité d'engraissement;

Cette évolution a tout particulièrement concerné les grandes zones herbagères allaitantes, qui se sont spécialisées dans la production de bovins dits « maigres », destinés à être engraissés dans d'autres régions françaises comme le Grand Ouest, mais surtout dans les pays du Sud de l'Europe, au premier rang desquels l'Italie. **Un veau mâle sur deux issu du cheptel allaitant français est ainsi commercialisé en maigre en Europe du Sud**, pour laquelle le grand bassin allaitant français fait figure de véritable réservoir.

Il convient de noter que la viande issue des jeunes bovins ne dispose pas de marché en France, où les consommateurs sont plutôt habitués à la consommation de viande rouge, issue des femelles de réforme des cheptels laitier et allaitant. A cet égard, la finition des vaches de réforme est répartie de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Il n'en reste pas moins vrai que cette spécialisation dans le naissage, et le recul corrélatif de l'engraissement, comportent un certain nombre d'inconvénients, notamment :

- **une grande dépendance à l'égard des exportations**, qui devient problématique quand les frontières se ferment, comme ce fut le cas lors de la deuxième crise de l'ESB et de la crise de la fièvre aphteuse, en 2001 ;

- **une perte de valeur ajoutée, d'emploi et d'activité pour les régions spécialisées dans le naissage**, dans la mesure où celui-ci ne favorise pas l'implantation d'activité en aval de la filière ;

- **un risque de remise en cause par la réglementation européenne relative au bien-être animal**, qui condamne le transport d'animaux vivants sur longue distance ;

- **la sous-exploitation d'une production de viande finie** de qualité.

A l'inverse, le rééquilibrage de l'activité du grand bassin allaitant vers l'engraissement soulève plusieurs problèmes :

- **le manque de céréales produites dans cette zone** peut créer une dépendance des éleveurs vis à vis des fabricants d'aliments pour animaux ;

- les jeunes bovins engraissés en France risquent de ne pas être substituables aux jeunes bovins engraissés en Italie à partir de veaux français, dès lors que les **consommateurs italiens sont attachés à une viande produite chez eux**, même si le « caractère national » de la production ne concerne que l'engraissement.

Un certain nombre de régions du bassin allaitant ont toutefois pris conscience de la fragilité induite par une spécialisation exclusive en « naissage » et cherchent à redécouvrir la finition des animaux, **en expérimentant au besoin de nouveaux produits**. C'est ce qui ressort des contributions écrites envoyées à votre rapporteur par les acteurs de l'élevage de cette zone. A titre d'exemple, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre entend favoriser la finition des bœufs et des bœufs rajeunis.

En dépit du recentrage temporaire des consommateurs sur la viande issue du cheptel allaitant, qui renvoie à des pratiques d'élevage moins intensives et plus traditionnelles, c'est le secteur des races à viande qui subit le plus les conséquences des crises. En effet, le revenu des éleveurs allaitants dépend exclusivement des ventes de leurs animaux, alors que celles-ci ne constituent qu'un complément de revenu pour les éleveurs laitiers, dont 2/3 des recettes sont issues des ventes de lait.

A/ DES ORIENTATIONS GENERALES POUR L'ELEVAGE ALLAITANT.

Le pari de la qualité.

Il faut placer les consommateurs au centre de nos réflexions.

Les races bovines spécialisées pour la production de viande et l'élevage allaitant jouissent dans l'esprit du consommateur d'une meilleure image que l'élevage laitier. Des études ont montré que les éléments qui avaient le plus d'impact sur la qualité gustative étaient les suivants :

1. la maturation de la viande ;

2. les conditions de la réfrigération et du ressuyage des viandes ;

3. les conditions d'abattage ;

4. l'alimentation des animaux, surtout lors de la finition ;

5. La race de l'animal.

La qualité de la viande, rendue dans la cuisine du consommateur, résulte de l'accumulation d'une série de bonnes pratiques à tous les niveaux, qu'un seul maillon faible peut compromettre. L'approche de la qualité ne peut donc être que collective, partagée entre tous les acteurs de la filière. Il s'agit d'un problème complexe, jouant sur de multiples facteurs, (techniques, économiques et d'image) souvent concordants, mais parfois antagonistes.

Nous insisterons donc, dans ce qui va suivre, sur des actions visant à :

a) développer la cohérence entre les actions de qualité menées aux différents niveaux, afin de rendre l'ensemble de la démarche perceptible par tous les acteurs, et plus facilement présentable au consommateur ;

b) développer la solidarité entre les différents niveaux, afin d'améliorer la transmission des signaux du marché et la prise en compte des contraintes de tous les partenaires, notamment des nouvelles contraintes résultant des évolutions sanitaires, techniques et économiques.

♦ **Pour le marché national, une stratégie de différentiation des races à viandes, incluse dans la promotion générale de la viande bovine.**

Les bovins de races à viande, élevés au pâturage de manière souvent extensive et alimentés essentiellement à l'herbe et aux fourrages de l'exploitation, bénéficient d'une image favorable auprès du consommateur Elles apportent également des avantages technologiques non-négligeables, avec un rendement en viande des carcasses supérieur à celui des animaux de races laitières.

La promotion de l'élevage allaitant passe par une mise en avant de ces qualités, notamment par un affichage clair, facilement identifiable du consommateur. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il existe un marché global des viandes, qui sanctionne tout écart de prix non justifié par la qualité réelle du produit..

Cette situation rend plus difficile la valorisation des races à viande, dans la mesure où elles ne peuvent espérer recevoir un supplément de prix que sur ces morceaux nobles recherchés par le marché national. Des tentatives existent pour réaliser des préparations spécifiques avec des quartiers avant d'animaux à viande, notamment en viande hachée, mais elles risquent de se heurter aux limites d'un produit largement banalisé, pour lequel le prix représente l'élément essentiel. Cela permet de souligner l'intérêt des nouveaux produits à forte valeur ajoutée qui commencent à apparaître sur les linéaires

La stratégie à conduire pour conforter les débouchés de l'élevage allaitant comprend donc deux parties indissociables :

a) développer la segmentation du marché à travers une politique de signes de qualité, de nouveaux produits

b) en même temps, mener une action pour relever l'ensemble du marché des viandes en améliorant les critères minimums d'accession à ce marché. Elle permettra d'éviter la mise à la consommation d'animaux ne présentant certes aucun risque sanitaire, mais dont on peut penser qu'ils ne satisferont pas les attentes qualitatives du consommateur. Cela vise les vaches laitières mal finies, voire non taries, ainsi que les vaches allaitantes trop âgées.

1) Adapter la stratégie aux circuits de distribution.

Les trois principaux circuits de distribution de la viande bovine nécessitent une approche adaptée.

(i) Les boucheries artisanales

Ce secteur constitue un débouché privilégié des carcasses de qualité issues du troupeau allaitant.Il est bien connu que le boucher artisan, à travers l'extension de découpe, est généralement mieux capable de valoriser les carcasses, notamment pour les animaux lourds, en obtenant une plus grande proportion de morceaux nobles.

(ii) Les GMS

Les GMS ont recours à des achats auprès d'ateliers de découpe avec des produits pré emballés.

Comme pour les autres produits alimentaires, l'emballage jouera un rôle important dans l'acte d'achat. Il convient donc d'adapter les signes de qualité et leur formulation sur l'emballage pour les rendre mieux perceptibles au consommateur, et de développer simultanément une communication appropriée pour les faire connaître et en expliquer le contenu.

Ces nouveaux produits sont en général vendus sous marque, ce qui rassure le consommateur vis-à-vis de mauvaises surprises quant à la qualité. Cette pratique commerciale suppose une organisation avancée jusqu'à l'amont de la filière avec un approvisionnement d'animaux homogènes à partir de structures adaptées.

(iii) La RHD

La restauration en collectivité pose un problème particulier. La RHD y est accusée de rechercher les produits au plus bas prix possible, au détriment des viandes françaises en général, en particulier des produits de qualité. Le développement de l'utilisation des viandes de qualité dans ce secteur passe d'abord par la volonté des collectivités locales de mettre à la disposition des établissements (notamment scolaires et hospitaliers) les moyens correspondant à des produits de plus haute valeur. Il faut dire clairement qu'il y a incompatibilité entre la consommation régulière de viandes de qualité et la volonté de maintenir le prix de la ration au niveau le plus bas possible.

Au-delà de ces questions de coût, l'achat préférentiel par les collectivités de viandes issues du troupeau allaitant se heurte à la crainte des gestionnaires d'établissement de violer les procédures d'achat public en incluant de telles dispositions dans leurs cahiers des charges.

2) Les signes officiels de qualité

La complexité et les spécificités de la notion de qualité dans le domaine des viandes imposent de :

- **s'appuyer sur les signes officiels de qualité**, en les rendant plus lisibles pour les consommateurs.

- **D'appuyer et de mener rapidement à bien les travaux entrepris au sein de la Commission Nationale des Labels et des Certifications des Produits Agricoles en vue d'une harmonisation des CCP sur la base d'un socle commun**.

Il va de soi qu'harmonisation ne veut pas dire homogénéisation. Chaque CCP serait libre de rajouter au socle commun toute contrainte supplémentaire jugée nécessaire pour mettre en valeur ses conditions locales, notamment pour les zones d'élevage allaitant consacrées à des animaux nourris essentiellement à l'herbe. Il en serait de même pour tout élément permettant de satisfaire la demande d'un marché particulier.

- **De n'agréer les cahiers des charges que pour une durée déterminée, avec une clause de réexamen périodique**, afin de s'assurer que ces cahiers des charges accompagnent (et de préférence précèdent) les évolutions de la réglementation et du marché.

- **De lier l'examen des cahiers de charges à une expertise économique**. En dehors des marchés régionaux ou locaux, il faut favoriser des actions en commun pour éviter la prolifération de signes peu valorisables sur le marché national ou à l'étranger.

3) Le développement des produits nouveaux.

On ne peut qu'être frappé par le retard de la filière viande bovine dans la mise à disposition du consommateur de nouveaux produits et de nouvelles présentations, si on le compare à ce qui a été effectué dans les filières porc et volaille. Cette situation commence heureusement à changer. Il convient de favoriser ce mouvement qui permet de sortir les viandes bovines des rayons banalisés, d'attirer de nouveaux consommateurs et de proposer des produits à valeur ajoutée permettant d'apporter une meilleure valorisation aux viandes de qualité issues des races à viande.

4) L'accroissement de la communication.

Le développement de la qualité et la promotion des races à viandes doivent être soutenus par de fortes campagnes de promotion. Ces actions doivent s'inscrire dans la durée pour quelles soient bien perçues par les consommateurs.

5) Le développement de la recherche.

(i) Sur les facteurs de qualité.

Il ne suffit pas de promouvoir le caractère naturel des animaux issus des troupeaux allaitants, et l'absence d'éléments nuisibles qui pourraient provenir de conditions « industrielles » d'élevage. Il est également souhaitable de développer en France la recherche sur les facteurs favorables pour la santé que peut contenir la viande bovine provenant d'animaux nourris à l'herbe. Dans ce domaine, les références se trouvent surtout à l'étranger, notamment au Canada. Les plus prometteuses portent sur les effets bénéfiques pour la santé des acides linoléiques composés (CLA), dont les propriétés antivieillissement et anti-cancérigènes ne font pas de doute. Ces produits sont spécifiques aux ruminants, car synthétisés par la flore du rumen. Les études étrangères susvisées semblent démontrer qu'ils se trouvent en quantité nettement supérieure chez les animaux nourris à l'herbe que chez les animaux nourris à l'ensilage.

(ii) Sur les produits nouveaux.

Comme il est indiqué ci-dessus, le secteur des viandes rouges est en retard sur d'autres en matière de produits nouveaux. La recherche doit participer à l'effort nécessaire pour le combler.

♦ **Pour les marchés à l'exportation (Italie, Allemagne….)**

La montée en puissance des revendications des consommateurs sur la qualité et la connaissance du produit est identique chez nos voisins à ce qui se passe en France.

En Italie, la grande distribution souhaite, comme en France, que ses fournisseurs respectent des cahiers des charges qui reflètent ses préoccupations en matière de :

a) caractéristiques d'âge et de poids ;
b) conditions d'élevage, dont la garantie « non-OGM ».

POUR UN RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE.

La réponse aux attentes du consommateur demande un renforcement de l'organisation économique pour faire remonter rapidement et clairement les signaux du marché jusqu'au producteur. L'organisation économique de la filière doit également permettre de renforcer la solidarité entre les différents intervenants, condition nécessaire pour développer une politique de qualité qui repose, nous l'avons vu, sur la cohérence de tous les niveaux de la filière.

a) Mettre en place des filières qualité.

Il est donc nécessaire que les critères de reconnaissance des OP soient renforcés et qu'ils impliquent un véritable effort de promotion de la qualité et d'organisation de la filière. Les pouvoirs publics pourraient participer à la création de ces « filières qualité »en aidant leurs promoteurs à recruter des spécialistes de la qualité.

b) Promouvoir la transparence au sein de la filière.

Il n'est pas possible d'aborder le renforcement de l'organisation des filières sans évoquer les débats sur l'établissement de grilles de prix permettant un partage équitable des marges. L'un des éléments de ce débat est la mise en place dans les abattoirs de machines à classer permettant de réduire la subjectivité de l'appréciation des carcasses et donc de réduire les suspicions entre les producteurs et les abatteurs pour cette phase déterminante de l'accord sur les éléments du prix : pesée, classement, marquage.

LA MAITRISE DE LA PRODUCTION.

a) La maîtrise des poids

L'alourdissement continu des carcasses des animaux de boucherie constitue une cause de déséquilibre du marché de la viande bovine. Nous signalons par ailleurs les difficultés causées par cette tendance en liaison avec la demande de l'industrie pour des carcasses homogènes de poids moyen, ainsi que les questions que l'on peut se poser sur les objectifs des schémas de sélection en race à viande.

b) L'adaptation des primes européennes et nationales.

Les aides publiques, par essence, constituent des leviers privilégiés d'orientation ou de pilotage des politiques souhaitées. Il importe donc de s'assurer de la pertinence de leur mise en œuvre, et de s'astreindre aux adaptations nécessaires si des dérives sont mises en évidence.

En l'espèce, il apparaît que les régimes d'aides publiques sont compliqués et introduisent des effets pervers sur les marchés.

L'attribution de primes constituant une part importante du revenu de l'exploitant en fonction de périodes imposées de détention des animaux perturbe la conduite des élevages, effectuée désormais suivant les règles d'attribution des primes, au moins autant que selon des critères techniques ou économiques.

L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE.

La recherche d'une meilleure valorisation des races à viandes sur les marchés et une plus grande prise en compte de l'élevage allaitant dans la répartition des primes ne doivent pas occulter le besoin permanent d'améliorer la compétitivité de cette forme d'élevage.

a) Pour une révision des schémas d'amélioration génétique

Le poids élevé des animaux de boucherie est une spécificité française. Si on excepte le marché belge, le poids moyen des animaux de boucherie est largement supérieur en France à la moyenne européenne, de 20 kg pour les vaches de réforme, et de 50 à 60 kg pour les autres catégories. Au niveau mondial les pays qui ont développé des élevages dédiés à la production de viande utilisent des races spécialisées de petit format.

Comme déjà indiqué, les animaux lourds traditionnels issus des races à viande sont d'abord bien valorisés par la boucherie artisanale. Certains interlocuteurs estiment même que les races à viande seront limitées dans l'avenir à cette « niche », le reste du marché étant alimenté par des animaux issus du troupeau laitier. Cette thèse pessimiste est malheureusement confortée par plusieurs éléments.

Nous avons signalé le problème du renouvellement des effectifs de la boucherie artisanale, ainsi que les difficultés des bouchers artisans pour répondre aux nouvelles normes sanitaires. Il faut rappeler que des problèmes du même ordre se retrouvent dans les GMS qui sont souvent tentées de ne plus effectuer elles mêmes la découpe et le conditionnement, et de sous-traiter ces opérations à des ateliers industriels extérieurs. Ces ateliers industriels de découpe recherchent de préférence des carcasses de poids modéré (environ 350 kg) et homogènes, dont ils tirent plus facilement des portions individuelles correspondant à la demande du consommateur.

On doit donc s'interroger sur l'adaptation des races à viande à cette nouvelle demande. Il semble notamment souhaitable de repenser des schémas de sélection orientés depuis plusieurs dizaines d'années vers la recherche d'animaux de grand format. Il nous paraît préférable d'orienter plutôt la sélection vers la maturité précoce des viandes, permettant de valoriser des animaux plus jeunes et plus légers. D'autres pistes de sélection pourraient être définies, par exemple : la résistance aux maladies permettant de réduire les coûts de production et de réduire le recours aux substances médicamenteuses, la composition des graisses pour limiter les risques liés au cholestérol, ...

Compte tenu de la faible héritabilité des caractères en cause, il s'agit d'un effort de longue haleine qui demandera des moyens non-négligeables, alors que les pouvoirs publics tendent à se dégager de l'aide à la sélection et que les difficultés de la conjoncture font que les éleveurs se désintéressent des contrôles de performances.

b) La modernisation des bâtiments d'élevage.

La modernisation des bâtiments d'élevage est une nécessité à plusieurs titres :

- c'est un instrument de réduction des coûts et d'amélioration des conditions de travail pour les éleveurs ;
- elle peut contribuer à l'amélioration de l'hygiène et du bien être des animaux ;
-elle est parfois indispensable pour accompagner une diversification de la production, en particulier pour la finition des animaux.

.La maîtrise des coûts sanitaires.

Des responsables des GDS du bassin allaitant nous ont signalé des problèmes spécifiques qui se traduiraient par des surcoûts. Ils méritent d'être expertisés et chiffrés.

UN BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL.

Contrairement à une idée largement répandue sur le terrain, la population agricole du bassin allaitant n'est pas plus âgée que dans le reste de la France. Au contraire, comme le montre le graphique en annexe 2, la proportion de jeunes agriculteurs est plus élevée en Auvergne, Bourgogne et Limousin que pour la France entière.

Cependant, à l'heure actuelle, certains éleveurs s'interrogent sur leur avenir au point de souhaiter quitter cette activité. D'un strict point de vue social, il apparaît souhaitable de les aider à le faire dans des conditions financières et humaines correctes, particulièrement pour ceux qui sont en fin d'activité professionnelle.

UNE NECESSAIRE MOBILISATION DE LA RECHERCHE.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le développement de la recherche est important pour la valorisation des races à viandes. Or, une partie significative des laboratoires de recherche qui doivent être mobilisés est située dans le bassin allaitant, autour de Clermont-Ferrand. Cet aspect méritait donc, d'être repris ici.

Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricole (FRSEA) Bourgogne

Préambule :

Pour contribuer à la problématique posée, la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles fait le choix d'exposer les grandes orientations sur lesquelles repose son action.

Les positions exposées nous paraissent être des éléments pouvant guider la réflexion qui est menée sur les pistes d'adaptations des filières de production agricole de Bourgogne.

Introduction

La FRSEA de Bourgogne affirme une vision responsable, positive et volontariste de l'agriculture en Bourgogne et du métier d'agriculteur à partir :

■ **De professionnels qui vivent de leur métier** et doivent trouver dans le prix de vente de leurs produits l'essentiel de la rémunération de leur travail et de leurs investissements. Des prix plutôt que des primes : c'est possible si nous savons adopter les bonnes stratégies pour être conquérants sur les marchés et pour affirmer notre pouvoir économique au sein des filières.

■ **D'exploitations pilotées par des femmes et des hommes responsables de leurs projets économiques au sein des territoires**. L'agriculteur est entrepreneur car, à partir d'un projet économique, son revenu est lié à un marché. C'est un paysan car il exerce une activité profondément ancrée dans un territoire, dans un « pays ».

■ **D'exploitations viables et vivables qui favorisent le renouvellement des hommes et la transmission de leur outil de travail**. S'installer en agriculture, c'est bien plus qu'un projet professionnel, c'est un projet de vie.

■ **D'une agriculture riche de sa diversité, répondant aux attentes de la société** et qui remplit pleinement l'ensemble de ses missions : nourrir les hommes, valoriser la biomasse à des fins non alimentaires, préparer l'avenir de l'après-pétrole, façonner les paysages, animer les territoires ruraux,…

■ **D'une agriculture fondée sur la solidarité entre les régions, les productions et les générations**.

Vivre de notre métier en région Bourgogne

C'est dans le prix de vente de nos produits que doit résider l'essentiel de notre revenu. La responsabilité de l'intervention publique est de contribuer à garantir un bon équilibre des marchés, de rémunérer les fonctions non marchandes (gestion de l'espace, animation du milieu rural,...) ou de compenser des handicaps naturels ou économiques, notamment pour nos zones défavorisées et nos zones intermédiaires.

Quand ils existent, les soutiens directs, s'ils sont nécessaires dans le contexte actuel, dévalorisent l'image de notre métier et nous enferment dans un carcan bureaucratique. Notre ambition est de promouvoir une politique agricole dont l'objectif premier est de permettre aux agriculteurs de vivre du fruit de leur travail.

Réguler les marchés et limiter les risques

Les réformes successives de la PAC ont démantelé les outils de gestion des marchés. La vulnérabilité économique des exploitations agricoles est accrue face aux risques climatiques et aux variations de prix de marché. Pour la viabilité et la durabilité de chaque entreprise agricole, il est essentiel de développer des mécanismes de gestion de l'offre et des risques. De même, il faut

renforcer et développer les mécanismes de protection contre les aléas climatiques et contre les fluctuations de prix. Les coups durs doivent pouvoir être encaissés dans une activité économique comme l'agriculture qui nécessite d'importants investissements et une très forte mobilisation de capitaux.

Renforcer notre pouvoir économique

Pour dégager un revenu, il faut d'abord bien vendre sa production, donc tenir compte d'un marché. C'est une condition nécessaire ; ce n'est pas une condition suffisante. Nous avons trop d'exemples de productions où la valeur ajoutée a été confisquée par des transformateurs ou des distributeurs qui ne nous ont laissé que la portion congrue.

Aussi, face à des opérateurs d'aval de plus en plus concentrés, les agriculteurs n'ont pas d'autre solution que l'organisation collective pour affirmer leur pouvoir économique (coopératives, groupements de producteurs…). L'organisation collective doit s'appuyer sur des partenariats de filière. La recherche d'accords interprofessionnels constitue l'un de nos objectifs prioritaires. Loin de constituer des « ententes », ils doivent permettre d'établir des relations loyales et équilibrées entre chaque famille au sein des filières, en évitant toute hégémonie. C'est ainsi que nous pourrons garantir un juste retour aux producteurs.

D'ailleurs, il serait intéressant de préparer, de façon volontariste, l'entrée des producteurs dans l'actionnariat de leurs entreprises d'aval : ils ne pourront durablement rester de simples fournisseurs.

Tirer parti de toutes les opportunités du marché

Vivre du marché, c'est d'abord répondre à la demande et aux attentes des consommateurs.

Du produit standard au produit haut de gamme, en passant par les produits sous label ou bio, les attentes de nos concitoyens sont très diversifiées.

Il n'existe plus de modèle unique de l'agriculture. Les entreprises agricoles se sont différenciées dans leurs activités pour répondre aux évolutions de la consommation et aux nouvelles demandes sociétales.

Aussi, il nous faut poursuivre l'investissement dans les filières de qualité valorisant l'origine des produits et le savoir-faire des agriculteurs, sans nous laisser imposer des marques de distributeurs qui ne sont valorisantes que pour eux-mêmes.

Enfin, la vente directe représente des débouchés prometteurs dont nous devons tirer parti ; de même les marchés de proximité notamment près des centres urbains et dans les zones touristiques.

Conquérir de nouveaux marchés

Avec la fin programmée des énergies fossiles, de nouveaux horizons s'ouvrent à l'agriculture. Depuis trop d'années, nous n'entendions parler que d'excédents, de surproduction, de gel des terres. Aujourd'hui, il est question de nouveaux débouchés, de nouveaux produits.

Il faut saisir cette chance, comme il faut relever les défis des biotechnologies, de la chimie verte et des nouveaux matériaux.

Après avoir contribué à répondre aux attentes de la société en termes de sécurité alimentaire, les productions agricoles permettront demain de participer à l'indépendance énergétique et à la production de matières premières à fins industrielles à des coûts acceptables pour nos concitoyens.

Conforter nos entreprises

La profonde réforme de la PAC, les coups de boutoir du libéralisme avec les excès du libre-échange multi ou bilatéral sont des réalités. Tout ceci a eu un impact fort sur l'agriculture en Bourgogne.

Nous rappelons à nos responsables politiques qu'ils doivent défendre la compétitivité de nos entreprises et faire reconnaître notre place dans la vie économique et sociale de la région, de notre pays et de l'Union Européenne.

Aligner les règles de concurrence

L'Union Européenne est prompte à condamner toute entrave aux règles de libre circulation des produits et toute entente supposée entre partenaires. Mais, rien n'avance sur les distorsions de concurrence subies dans des domaines qui restent de la prérogative des seuls Etats (environnement, phyto, emploi…).

Aussi, nous devons poursuivre et intensifier les allègements du coût du travail en France et simplifier une réglementation inadaptée à nos entreprises et à nos métiers.

C'est une condition pour maintenir des secteurs fortement employeurs de main d'œuvre.

Baisser les charges

Nous ne pouvons pas répercuter l'évolution de nos charges sur le prix de vente de nos produits. En particulier, ces dernières années, l'envolée du coût de l'énergie nous a fortement pénalisés. Au-delà des mesures ponctuelles il nous faut obtenir un plan plus ambitieux sur le long terme : seule la mise en place de dispositifs adaptés nous permettra de faire face à l'augmentation des prix de l'ensemble de nos intrants (engrais, plastique, phyto, etc…)

Développer une vraie fiscalité d'entreprise agricole

Il nous faut une vraie fiscalité agricole, car il n'est pas logique qu'il y ait dans notre pays deux catégories d'entreprises : les exploitations personnelles ou les sociétés de personnes d'une part, qui acquittent impôts et cotisations sociales sur l'ensemble de leurs bénéfices, et les sociétés de capitaux d'autre part qui peuvent exclure de tout prélèvement social la partie du revenu qui est réinjectée dans l'entreprise ou qui sert à rémunérer les capitaux.

Améliorer des conditions de travail

Les conditions de travail peuvent être améliorées par la promotion de l'exploitation en commun, la mutualisation d'équipements (CUMA, assolements en commun, sociétés civiles laitières…), la mise en place de services en commun (groupements d'employeurs,…) et le renforcement des politiques de remplacement.

Reconnaître et respecter la responsabilité de chacun

Notre ambition est la promotion des agricultrices et des agriculteurs, acteurs sur leur territoire de leurs choix professionnels. Pour développer de l'autonomie, anticiper les changements, réaliser les reconversions, la formation initiale et continue est essentielle. Elle doit aujourd'hui s'adapter à son public, s'ouvrir, tenir compte de l'évolution des politiques et nouveaux enjeux. Tout doit être mis en œuvre pour responsabiliser chaque producteur dans ses choix et ses prises de décisions, avec le souci de la performance au moindre coût. La gestion administrative contribue à identifier, tracer nos pratiques pour rassurer le consommateur ; elle est la conséquence des soutiens publics à l'agriculture. Pour autant, aujourd'hui ces exigences administratives sont trop lourdes, excessives, et quelques fois inquisitoriales à travers les contrôles. Elles doivent être simplifiées et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication peut y aider.

Investir et moderniser

L'investissement et la modernisation des exploitations sont les signes les plus visibles d'une agriculture compétitive qui croit en son avenir. Les aides à l'investissement dans l'élevage et les cultures végétales sont à poursuivre et à intensifier. De même, sous couvert d'un contexte monétaire

plus serein, il ne saurait être question de revenir sur la bonification d'intérêt dont bénéficient les prêts de modernisation : nous avons su développer des outils originaux et il convient de les maintenir pour que les repères soient conservés, les projets d'avenir encouragés.

Installer au cœur de territoires Bourguignons dynamiques

Renouveler les générations d'agriculteurs est indispensable pour répondre à des enjeux économiques, sociaux et sociétaux.

C'est d'abord assurer l'avenir du métier d'agriculteur : une profession qui ne se renouvelle pas est une profession qui disparaît.

C'est également réaffirmer la place centrale de l'agriculture au cœur de nos territoires ruraux.

Nos campagnes sont attractives, vecteurs de développement et d'emplois parce qu'elles sont cultivées.

Accompagner le renouvellement des générations

Le renouvellement de générations en Bourgogne est la priorité pour assurer l'avenir de notre métier. Il faut veiller à accompagner des projets d'installation économiquement viables, qui constituent de véritables projets de vie socialement vivables alliant épanouissement professionnel et personnel. La réussite de l'installation et de la transmission passe aussi par la promotion du métier auprès du grand public et la mobilisation de ceux qui le quittent comme des partenaires publics locaux ; elle implique également une politique de financement adaptée.

Ce renouvellement de générations doit se faire dans un monde rural non dévalorisé.

Animer les territoires ruraux

Pour que l'espace rural de Bourgogne soit une terre d'accueil et un véritable espace de vie, tout doit être mis en œuvre pour faciliter le quotidien de ceux qui y vivent.

Nous devons expliquer aux urbains, aujourd'hui majoritaires dans la population, que le monde rural n'est pas seulement une grande zone ludique.

C'est avant tout, gage de son existence, un lieu d'activités économiques qui sont à prendre à compte, en veillant à conserver une équité entre tous les territoires.

Il faut communiquer, expliquer ces réalités, celles de nos métiers, pour ne pas nous trouver en position « d'accusé » dans des débats que ceux qui ne nous connaissent pas font passer pour des « enjeux » de société.

L'égalité devant les services publics est un des grands principes de notre démocratie. Il est un facteur de cohésion sociale et de qualité de vie. L'accès aux soins, à l'éducation publique, aux loisirs et à la culture sous toutes ses formes doit être assuré pour tous.

L'attractivité de notre métier passe par un milieu rural dynamique et qui ne soit pas en décalage avec le milieu urbain. A l'heure d'Internet, de l'accélération du temps lié au développement des technologies de l'information et de la communication, le milieu rural ne peut pas rester à côté. Il doit être, dans les meilleurs délais, mis à niveau et équipé.

La Confédération paysanne de la région Bourgogne

I La crise est directement liée à la dérégulation

Le secteur agricole, dans son ensemble est touché par une crise d'une rare intensité, crise d'autant plus remarquable qu'elle n'est pas liée à des évènements climatiques. La crise mondiale s'inscrit dans une logique de marchés toujours plus ouverts, mettant l'ensemble de l'agriculture en concurrence. Le paysan africain est mis au même niveau qu'un paysan américain.

Il n'y a qu'une solution possible: « une maitrise des productions et une répartition entre les paysans comme alternative à la spéculation et la concentration »

La bataille est ouverte entre ceux qui pensent que le marché peut réguler la production et ceux qui pensent que l'intervention de l'État est indispensable pour y arriver. Nous sommes du coté de ces derniers. Mais malheureusement, les premiers sont majoritaires. La manière dont les banques et les entreprises ont été aidées, contraste avec les mesures employées pour les agriculteurs.

Les politiques qui ne réagissent pas ou mal

L'annonce d'un plan pour l'agriculture donnait l'impression d'avoir apporté une solution aux paysans.
Aujourd'hui tous s'aperçoivent que le prix des denrées n'a pas remonté et que l'an prochain, il faudra rembourser les emprunts.

L'annonce faite au salon de l'agriculture d'augmenter les prêts bonifiés est une hérésie. Comment faire pour les rembourser? La situation est en train de se dégrader et aucune perspective n'est en vue.

La loi de modernisation pour l'agriculture (LMA)

Début 2009 après le « bilan de santé » de la PAC, Nicolas Sarkozy annonce une nouvelle loi de modernisation. Partant d'une commande vide du Président de la République, le ministre de l'agriculture a mis en route le chantier « définir et mettre en œuvre une politique publique de l'alimentation».

Le but est sans doute de légitimer le Ministère de la forêt, de l'alimentation, et de la pêche. Jusqu'à maintenant, les discussions semblent peu prometteuses, que sortira-t-il de cette LMA? Sûrement pas grand chose.

Un nouveau fonctionnement de l'Union Européenne

La situation des paysans en Europe est semblable à celle des paysans français. Leur revenu est en baisse quasiment dans tous les pays. La responsabilité des responsables politiques est patente.
Néanmoins, Mme Marianne FISCHER-BOEL, commissaire européen chargée de l'agriculture, a jusqu'au bout défendu sa politique de laisser les paysans « être guidés par les cours du marché ».

Nous avons appris avec un certain soulagement le départ de Mme FISCHER-BOEL remplacée par M. DACIAN TIOLES, ancien ministre roumain de l'agriculture qui semble à l'écoute des préoccupations liées aux petites fermes, à l'occupation du territoire et à l'environnement.

Sa visite à notre stand au salon de l'agriculture nous a montré qu'il manquait singulièrement de marge de manœuvre.

Il n'apparait pas qu'il ait l'intention de remettre en cause les orientations de l'UE, il a même réaffirmé qu'il était hors de question de revenir sur ce qui venait d'être voté, à savoir la suppression des quotas laitiers.
L'épreuve de force est engagée en ce début de discussions sur la PAC d'après 201 3.

Les seules bonnes nouvelles

- Une inversion du calendrier pour qu'un débat sur l'orientation de la PAC précède le débat budgétaire.
- L'émergence de réflexions citoyennes sur l'avenir de l'agriculture en Europe.

Une société en pleine mutation

L'aggravation de la crise économique depuis deux ans modifie la perception de la « mondialisation ». Les profits des banques et des multinationales entrent en contradiction avec le développement de la pauvreté et la précarité pour une part de plus en plus grande de la société.

L'agriculture trouve une place particulière, l'alimentation des humains. Il y a aujourd'hui émergence d'une nouvelle relation entre le paysan et celui qui se nourrit. Il y a aussi une sensibilité plus grande des consommateurs à l'origine des produits alimentaires. Cette sensibilité s'est accentuée par la désorganisation de l'ensemble de la société et la destruction du territoire.

On entrevoit une activité agricole qui invente d'autres organisations, d'autres rapports sociaux, d'autres modes de production.

II Devant ces différents constats la position de la confédération paysanne est sans ambiguïté.

Elle affirme :

- que c'est aux gouvernants de mettre en œuvre une politique permettant aux agriculteurs d'assurer leurs missions.
- que l'orientation libérale de l'organisation mondiale du commerce (OMC) est une catastrophe pour tous les agriculteurs.

Elle demande :

- de sortir l'agriculture de l'OMC et de mettre en place la souveraineté alimentaire en Europe et dans le monde.

Elle propose :

- de changer le modèle agricole et de réorienter l'agriculture vers une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement, avec des hommes et des femmes qui en vivent et avec des citoyens.
- Un mouvement vers une agriculture citoyenne, pour que le soutien que la société doit apporter aux agriculteurs retrouve sa légitimité.

III L'agriculture en Bourgogne

La Bourgogne est une région avec une grande diversité géographique, ce qui a pour conséquence une grande diversité agricole.

La Bourgogne n'échappe pas à la concentration excessive des exploitations.

La Bourgogne n'échappe pas à la concentration des pouvoirs de décision dans l'agro alimentaire et la distribution.

Enfin notre région s'oriente vers une « industrialisation » de son agriculture avec une conséquence majeure : être tributaire des cours mondiaux ce qui est un préjudice plus grave que les aléas climatiques.

Une autre orientation pour l'agriculture bourguignonne

- Retrouver le bon sens paysan en éliminant les aberrations actuelles

- Rompre avec le modèle actuel de recherche et développement en accompagnant les paysans dans de nouvelles pratiques plus naturelles.

- Encourager le maintien voire la création du système polyculture élevage. Ce système est particulièrement adapté à notre région dite « zone intermédiaire ».

- dés-intensifier les systèmes de production pour préserver une garantie de production pour les générations futures.

- Mettre l'économie de la ressource énergétique, la bonne gestion des cycles naturels de la matière organique, de l'azote, du carbone, de l'eau, au cœur de la pratique agricole.

- Donner d'autres objectifs à l'amélioration génétique que la seule augmentation de la production.

- Prendre en compte la biodiversité comme un élément essentiel de la production.

- Promouvoir le développement des circuits courts de production, de transformation et de distribution.

- Veiller à ce que les normes de production imposées soient en rapport avec les risques réels.

L'objectif de l'agriculture en Bourgogne est bien de produire, mais de produire autrement.

Contexte

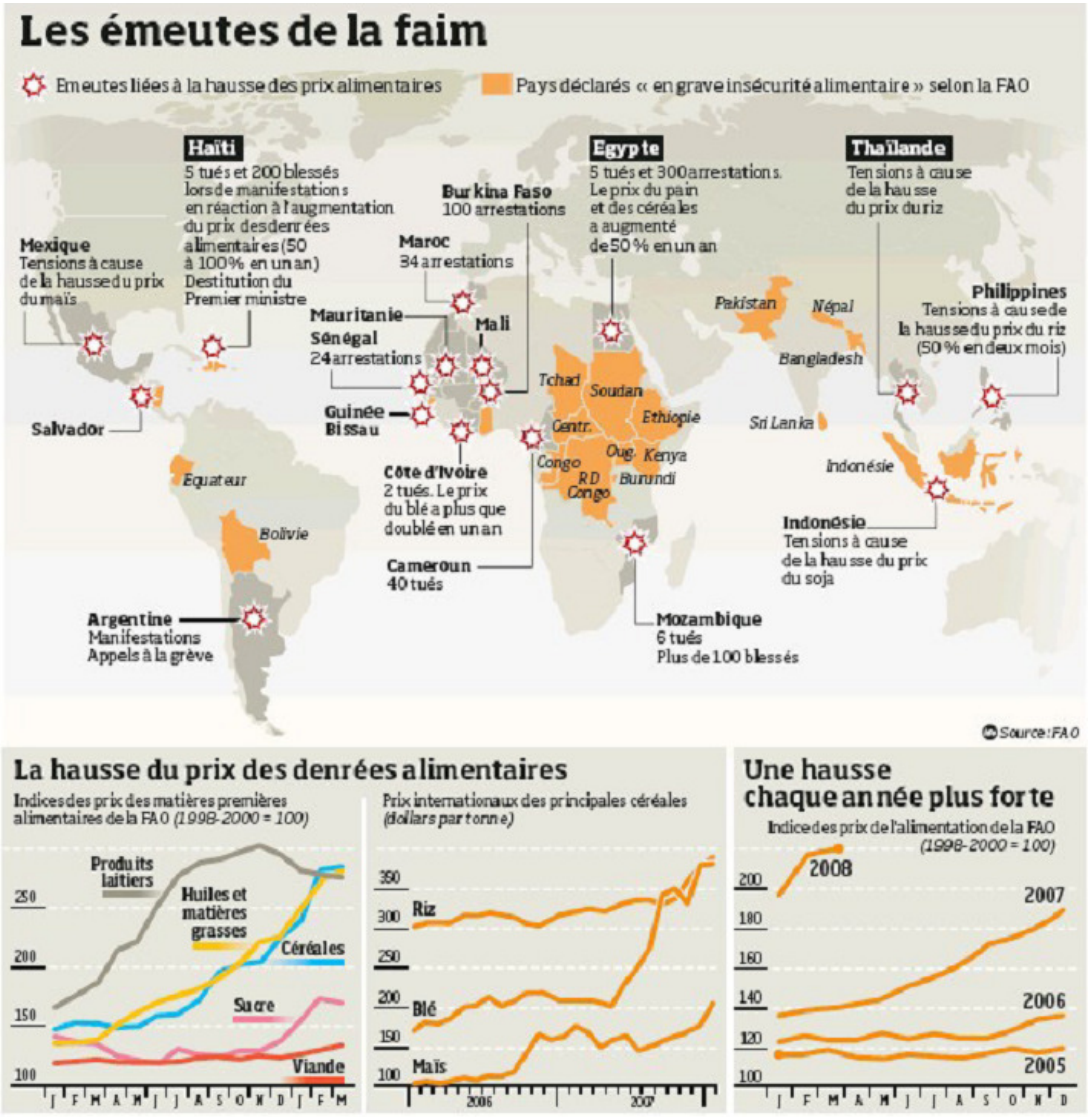

Source : Libération, le 14 avril 2008.

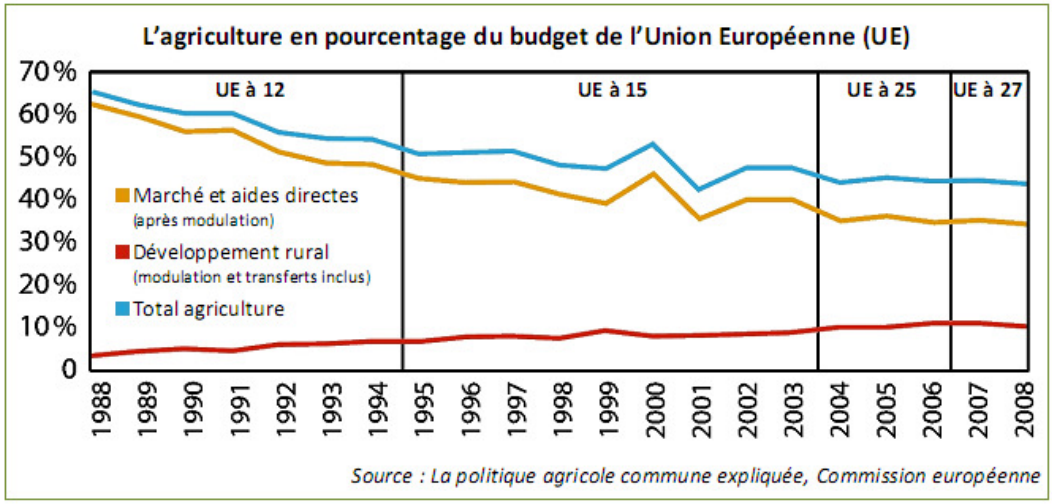

Evolution des prix à la production et à la consommation

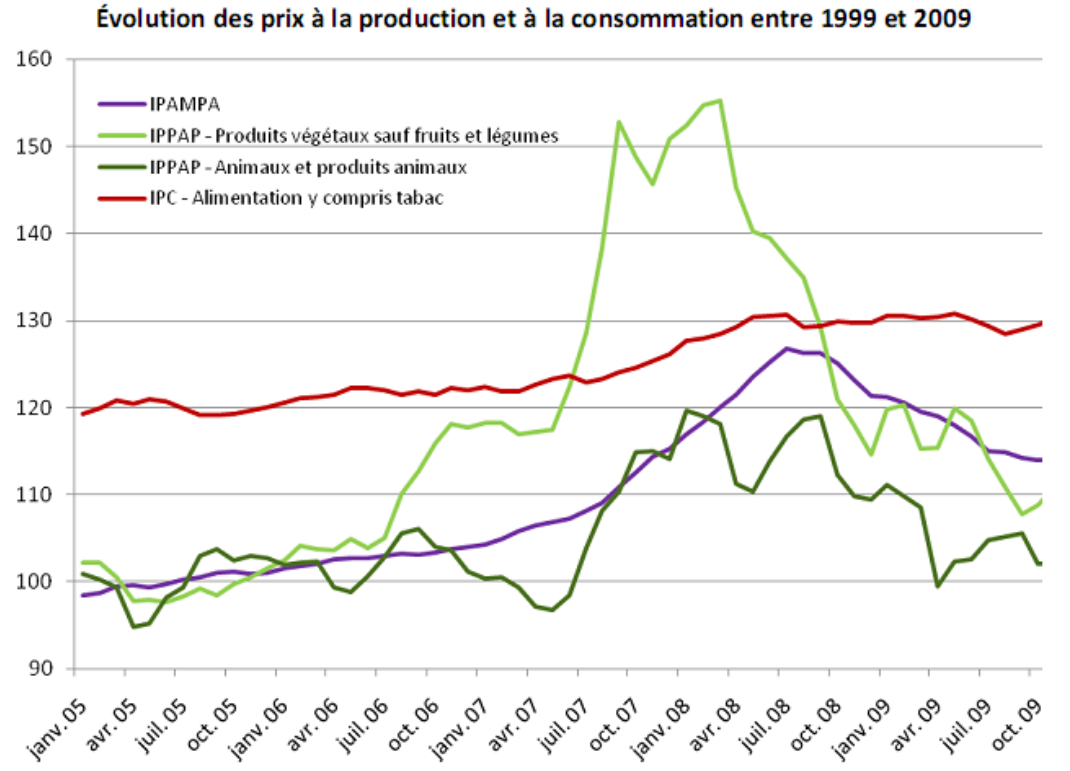

IPAMPA = Indice des prix d'achat des moyens de production agricole *IPC = Indice des Prix à la Consommation*
IPPAP = Indice des prix des produits agricoles à la production *Séries brutes– base 2005* *Source : INSEE*

Graphique de la chute du revenu agricole en France en 2008 et 2009

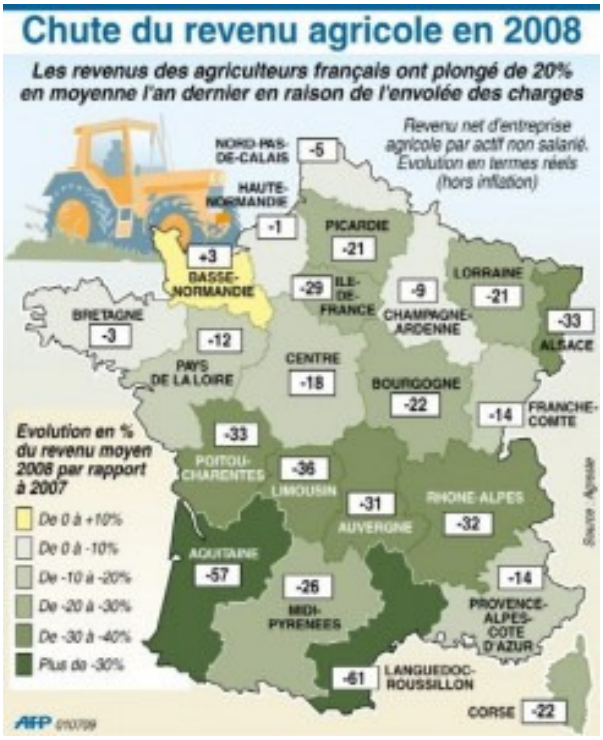

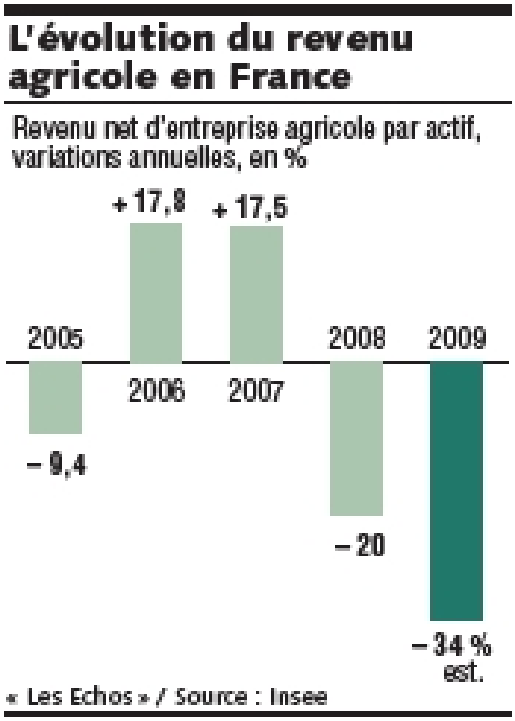

Carte de France des aides PAC

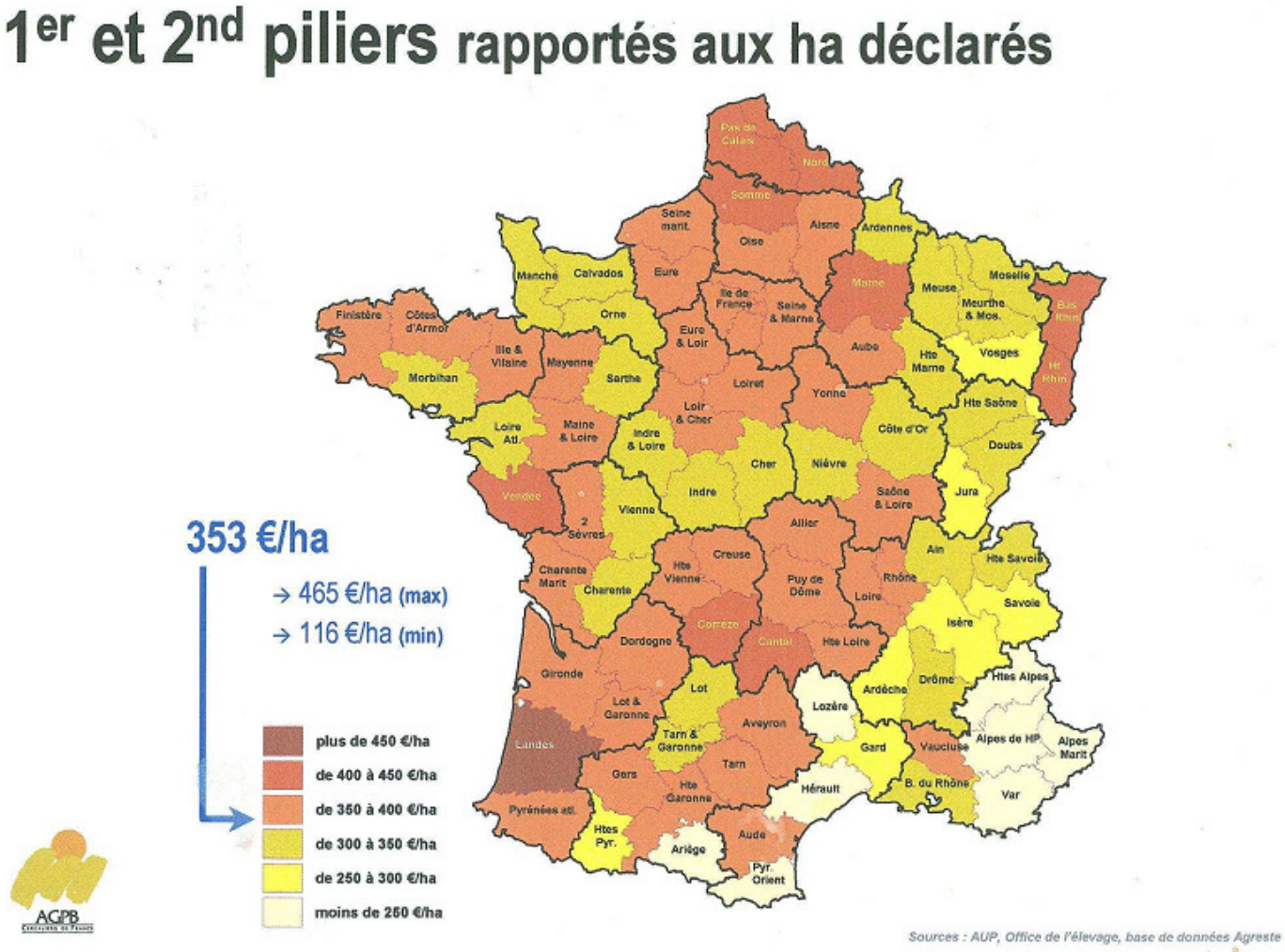

Carte des variations régionales des aides PAC suite au Bilan de santé

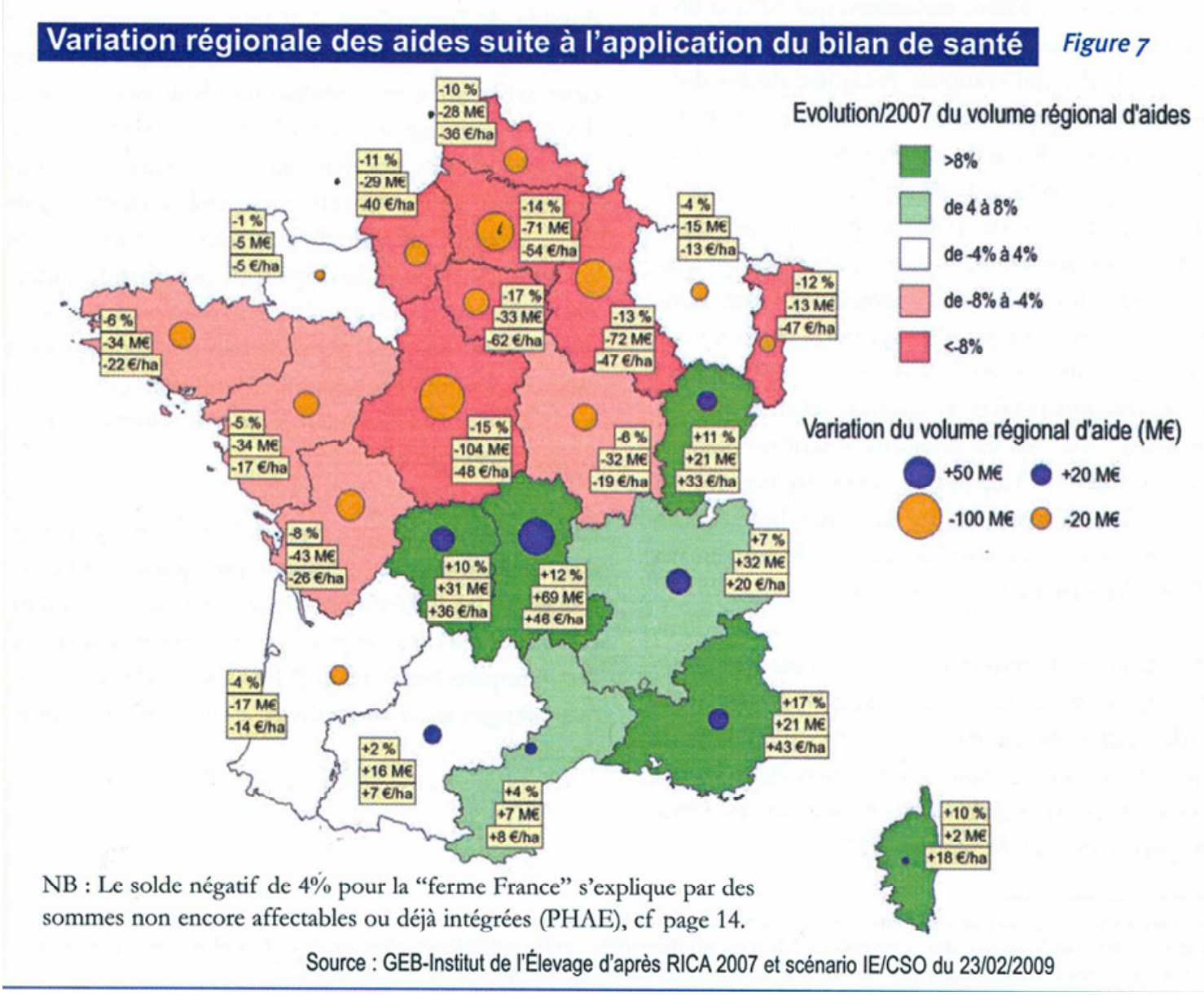

NB : Le solde négatif de 4% pour la "ferme France" s'explique par des sommes non encore affectables ou déjà intégrées (PHAE), cf page 14.

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après RICA 2007 et scénario IE/CSO du 23/02/2009

La Bourgogne

Nature des sols en Bourgogne[337]

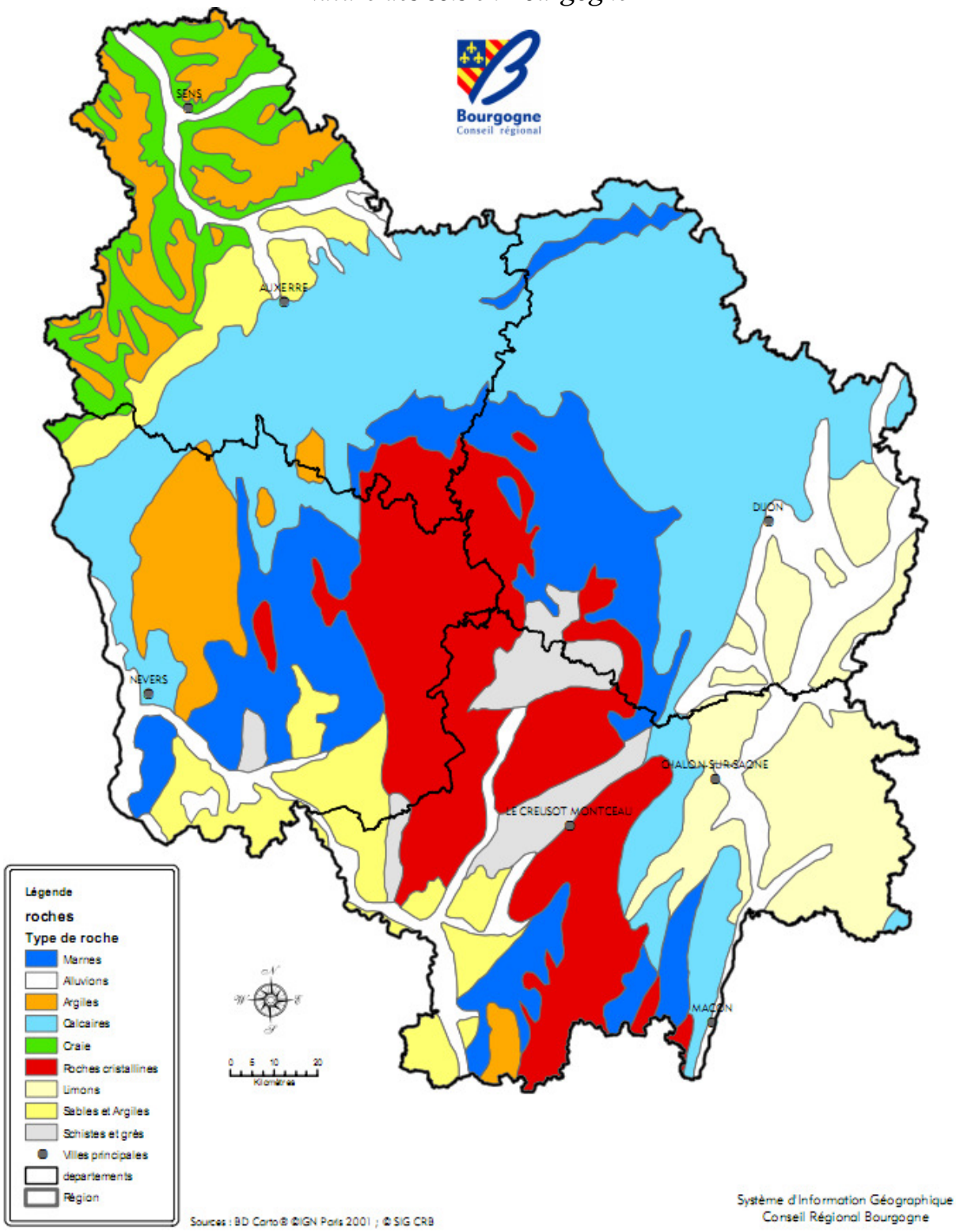

[337] Conseil régional de Bourgogne - système d'information géographique et service aménagement du territoire et habitat - Atlas bourguignon - septembre 2004.

Carte des Petites régions naturelles (PRN)
Exemple du département de l'Yonne (source GIS Sol)

Les orientations agricoles par commune en Bourgogne

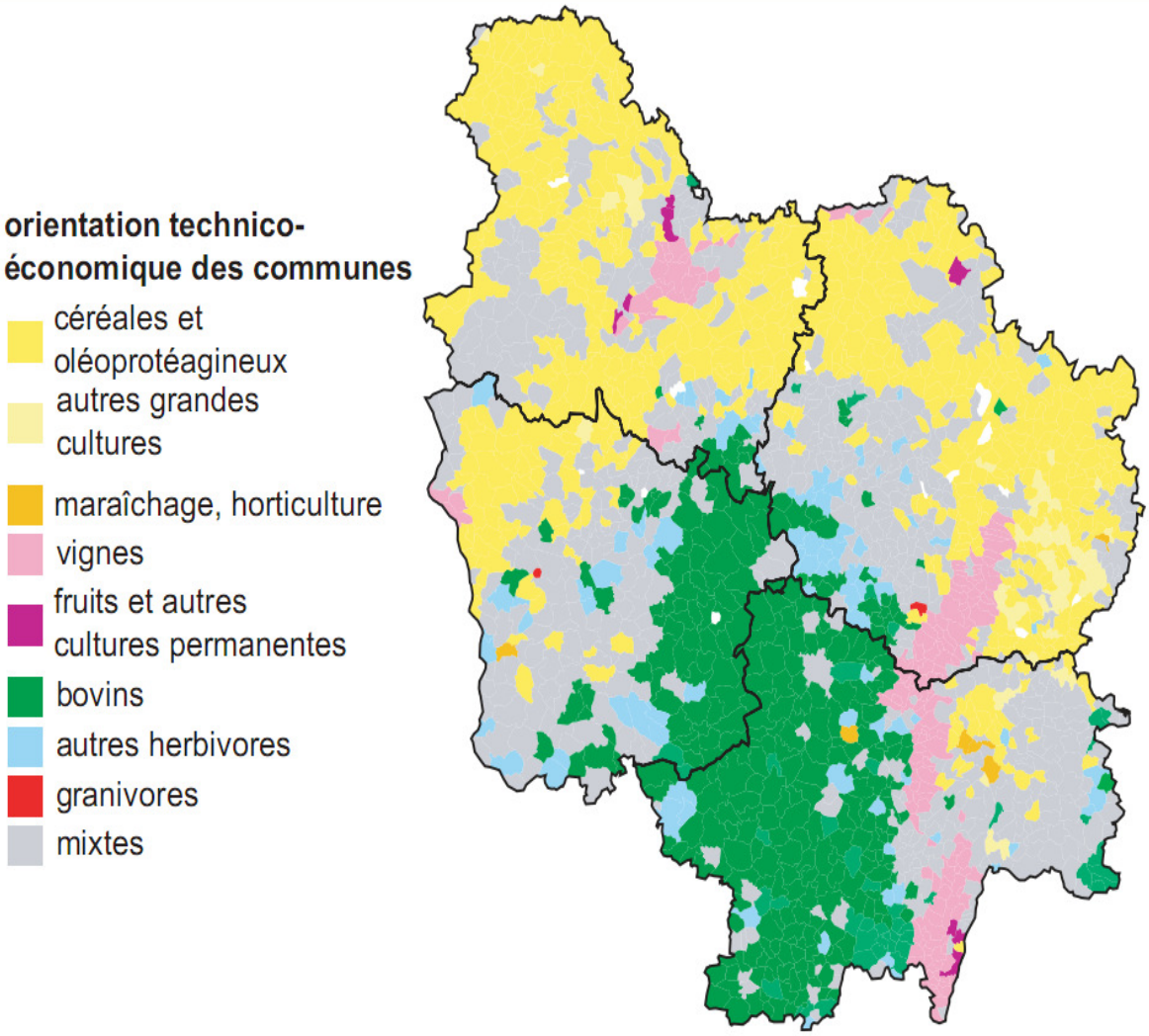

Les Otex des exploitations professionnelles en 2007

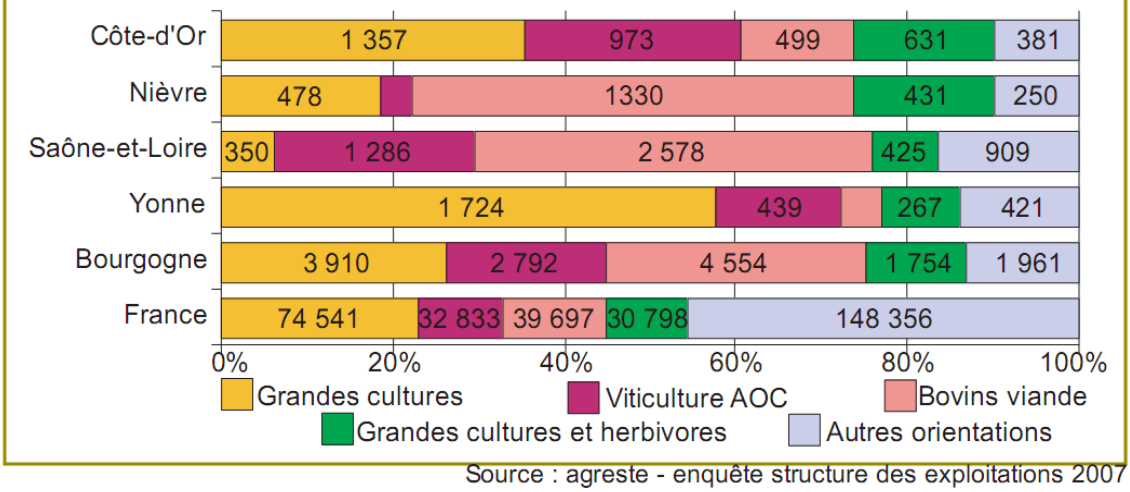

Source : agreste - enquête structure des exploitations 2007

Carte de l'évolution 2009/2008 du revenu courant avant impôts par actif non salarié

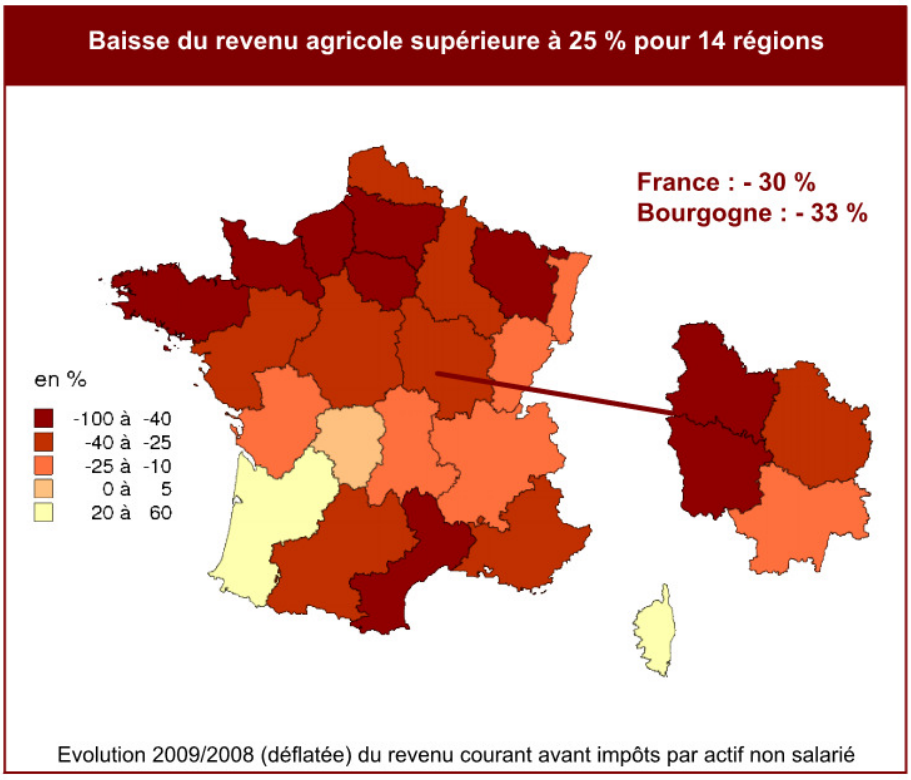

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - GEOFLA-IGN

Graphique de l'évolution du revenu courant avant impôts par actif non salarié depuis 1991 en Bourgogne

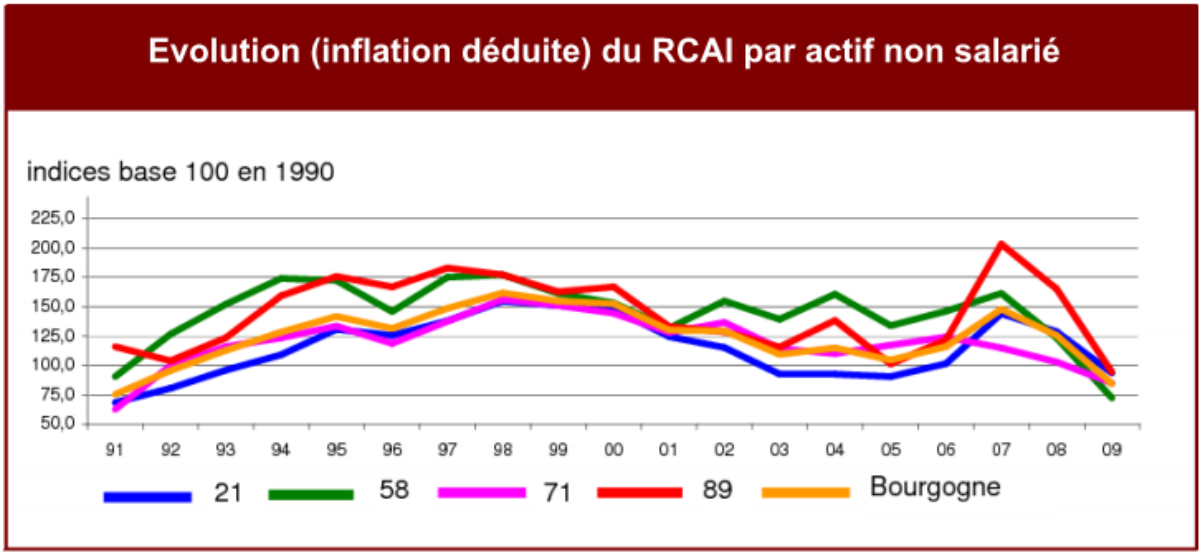

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Graphique d'évolution de la part des subventions dans le revenu agricole

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Graphique de l'évolution de la valeur des 3 principales productions en Bourgogne

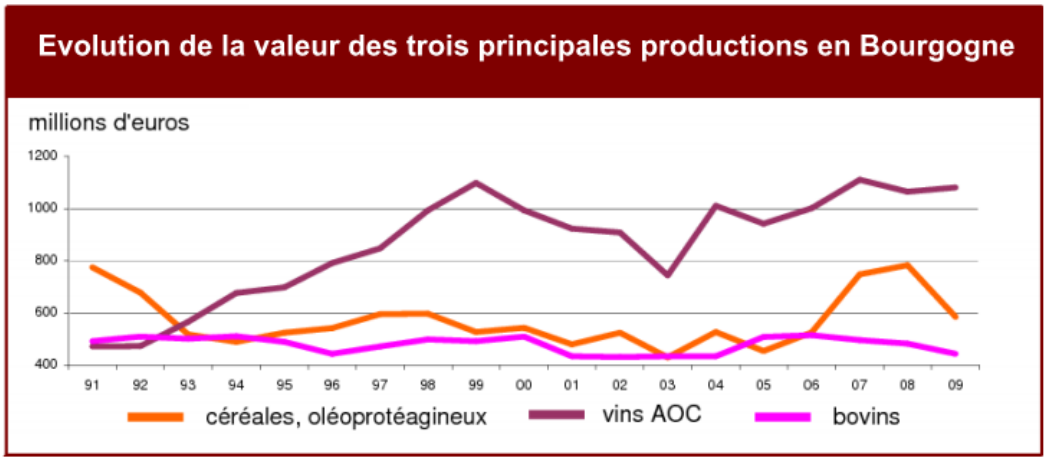

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Tableau sur l'agriculture biologique en Bourgogne

L'agriculture biologique au 31 décembre 2008

	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	**Bourgogne**
Fermes bio	**165**	**74**	**142**	**121**	**502**
dont grandes cultures	25	5	4	40	74
polyculture - élevage	32	18	17	14	81
élevages	17	32	56	19	124
viticulture	66	6	41	19	132
maraîchage	15	2	9	20	46
Surfaces bio (ha)	**8 713**	**6 335**	**5 767**	**8 323**	**29 138**

Source : Service d'éco-développement agrobiologique et rural de Bourgogne (SEDARB)

Carte des zones défavorisées

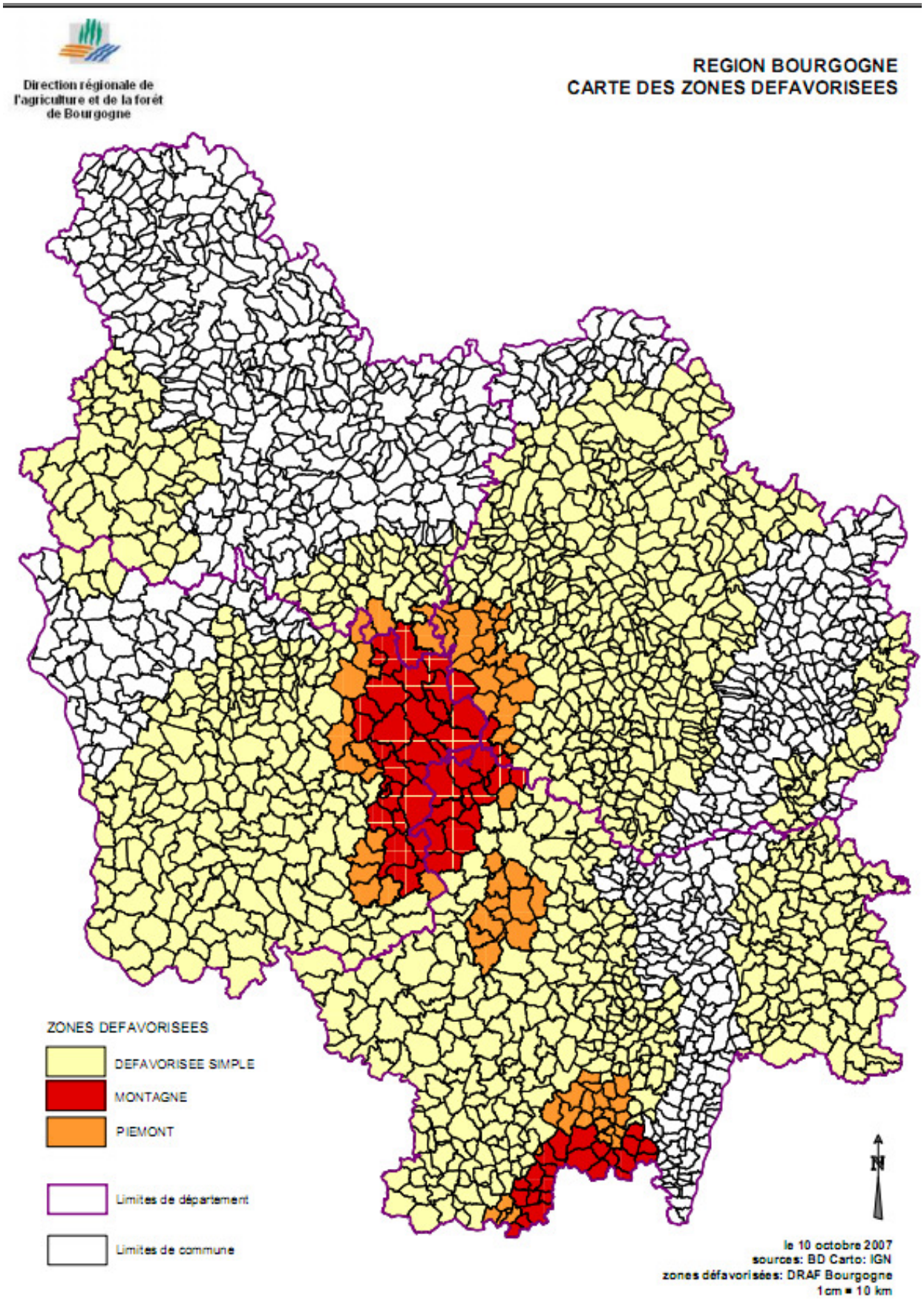

Filière Grandes cultures

Graphique de la répartition de la surface agricole par type de cultures

La répartition de la surface agricole par type de cultures en 2007 : les spécificités de la région Bourgogne

En % (de sur ou sous représentation par rapport à la moyenne française)

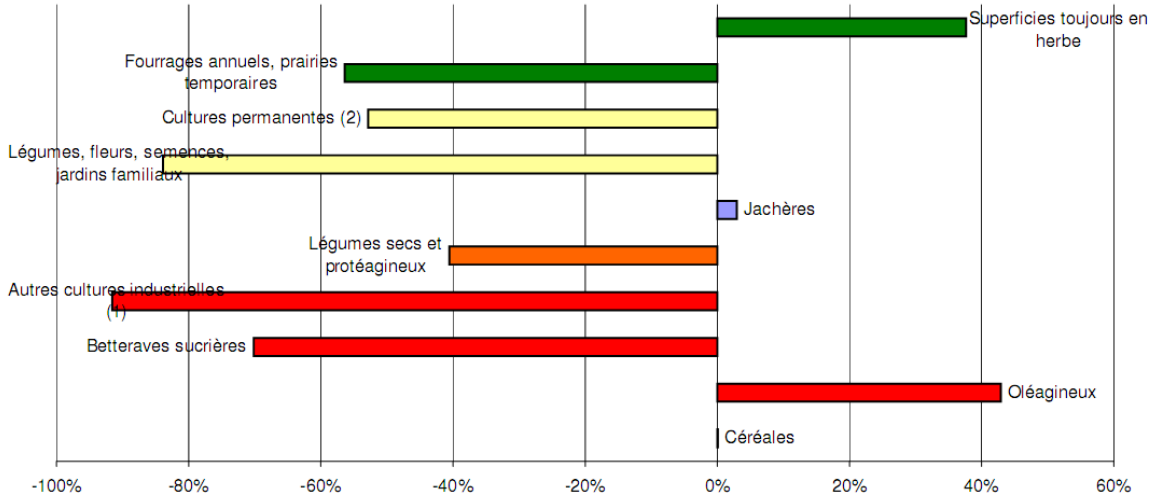

Note : pour chacun des types de cultures, on compare la part de la SAU qu'il occupe pour la région et pour la France métropolitaine. On cherche à représenter un profil de cultures en terme de spécificités par rapport à la moyenne. Le zéro représente la moyenne de France métropolitaine. Les spécificités de la région par rapport à la France sont exprimées en %, en plus ou en moins, et par types de cultures.(par exemple : la part de la surface en céréales dans la région est x% plus forte ou y% plus faible que la moyenne).

(1) Plantes à fibres, plantes aromatiques et médicinales, autres.

(2) Vigne, cultures fruitières, pépinières...

Source : ministère chargé de l'agriculture (SSP), Statistique agricole annuelle.

Graphique d'évolution des prix des céréales entre 2006 et 2008

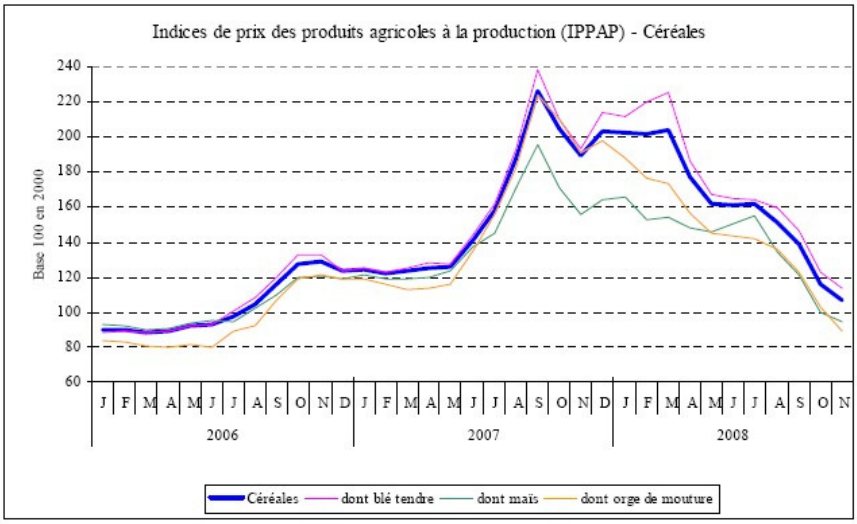

(Source : Insee)

Graphique d'évolution des valeurs des principales productions végétales en Bourgogne

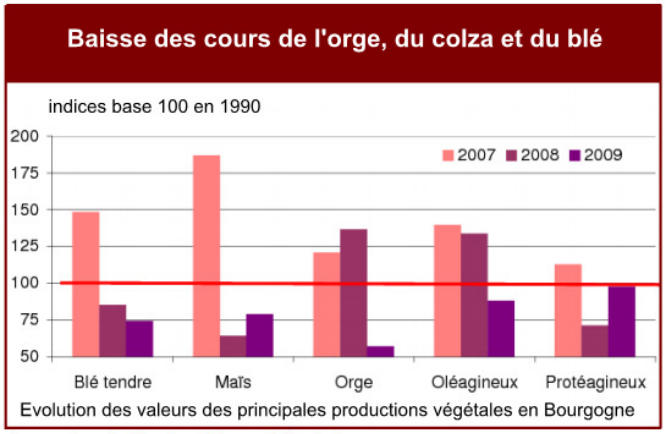

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Graphique d'évolution des rendements de blé en France : stagnation depuis 1999

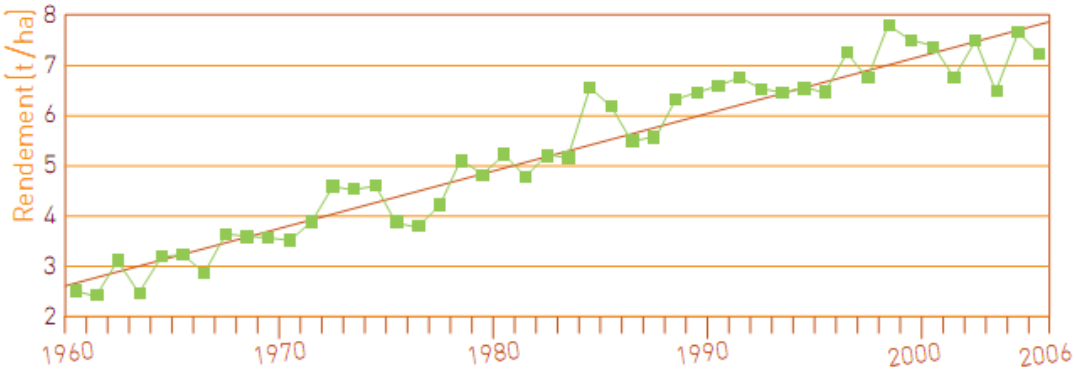

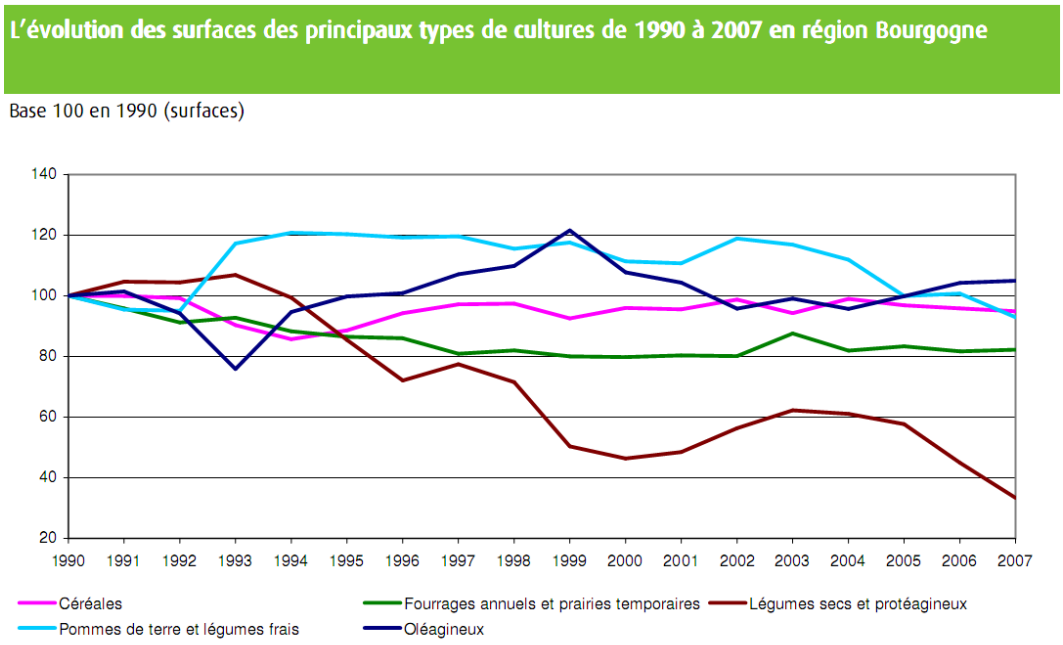

Source : ministère chargé de l'agriculture (SSP), Statistique agricole annuelle.

Filière bovins allaitants

Graphique d'évolution des valeurs des principales productions animales en Bourgogne

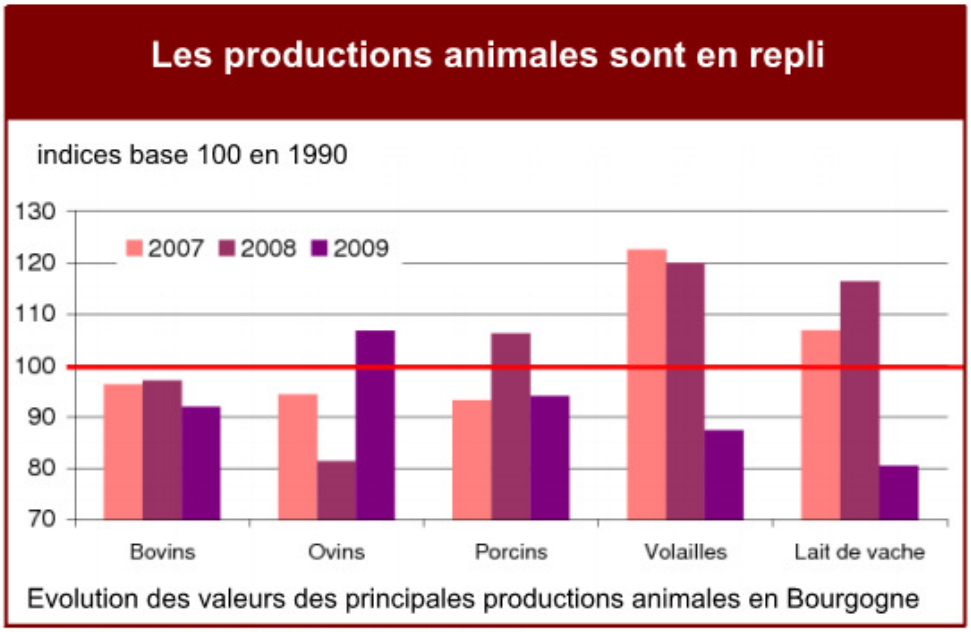
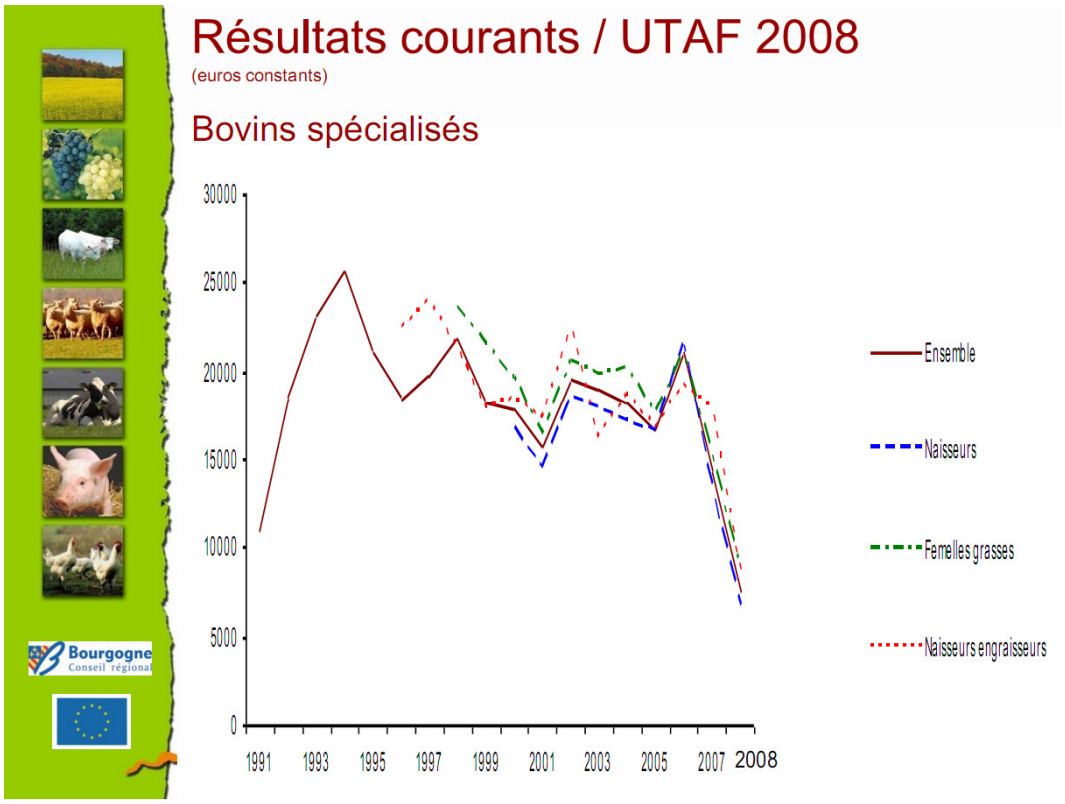
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture